

COMMISSION ROYALE

SUR

L'enseignement industriel et technique

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Parties I et II

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR C. H. PARMELEE, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LE ROI

1913

191d—a $\frac{1}{2}$

COMMISSION ROYALE SUR L'ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET TECHNIQUE.

TABLE DES MATIÈRES.

LA COMMISSION ROYALE.

LETTRES DES PREMIERS DES PROVINCES.

CONTENU DU RAPPORT PAR CHAPITRES, SUBDIVISIONS DE CHAPITRES
ET SOUS-TITRES.

Partie I.

RAPPORT CONTENANT L'OPINION ET LES RECOMMANDATIONS
DES COMMISSAIRES.

RAPPORT INTÉRIMAIRE PRÉSENTÉ LE 28 MARS 1911.

Partie II.

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR :

Instruction élémentaire par rapport à l'enseignement industriel et technique
Instruction secondaire et supérieure par rapport à l'enseignement industriel et technique.

Travaux manuels, étude de la nature, jardinage scolaire, science ménagère, enseignement spécialisé, entraînement industriel et instruction technique.

Enseignement industriel et technique par rapport aux problèmes nationaux.

Enseignement industriel et technique par rapport aux besoins, aux devoirs et aux droits des individus.

Organisation et administration de l'enseignement industriel et technique au Canada.

Un programme de développement du pays avec recommandations au sujet des dispositions à prendre,—

(1) Pour ceux qui doivent continuer d'aller à l'école dans les villes;

(2) Pour ceux qui ont commencé à travailler;

(3) Pour les campagnes.

Enseignement industriel et technique par rapport aux apprentis, aux contre-maîtres et aux patrons.

Instruction des populations rurales.

Ecoles ménagères.

Recherches industrielles.

Le choix des carrières.

L'usage plus grand des maisons d'enseignement.

L'assistance obligatoire aux écoles de perfectionnement après l'âge de quatorze ans.

Partie III.

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR :

L'enquête en Angleterre.

- “ en Ecosse.
- “ en Irlande.
- “ au Danemark.
- “ en France.
- “ en Allemagne.
- “ en Suisse.
- “ aux Etats-Unis.

Groupes d'écoles de quatre différentes sortes, savoir :—

Ecoles techniques pour les mineurs ; écoles pour les pêcheurs ; écoles de navigation ; et écoles pour le tannage et les industries des cuirs.

Partie IV.

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR :

L'enquête dans la Nouvelle-Ecosse.

- “ à l'Ile-du-Prince-Edouard.
- “ au Nouveau-Brunswick.
- “ dans Québec.
- “ dans l'Ontario.
- “ au Manitoba.
- “ dans la Saskatchewan.
- “ dans l'Alberta.
- “ dans la Colombie-Britannique.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

LA COMMISSION ROYALE.

CANADA.

GEORGE V, *par la grâce de Dieu Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des Etats britanniques par delà les mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.*

A tous ceux qui les présentes verront ou qu'elles peuvent de quelque façon concerner,

SALUT.

ATTENDU que par un décret de notre Gouverneur général en Conseil, daté du premier jour de juin en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix (dont une copie est ci-annexée), il est pourvu à ce qu'une enquête soit faite par nos commissaires ci-après dénommés, sur les établissements actuels où l'on donne l'enseignement industriel et une instruction technique et ceux qu'il faudrait établir pour cela, ainsi que sur les systèmes et méthodes d'instruction technique dans les autres pays;

SACHEZ que sur l'avis de notre Conseil privé du Canada nous désignons, constituons et nommons par les présentes M. JAMES W. ROBERTSON, C.M.G., LL.D., de la cité de Montréal, dans la province de Québec; l'honorable JOHN NEVILLE ARMSTRONG, de Sydney-Nord, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, avocat, le révérend GEORGE BRYCE, M.A., D.D., LL.D., F.R.S.C., de la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba, ministre de l'Evangile; M. GASPARD DE SERRES, de la cité de Montréal, dans la province de Québec; M. GILBERT MURRAY, B.A., de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; M. DAVID Forsyth, B. A., de Berlin, dans la dite province d'Ontario, et M. James Simpson, de la dite cité de Toronto, lesquels seront nos commissaires pour diriger cette enquête. Les dits James W. Robertson, l'honorable John Neville Armstrong, George Boyce, Gaspard de Serres, Gilbert M. Murray, David Forsyth et James Simpson, auront, tiendront, exerceront et jouiront de la possession du dit emploi, place et charge, ainsi que des droits, pouvoirs, privilèges et émoluments s'y rattachant et y appartenant de droit ou par la loi, durant bon plaisir.

Et nous désignons, constituons et nommons le dit James W. Robertson, président, et Thomas Bengough, C.S.R., de la dite cité de Toronto, secrétaire et rapporteur de la dite commission.

Et nous conférons par les présentes à nos dits commissaires, sous l'autorité de la Loi des Enquêtes, Partie I du chapitre 104 des Statuts révisés du Canada, 1906, le pouvoir de faire comparaître tous témoins et d'exiger d'eux qu'ils rendent témoignage sous serment ou par affirmation solennelle, si ce sont des personnes qui ont droit d'affirmer dans les matières civiles, et oralement ou par écrit, et

3 GEORGE V, A. 1913

qu'ils produisent les documents et choses selon que nos dits commissaires le jugeront nécessaire pour la pleine investigation des questions qu'ils sont par les présentes appelés à examiner. Et nous joignons et ordonnons à nos dits commissaires de faire un rapport à notre ministre du Travail des résultats de leur investigation, ainsi que des témoignages entendus par eux, et d'exprimer toute opinion qu'ils pourront juger à propos à ce sujet.

EN FOI DE QUOI nous avons fait émettre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, notre fidèle et bien-aimé l'honorable DÉsirÉ GIROUARD, le juge le plus ancien de notre cour suprême du Canada, et administrateur du gouvernement de notre Dominion du Canada.

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'Ottawa, ce vingt-deuxième jour de juin, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix, et de notre règne la première.

Par ordre,

(Signé) THOMAS MULVEY,

Sous-secrétaire d'Etat.

(Sceau)

(Signé) GIROUARD,

Administrateur.

(Signé) A. POWER,

Faisant fonction de sous-ministre de la Justice, Canada.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

C. P. 1133.

COPIE attestée d'un rapport du Comité du Conseil privé approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 1er juin 1910.

Vu le mémoire en date du 28 mai 1910 du ministre du Travail, exposant que l'efficacité du travail industriel est de toute importance pour le développement du Canada et l'avancement du commerce indigène et étranger fait en concurrence avec les autres nations, et que le meilleur moyen d'augmenter cette efficacité c'est d'adopter au Canada les systèmes et les méthodes les plus perfectionnés d'enseignement industriel et technique;

Le ministre expose de plus que les Premiers des différentes provinces du Canada ont approuvé au nom des gouvernements de leurs provinces respectives la nomination par les autorités fédérales d'une commission royale sur l'enseignement industriel et technique;

Le ministre recommande qu'autorisation soit accordée de nommer une commission royale pour s'enquérir de l'état des établissements actuels où l'on donne l'enseignement industriel et une instruction technique, et quels autres établissements il faudrait pour cela, ainsi que des systèmes et méthodes d'instruction technique en usage dans les autres pays; cette commission devant être nommée conformément au crédit n° 477 du budget supplémentaire pour l'exercice se terminant le 31 mars 1910, et se composer des messieurs suivants, savoir:

M. James W. Robertson, C.M.G., LL.D., de Montréal, Québec, président.

L'honorable John N. Armstrong, de Sydney-Nord, N.-E.

M. George Bryce, LL.D., F.R.S.C., de Winnipeg, Man.

M. Gaspard De Serres, de Montréal, Qué.

M. Gilbert M. Murray, B.A., de Toronto, Ont.

M. David Forsyth, M.A., de Berlin, Ont.

M. James Simpson, de Toronto, Ont.

Le ministre recommande de plus que les dits commissaires reçoivent instruction et soient autorisés à poursuivre leurs investigations dans toutes localités soit au Canada, dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, aux Etats-Unis d'Amérique, en France, en Allemagne, ou ailleurs sur le continent d'Europe, subordonnément à l'approbation du ministre, qu'ils pourront le juger à propos; aussi que le but de la Commission soit de recueillir des renseignements qui seront ensuite soigneusement compilés, et qu'elle fasse toutes les recommandations qui lui paraîtront opportunes et les publie dans un rapport mis à la disposition des provinces et distribué au public en général.

Le ministre recommande encore que les commissaires soient nommés sous l'empire des dispositions du statut concernant les enquêtes en matières publiques, et qu'ils fassent un rapport des résultats de leurs investigations et de leurs recommandations au ministre du Travail

Le ministre recommande de plus que M. Thomas Bengough, de Toronto, soit nommé le secrétaire et rapporteur de la dite Commission. Le comité soumet le tout à l'approbation du Conseil.

(Signé) F. K. BENNETTS,

Greffier adjoint du Conseil Privé.

LETTRES DES PREMIERS DES PROVINCES.

COPIES DES LETTRES ÉCHANGÉES ENTRE L'HONORABLE MINISTRE DU TRAVAIL ET
LES PREMIERS DES DIFFÉRENTES PROVINCES DU DOMINION.

Du Ministre du Travail aux Premiers des différentes provinces.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, CANADA,
OTTAWA, 13 décembre 1909.

CHER MONSIEUR,—Le gouvernement fédéral est à étudier s'il ne serait pas à propos de nommer une commission royale pour s'enquérir quels sont au Canada les établissements où l'on donne un enseignement industriel et technique et ceux dont on a besoin pour cette fin, ainsi que des systèmes et méthodes d'instruction technique en usage dans d'autres pays, particulièrement dans la Grande-Bretagne, en France, en Allemagne et aux Etats-Unis. C'est l'intention de limiter les fins de cette commission à celle de recueillir des renseignements, qu'elle publiera ensuite dans un rapport convenable qui sera mis à la disposition des provinces et pourra être distribué dans le pays.

Le gouvernement est d'avis qu'une commission de cette nature pourrait rendre de précieux services au Canada tout entier, puisqu'elle serait en état de faire une enquête plus ample et plus étendue qu'il ne serait peut-être trouvé désirable ou possible dans le cas des différentes provinces; d'autre part, faite par les provinces, cette enquête nécessiterait inévitablement double travail et double frais. Cependant, pour que le travail de cette commission soit d'une utilité nationale, il nous faut le cordial appui des gouvernements des différentes provinces du Dominion, et je vous écris pour vous demander si votre gouvernement approuvera la nomination par les autorités fédérales d'une commission de cette nature et dont le but sera celui suggéré, m'informant particulièrement, attendu que l'on a exprimé quelque doute à ce sujet, si l'on s'opposera à la chose pour raison de juridiction.

Fidèlement à vous,
(Signé) W. L. MACKENZIE KING.

NOUVEAU-BRUNSWICK, CABINET DU PREMIER,
SAINT-JEAN, N.-B., 16 décembre 1909.

L'honorable W. MACKENZIE KING,
Ministre du Travail,
Ottawa, Ont.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 13 courant, m'informant que le gouvernement fédéral est à étudier s'il ne serait pas à propos de nommer une commission royale pour s'enquérir quels sont au

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

Canada les établissements où l'on donne un enseignement industriel et technique et ceux dont on a besoin pour cette fin, ainsi que des systèmes et méthodes d'instruction technique en usage dans d'autres pays, particulièrement dans la Grande-Bretagne, en France, en Allemagne et aux Etats-Unis.

Je suis tout à fait de l'avis du gouvernement qu'une commission de cette nature pourrait rendre de précieux services au Canada tout entier, et je n'hésite pas à dire que mon gouvernement approuverait la nomination par les autorités fédérales d'une commission de cette nature dont le but serait celui suggéré, et qu'il ne serait fait aucune objection pour la raison de juridiction.

A vous très sincèrement,
(Signé) J. D. HAZEN.

CABINET DU PREMIER MINISTRE ET DU PRÉSIDENT DU CONSEIL, ONTARIO.

TORONTO, 16 décembre 1909.

L'honorable W. MACKENZIE KING,
Ministre du Travail,
Ottawa, Ont.

CHER MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 13 courant.

Si je comprends bien, l'objet de la commission projetée est de s'enquérir quels sont les établissements actuels au Canada où se donne un enseignement technique et ceux qu'il faudrait avoir pour cette fin, ainsi que des systèmes et méthodes d'instruction techniques en usage dans les autres pays, c'est-à-dire d'obtenir seulement des renseignements à ce sujet. La chose étant ainsi, je ne vois pas d'objections à ce que cette commission soit nommée, et je ne m'y opposerai pas de la part de la province d'Ontario.

Très sincèrement à vous,
(Signé) J. P. WHITNEY.

PROVINCE DU MANITOBA, CABINET DU MINISTRE.

WINNIPEG, 16 décembre 1909.

L'honorable W. MACKENZIE KING,
Ministre du Travail,
Ottawa, Ont.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 13 décembre relativement à l'opportunité de nommer une commission royale pour s'enquérir de l'enseignement industriel et technique au Canada.

Sachant que l'éducation est une question qui tombe entièrement sous la juridiction des provinces, d'après la constitution, je considère qu'il est assez difficile de vous conseiller comme vous le demandez.

3 GEORGE V, A. 1913

La question est cependant importante, et comme l'industrie a fait de grands progrès au Canada, il y a nécessité, je crois, de s'occuper davantage de l'éducation technique qu'on ne l'a fait par le passé.

Il me fera certainement plaisir de voir qu'on s'intéresse davantage à cette question, et que nos jeunes gens, ayant acquis plus d'aptitudes, pourront saisir les occasions qui se présentent dans les carrières industrielles, et occuper les positions responsables et importantes réservées à ceux qui ont une éducation technique de premier ordre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) R. P. ROBLIN,

Premier.

ILE-DU-PRINCE-EDOUARD, CABINET DU PREMIER.

CHARLOTTETOWN, 18 décembre 1909.

L'honorable W. MACKENZIE KING,

Ministre du Travail,

Ottawa, Ont.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 13 courant, dans laquelle vous demandez s'il ne serait pas opportun que le gouvernement fédéral nomme une commission royale pour s'enquérir quels sont les établissements actuels au Canada où se donne l'enseignement industriel et technique et ceux qu'il faudrait avoir pour cette fin, ainsi que des systèmes et méthodes d'instruction techniques en usage dans d'autres pays, etc., et que le gouvernement de cette province approuve la chose et dise si l'on s'opposera ou non au travail de cette commission pour des raisons de juridiction.

Je dois vous dire, en réponse, que notre gouvernement approuve votre projet, et je désire vous assurer qu'on n'invoquera pas la raison de juridiction. Nous croyons qu'il est dans l'intérêt du pays tout entier que l'on nomme cette commission, et que l'on obtienne tous les renseignements possibles sur une matière d'aussi grande importance.

Fidèlement à vous,

(Signé) F. L. HASZARD.

CONSEIL EXÉCUTIF, SASKATOON,

RÉGINA, 21 décembre 1909.

L'honorable W. MACKENZIE KING,

Ministre du Travail,

Ottawa, Ont.

CHER MONSIEUR KING,—J'ai dûment reçu votre lettre du 13 décembre au sujet de l'instruction technique et du projet que votre gouvernement est à étudier de faire faire une enquête à ce sujet par une commission royale, et dans laquelle vous demandez si le gouvernement de la Saskatchewan approuve le projet et s'il n'invoquera pas la raison de juridiction pour s'y opposer.

DCC. PARLEMENTAIRE No 191d

Je vous déclare avec plaisir que le gouvernement de la Saskatchewan ne s'opposera aucunement à l'enquête projetée par le gouvernement fédéral sous quelque prétexte que ce soit; au contraire, mon gouvernement croit que le gouvernement fédéral est celui qui a l'autorité voulue pour faire cette enquête en la manière projetée; que le gouvernement central peut mieux que les gouvernements des différentes provinces conduire cette enquête avec efficacité et économie. Comme de plus l'enseignement industriel et technique se trouve entièrement lié à la question du commerce, l'on doit envisager ces branches de l'éducation au point de vue matériel plutôt qu'au point de vue des provinces.

Croyez-moi bien,

Très sincèrement à vous,

(Signé) WALTER SCOTT.

PREMIER DE LA NOUVELLE-ECOSSE,
HALIFAX, N.-E., 23 décembre 1909.

L'honorable W. MACKENZIE KING,
Ministre du Travail,
Ottawa, Ont.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 13 courant, dans laquelle vous me parlez de l'à-propos de nommer une commission royale qui sera chargée de s'enquérir des besoins d'une éducation technique,

Je serai enchanté que votre gouvernement nomme une commission de cette nature; en réalité, j'ai depuis longtemps demandé que l'on fasse la chose, et vous pouvez être assuré que le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse approuvera chaleureusement le projet, s'il est adopté.

Bien à vous,

(Signé) G. H. MURRAY,

CABINET DU PREMIER DE L'ALBERTA,
EDMONTON, ALTA., 28 décembre 1909.

L'honorable Wm MACKENZIE KING,
Ministre du Travail,
Ottawa, Ont.

CHER MONSIEUR,—L'honorable premier Rutherford m'enjoint d'accuser réception de votre lettre du 13, dans laquelle vous lui demandez s'il croirait à propos que le gouvernement fédéral nomme une commission royale pour s'enquérir quels sont les établissements actuels au Canada où se donne un enseignement industriel et technique et ceux qu'il faudrait pour cette fin.

Le premier me charge de vous dire que son gouvernement endosse et approuve de tout cœur le projet en question.

Fidèlement à vous,

(Signé) M. J. MACLEOD.

(Texte.)

CABINET DU PREMIER MINISTRE, PROVINCE DE QUÉBEC,
QUÉBEC, 30 décembre 1910.

L'honorable M. W. L. MACKENZIE KING,
Ministre du Travail,
Ottawa.

MONSIEUR LE MINISTRE,—J'ai soumis à mes collègues du Conseil exécutif la lettre que vous avez bien voulu m'adresser le treize de ce mois pour demander si le gouvernement de la province de Québec approuverait la nomination, par les autorités fédérales, d'une commission chargée de faire enquête sur l'enseignement technique en ce pays.

Nous sommes d'opinion, mes collègues et moi, que tout ce qui touche à l'instruction publique, qu'il s'agisse d'enseignement spécial ou d'enseignement général, est du ressort exclusif des provinces, et je tiens à vous l'écrire afin qu'il n'y ait pas de malentendu à ce sujet. D'autre part, comme vous me donnez l'assurance que les autorités fédérales, en instituant une commission d'enquête, n'auraient tout simplement en vue que de prêter leur concours aux gouvernements provinciaux en faisant recueillir des renseignements qu'elles mettraient ensuite à la disposition de ces derniers, nous ne voyons pas d'objection à la nomination d'une telle commission.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments bien distingués.

Le premier ministre,

(Signé) LOMER GOUIN.

GREFFIER DU CONSEIL EXÉCUTIF.

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE,
CABINET DU PREMIER MINISTRE.

VICTORIA, 15 janvier 1910.

L'honorable W. MACKENZIE KING,
Ministre du Travail,
Ottawa, Ont.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme du 10 janvier, qui se lisait ainsi :

A raison de l'absence du ministre de l'Instruction publique, que je désirais consulter, je regrette qu'il m'ait été impossible de répondre plus tôt à votre lettre concernant l'enseignement technique. Le ministre est maintenant de retour et il vous sera envoyé une réponse sous peu.

Ayant eu depuis l'occasion de m'entretenir de cette question avec le ministre de l'Instruction publique, je dois vous déclarer que mon gouvernement approuve la nomination par le gouvernement fédéral d'une commission pour s'enquérir du sujet de l'enseignement industriel et technique.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

Le gouvernement de la Colombie-Britannique n'a pas l'intention de s'opposer à votre projet pour des raisons de juridiction. Je puis ajouter même qu'il fera volontiers tout ce qui lui sera possible pour atteindre l'objet en vue.

Bien sincèrement à vous,

(Signé) RICHARD McBRIDE.

TABLE DES MATIÈRES DE LA PARTIE 1.

	Page.
RAPPORT DES COMMISSAIRES,—INTRODUCTION.....	1
Les ouvriers et l'industrie; l'outillage actuel; accueil cordial dans les autres pays; accroissement de l'intérêt porté à l'instruction; les plus avancés moins satisfaits; entretiens avec les directeurs de l'enseignement; compilation des renseignements.	
INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE SE RAPPORTANT A L'ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET TECHNIQUE. (EXTRAITS DU CHAPITRE I DE LA PARTIE II.....	
Quelques conclusions; considérations importantes; décharge du programme; travail manuel; Autres conclusions; quelques recommandations.	
INSTRUCTION SECONDAIRE ET SUPÉRIEURE SE RAPPORTANT A L'ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET TECHNIQUE. (EXTRAITS DU CHAPITRE II DE LA PARTIE II).....	13
Ecoles secondaires; enseignement industriel et technique dans les cours Collégiaux; quelques conclusions.	
ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET TECHNIQUE PAR RAPPORT AUX PROBLÈMES NATIONAUX.....	15
L'héritage national; activités en quête de qualités constructives et conquérantes; nécessité d'une formation plus complète; le Canada en retard; la voie du progrès national; couronnement de l'éducation générale par l'enseignement industriel; l'Etat de l'individu; la Nation compte sur l'individu; quelques conclusions.	
L'ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET TECHNIQUE PAR RAPPORT AUX BESOINS, AUX DEVOIRS ET AUX DROITS DES INDIVIDUS. (EXTRAITS DU CHAPITRE V, PARTIE II).....	20
L'unité de la civilisation; meilleur rendement requis de l'école; bien-être individuel et prospérité nationale; quelques conclusions.	
ORGANISATION ET ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET TECHNIQUE AU CANADA. (EXTRAITS DU CHAPITRE VI, PARTIE II).....	22
Tableau des fins à poursuivre; moyens de réussite; champs à parcourir; principes fondamentaux; l'efficacité de la coopération libre; adaptation à l'enseignement général; représentation de l'élément industriel; chances égales; doit être attrayant et convenable; pour satisfaire les besoins individuels, industriels et nationaux; sources de l'appui pécuniaire; considérations à le rappeler; réitération de quelques principes; manière de procéder dans les diverses localités.	
UNE POLITIQUE DE PROGRÈS POUR LE DOMINION. (EXTRAITS DU CHAPITRE VII, PARTIE II).....	32
Considérations d'ordre général; recommandations faites par les membres de la Commission; comités locaux pour l'avancement rural; conseil de développement provincial; Commissions de développement provincial; Une conférence de développement fédéral; Commission de développement fédéral.	

PRÉVISIONS D'UN SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET TECHNIQUE.....	
Pour ceux qui doivent continuer à étudier dans les sociétés urbaines; pour ceux qui ont travaillé dans les sociétés urbaines; pour les Sociétés rurales; tirer le plus grand parti des dispositions déjà établies; Un fonds de développement fédéral; Sommaire des usages de ce fonds.	
EDUCATION POUR LES SOCIÉTÉS RURALES. (EXTRAITS DU CHAPITRE IX, PARTIE II).....	42
Introduction; les avantages de la vie rurale et de l'agriculture; l'éducation par soi-même; les professeurs devraient être perman- ents; Salaires et lieux de résidence; autres intérêts à prendre en Considération; la coopération est de tout avantage; ce que la Commission recommande au Canada; écoles rurales élémen- taires; écoles rurales intermédiaires et secondaires; classes aux écoles rurales intermédiaires; but principal du Cours; écoles rurales secondaires; quelques-uns des avantages; instructeurs résidents ou visiteurs; plan du travail dans un comté; écoles de novices en agriculture; écoles d'agriculture; écoles ménag- ères et agricoles de comté; collèges agricoles; pour instruire les serviteurs publics; une réelle rareté d'hommes entraînés; le premier devoir des collèges agricoles; l'entraînement des experts; organisation de bureaux locaux et développement rural.	
L'ÉDUCATION POUR LES OCCUPATIONS MÉNAGÈRES. (EXTRAITS DU CHAPITRE X, PARTIE II).....	54
Les autres pays font beaucoup; le Conseil national des femmes; éco- les élémentaires; écoles Secondaires; Cours de perfectionne- ment; cours moyens en enseignement ménager; l'entraînement des aides-ménagères; institutrices résidentes ou voyageuses de district en Enseignement ménager; Cours d'entraînement pour professeurs et directeurs.	
ÉCOLES POUR PÊCHEURS ET ÉCOLES DE NAVIGATION. (EXTRAITS DU CHA- PITRE IX DE LA PARTIE III).....	59
Introduction: quelques conclusions.	
REMERCIEMENTS.....	61
NOTRE DERNIER MOT.....	62
RAPPORT INTÉRIMAIRE DE LA COMMISSION.....	63
Le plan du travail adopté et un sommaire de l'enquête faite par la Commission.....	63
Les établissements au Canada où l'on donne l'enseignement indus- triel et technique.....	67
Un aperçu des témoignages recueillis aux séances de la Commission.	68
INDEX.....	72

RAPPORT DES COMMISSAIRES.

A l'honorable T. W. CROTHERS, C.R., M.P.,
Ministre du Travail.

MONSIEUR,—Ayant été nommés commissaires pour faire une enquête sur les établissements actuels au Canada où se donne l'enseignement industriel et technique, et ceux qu'il faudrait pour cette fin, ainsi que sur les systèmes et les méthodes d'enseignement technique en usage dans les autres pays, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport suivant :

Le rapport du comité du Conseil privé, qui pourvoit à l'enquête, recommande que les « commissaires reçoivent instruction et soient autorisés à poursuivre leurs recherches dans toutes localités soit au Canada, dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, aux Etats-Unis d'Amérique, en France, en Allemagne, ou ailleurs sur le continent d'Europe, subordonné à l'approbation du ministre, qu'ils pourraient le juger à propos; aussi que le but de la Commission soit de recueillir des renseignements, qui seront ensuite soigneusement compilés, et qu'elle fasse toutes les recommandations qui lui paraîtront opportunes et les publie dans un rapport mis à la disposition des provinces et distribué au public en général ».

Le rapport du comité du Conseil privé expose aussi « que l'efficacité du travail industriel est de toute importance pour le développement du Canada et l'avancement du commerce indigène et étranger fait en concurrence avec les autres nations, et que le meilleur moyen d'augmenter cette efficacité c'est d'adopter au Canada les méthodes et les systèmes les plus perfectionnés d'enseignement industriel et technique ».

Nous croyons devoir exposer clairement la conception que nous nous sommes faite des obligations que nous imposait le décret créant la Commission royale.

I. Nous devons recueillir des renseignements, par une enquête sur les besoins et l'état actuel du Canada sous le rapport de l'entraînement industriel et de l'instruction technique;

II. Etudier les systèmes et les méthodes d'enseignement technique en usage dans les autres pays;

III. Compiler avec soin les renseignements trouvés;

IV. Exprimer notre avis sur les résultats de nos enquêtes et recherches;

V. Faire les suggestions qui nous paraîtraient opportunes;

VI. Faire rapport sur ces questions au ministre du Travail; tout cela en vue de faire prévaloir l'efficacité industrielle pour le progrès du Canada et pour le développement du commerce indigène et étranger en concurrence avec les autres pays.

En poursuivant notre enquête au Canada, nous avons eu l'avantage d'accomplir notre travail avec l'entier concours et la coopération des gouvernements provinciaux.

LES OUVRIERS ET L'INDUSTRIE.

Les enquêtes comportaient une étude des besoins des travailleurs concernant :

1. Les industries manufacturières et autres, comme celles de la construction ; des chaussures ; des voitures ; des produits chimiques ; des vêtements ; des appareils électriques ; des denrées ; des meubles ; des cuirs et du caoutchouc ; des métaux, y compris le travail des lamineries, des fonderies, et des fabriques de machines ; l'imprimerie et la publication ; la fabrication des tissus et des vêtements ; l'industrie du bois et des ustensiles en bois ; et divers autres métiers.

2. L'agriculture, l'élevage, l'industrie laitière, la culture des fruits ; les pêcheries, les mines, y compris les carrières ; la sylviculture.

3. Le commerce et le transport.

4. Les industries domestiques et l'art ménager, y compris l'assainissement des habitations, le service domestique et le soin des enfants.

Nous avons obtenu beaucoup de renseignements concernant l'état général de l'industrie et du travail au Canada relativement (a) à l'augmentation des affaires ; (b) aux endroits où les produits sont écoulés ; (c) aux lieux de provenance de la matière première ; (d) au recrutement des ouvriers, experts ou non, et des apprentis ; (e) au travail des enfants.

Plusieurs témoins, dont quelques-uns occupent des positions élevées et importantes dans le monde industriel, commercial et agricole, nous ont donné des renseignements précieux au sujet de leur instruction et de leur entraînement personnels. Ils ont exprimé librement leurs vues sur l'opportunité de l'enseignement technique, disant où et comment leur formation avait différé avec profit pour eux-mêmes et avec avantage pour les industries et le bien commun.

Les conditions dans lesquelles les ouvriers gagnent leur salaire et vivent comme citoyens sont d'importants facteurs de l'efficacité industrielle, qui, dans une large mesure, dépend de la façon dont les travailleurs passent leurs heures de loisirs. L'efficacité dépend aussi des conditions hygiéniques dans lesquelles les ouvriers travaillent et vivent. Si ces conditions sont défavorables, elles diminuent leur vitalité physique, les rendent moins vigoureux comme travailleurs, moins satisfaits comme citoyens, et moins utiles comme membres de la race.

L'OUTILLAGE ACTUEL.

L'enquête sur l'outillage actuel du Dominion au point de vue de l'entraînement industriel et de l'instruction technique avait pour objet de vérifier les faits concernant :—

1. Les universités et les collèges ;
2. Les écoles techniques ;
3. Les écoles des arts et métiers ;
4. L'agriculture et la colonisation ;
5. Les écoles normales et la formation des instituteurs ;
6. Les écoles supérieures, académies et collèges, (a) science élémentaire, (b) science agricole, (c) travaux manuels, (d) science managère.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

7. Les écoles élémentaires, (a) travail manuel ; (b) science managère ; (c) science agricole, y compris la culture des jardins scolaires et l'étude de la nature.

8. Les écoles du soir (a) élémentaires ; (b) techniques.

9. Les cours par correspondance.

10. Les écoles d'apprentissage.

11. L'organisation des jeux et les terrains de jeux.

12. La culture physique et les exercices militaires.

Une attention spéciale a été donnée à la nécessité de la recherche industrielle et aux moyens actuellement disponibles pour la faire.

Un rapport provisoire, contenant un aperçu de notre travail au Canada, a été déposé le 28 mars 1911. Une copie en est annexée à ce rapport-ci.

Les renseignements pris dans cette partie du domaine à parcourir ont été d'une grande aide pour préparer le travail que nous avons à accomplir dans les autres pays.

Le rapport complet de notre enquête sur les besoins et sur l'outillage actuel du Dominion est ici soumis comme IVe partie de ce rapport.

ACCUEIL CORDIAL DANS LES AUTRES PAYS.

Après avoir terminé son enquête au Canada, la Commission s'est rendue en Angleterre, en Ecosse, en Irlande, au Danemark, en France, en Allemagne, en Suisse et aux Etats-Unis, pour s'enquérir sur les systèmes et les méthodes d'instruction technique en usage dans ces pays.

Dans le Royaume-Uni, le très honorable Walter Runciman, président du Bureau d'Education, lord Pentland, secrétaire d'Etat pour l'Ecosse, et l'honorable Thomas Russell, vice-président du département de l'Agriculture et de l'Instruction technique pour l'Irlande, nous ont rencontrés pour nous souhaiter officiellement la bienvenue et nous ont offert l'aide des officiers supérieurs de leurs départements. La Commission doit beaucoup de reconnaissance à ces officiers pour leurs renseignements sur les endroits à visiter et les moyens à prendre pour voir et apprendre ce qui devait faire l'objet de notre enquête.

Parmi les autres personnes qui nous ont rendu les services les plus amicaux et les plus appréciables, dans le Royaume-Uni, il nous faut mentionner sir Robert Morant, secrétaire du Bureau d'Education, et plusieurs officiers du département, surtout le Dr Frank Heath et M. A. E. Twentyman, bibliothécaire. Sir John Struthers, chef du département de l'Education en Ecosse, a accordé aux commissaires la faveur d'une entrevue sur le progrès des efforts faits en Ecosse sous le rapport de l'instruction industrielle et technique. M. Robert Blair, premier officier de l'instruction publique dans le conseil de comté de Londres, a donné à la Commission des informations aussi nombreuses qu'importantes. Il a vu à ce que les commissaires soient accompagnés pendant leur visite aux écoles techniques de Londres par des inspecteurs bien versés dans les questions en jeu. M. T. P. Gill, secrétaire du département de l'Agriculture et de l'Instruction technique pour l'Irlande, et d'autres officiers du département, ont accompagné les commissaires dans leurs voyages en Irlande.

Grâce à une aimable démarche de lord Strathcona, le très honorable Lewis Harcourt, secrétaire d'Etat pour les colonies, nous a reçus et nous a obtenu du Bureau des Affaires Etrangères des lettres aux ambassadeurs et autres représentants du gouvernement anglais dans les pays continentaux de l'Europe. Par leur entremise, nous avons obtenu des directeurs de l'Instruction publique dans les pays européens la permission de visiter les écoles et les autres institutions. Les représentants de l'Angleterre dans les pays étrangers ne se sont pas contentés de nous présenter suivant les formalités officielles et routinières; ils nous ont consacré une attention personnelle pour nous aider à rencontrer les hommes et à visiter les institutions qu'il nous fallait voir pour apprendre ce que nous désirions connaître.

Lorsque la Commission est revenue aux Etats-Unis, elle a été reçue à Washington par l'honorable James Wilson, le vétéran du secrétariat de l'Agriculture, sous l'administration duquel le champ d'action du gouvernement américain a été considérablement étendu pour le bien de l'agriculture.

La Commission a été très heurcusc des conditions dans lesquelles elle a pu poursuivre ses recherches. Nous avons été reçus dans tous les pays et dans tous les endroits avec la plus grande cordialité par les chefs de départements, les membres des diverses administrations de l'instruction publique, les principaux des institutions enseignantes, et les professeurs, qui ont été franchement communicatifs. Nous n'étions pas regardés comme des voyageurs importuns dont on cherche à se débarrasser le plus tôt possible. Quand la permission officielle était obtenue de visiter une école ou une autre institution, la difficulté n'était pas de réussir à être admis, mais bien de nous en aller au temps où notre programme nous obligeait de partir. Il y avait tant à voir et le directeur ou le professeur avait tant de choses à montrer et à dire que les heures et les jours passaient beaucoup trop vite.

ACCROISSEMENT DE L'INTÉRÊT À L'INSTRUCTION.

Nous sommes forcés de rendre hommage à la supériorité des personnes qui dans les divers pays ont charge de l'organisation et de l'administration de l'instruction publique, et à la qualité des directeurs et autres professeurs qui distribuent l'enseignement. Une courtoisie, un enthousiasme et un savoir-faire de tout premier ordre se faisaient continuellement remarquer. Chez eux la profession de l'enseignement est de plus en plus regardée comme une charge pleine d'honneur et d'importance sociale.

On pouvait voir partout de nouveaux édifices et de l'outillage neuf pour l'instruction technique. Le réveil de l'intérêt dans ce domaine de l'activité éducationnelle en Angleterre a créé beaucoup de rivalité entre les différentes villes. C'est à qui posséderait les plus belles institutions pour la jeunesse. Et l'attention ne se dirige pas seulement sur l'outillage matériel; les efforts se coordonnent en vue du progrès des écoliers et des écolières, surtout entre les âges de 14 à 18 ans.

Dans les pays que nous avons visités, les classes de perfectionnement, les classes techniques et les écoles des arts sont devenues les traits particulièrement

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

caractéristiques du travail éducationnel en faveur de la grande partie des enfants dont l'assistance à l'école ordinaire finit avec leur 14^e année. Par exemple, dans la ville de Halifax, Angleterre, 60 pour 100 des garçons et fillettes qui quittent les écoles élémentaires du jour, continuent leurs études aux écoles spéciales du soir et aux cours techniques du jour. Plusieurs autres villes en Angleterre et en Ecosse obtiennent une assistance presque égale à celle qui s'obtient à Halifax. Dans la ville de Manchester, on prétend que 3.9 pour 100 de la population totale de la ville assiste à une sorte quelconque d'école de perfectionnement ou d'école spécialisée, entre 14 et 18 ans.

Dans les quatre cinquièmes des Etats de l'Allemagne, soit pour l'Etat entier soit pour les seules villes de plus de 10,000 de population, l'assistance à une école quelconque de perfectionnement est obligatoire entre 14 et 17 ans.

En comparant une ville allemande avec une ville de l'Angleterre et du Canada, on est surpris de remarquer l'absence, dans les rues, le soir, des jeunes gens des deux sexes flânant aux coins des rues ou errant à l'aventure sur les trottoirs.

Les écoles spécialisées pour toutes les sortes d'ouvriers entre les âges de 14 à 17 ans ont évidemment donné au peuple en général du goût et de la satisfaction à assister aux classes lorsque le temps d'aller à l'école élémentaire ordinaire est passé. On nous a dit que quand l'assistance obligatoire était requise par décision gouvernementale, il y avait d'abord beaucoup d'hostilité de la part de quelques employeurs et de la part des jeunes gens eux-mêmes. Quand ces écoles ont fonctionné deux ans, le plus gros de l'opposition disparaît. Maintenant, la participation forcée à une étude quelconque pendant l'adolescence est regardée comme faisant partie de la civilisation d'un pays.

Par exemple: En visitant une classe d'apprentissage dans une des écoles de perfectionnement de la Suisse, nous avons demandé aux jeunes gens qui y assistaient depuis deux ans sous le régime de l'obligation, de voter sur la question de savoir s'ils assisteraient sans y être obligés. Sur une classe de 31, trente ont déclaré par leur vote qu'ils assisteraient de bonne volonté, et un seul ne voulut pas voter. C'était l'opinion du professeur que plus d'un tiers de ceux qui faisaient partie de cette classe auraient commencé à assister à l'école de perfectionnement sans avoir besoin d'un règlement compulsore.

LES PLUS AVANCÉS MOINS SATISFAITS.

Malgré les preuves multiples du progrès accompli dans ce nouveau domaine de l'activité éducationnelle en Angleterre, en Ecosse et en Irlande, on entend rarement la population se féliciter de ce qu'elle a fait. Le refrain qui revient dans presque tous les commentaires faits par un anglais à propos de l'instruction en Angleterre, c'est une jérémiade sur son état arriéré comparativement à l'instruction en Allemagne. La Commission n'a pas pu partager complètement ce sentiment après avoir visité l'Allemagne et les autres pays de l'Europe.

Tout comme en Angleterre, il n'y avait en Allemagne aucun signe de fierté ou de satisfaction. Les hommes expérimentés ont expliqué à la Commission le but des différents systèmes et des différentes méthodes en vogue, indiquant

ce qu'ils regardaient comme les faiblesses et les erreurs des efforts accomplis, et exposant longuement leurs espérances et leurs désirs pour l'avenir. Peut-être en Allemagne plus que dans tout autre pays, avons nous pu apprécier l'esprit visiblement solidaire qui caractérise le sentiment de citoyenneté, et ce fait que l'instruction n'est pas considérée comme un moyen pour l'individu de dépasser les autres. L'instruction nous a paru être regardée comme un grand service national par lequel tous les individus sont préparés à accomplir avec habileté leurs fonctions respectives dans l'intérêt de l'Etat. Les capacités personnelles et le bien-être des membres de la communauté sont recherchés pour l'amour de l'Etat.

ENTRETIEN AVEC LES DIRECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT.

Dans tous les pays que la Commission a visités, les hommes et les femmes reconnus comme les champions de la cause de l'instruction publique, ont discuté avec nous franchement et pleinement non seulement les systèmes et les méthodes actuellement en honneur dans leurs pays, mais aussi les problèmes auxquels ont à faire face les autorités centrales et locales, de même que les projets et les efforts qui se font en vue de satisfaire aux besoins de la situation. Une partie du rapport sera d'un intérêt exceptionnel. C'est celle qui renferme les renseignements obtenus et consignés sous la rubrique "Renseignements obtenus en conversant avec ces hommes et ces femmes". Ils avaient les connaissances et l'habileté voulues pour exprimer des opinions claires, qui avaient été mûries par suite de leurs efforts pour s'adapter aux circonstances et pour accomplir les devoirs inhérents à leur tâche dans les différents pays où ils travaillent.

COMPILATION DES RENSEIGNEMENTS.

En compilant les renseignements obtenus dans les autres pays, nous nous sommes guidés, dans une grande mesure, sur ce que nous avons appris concernant les besoins des ouvriers canadiens, les occupations et les industries canadiennes.

Nous nous sommes appliqués, (1) à disposer les renseignements provenant d'un pays de façon à montrer le rapport de l'entraînement industriel et de l'instruction technique avec le système général ou les systèmes d'éducation de ce pays, et (2) nous avons fait rapport avec beaucoup d'ampleur de détails sur les systèmes et les méthodes, les institutions, les cours et les classes qui semblent les plus propres à fournir des renseignements utilisables au Canada.

Les résultats de cette partie de notre enquête sont consignés dans la IIIe partie de notre rapport.

Les faits et les raisonnements sur lesquels sont basées les opinions et les suggestions des commissaires sont exposés au long dans les parties II, III et IV du rapport.

Les sujets traités dans les divers chapitres de la IIe partie sont les suivants:—

- I. Instruction élémentaire par rapport à l'enseignement industriel et technique.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

- II. Instruction secondaire et supérieure par rapport à l'enseignement industriel et technique.
- III. Travaux manuels, étude de la nature, jardinage scolaire, science ménagère, enseignement spécialisé, entraînement industriel et instruction technique.
- IV. Enseignement industriel et technique par rapport aux problèmes nationaux.
- V. Enseignement industriel et technique par rapport aux besoins, aux devoirs et aux droits des individus.
- VI. Organisation et administration de l'enseignement industriel et technique, au Canada.
 - Section (1) La pratique dans divers pays.
 - " (2) La corrélation des cours d'étude et des emplois.
 - " (3) L'influence des livres de classe et des examens.
 - " (4) Méthodes d'enseignement.
 - " (5) Qualification et entraînement des professeurs industriels et techniques.
 - " (6) Scolarité et contributions.
 - " (7) Cours par correspondance et instructeurs ambulants.
 - " (8) Quelques recommandations concernant l'organisation pour le Canada.
- VII. Un programme de développement du pays, avec recommandations au sujet des dispositions à prendre,—
 - (1) Pour ceux qui doivent continuer d'aller à l'école dans les villes;
 - (2) Pour ceux qui ont commencé à travailler;
 - (3) Pour les campagnes.
- VIII. Enseignement industriel et technique par rapport aux apprentis, aux contremaîtres et aux patrons.
- IX. Instruction des populations rurales.
- X. Ecoles ménagères.
- XI. Recherche industrielle.
- XII. Le choix des carrières.
- XIII. L'usage plus grand des maisons d'enseignement.
- XIV. L'assistance obligatoire aux écoles de perfectionnement après l'âge de quatorze ans.

1re PARTIE.

Nous croyons qu'il est opportun et utile de reproduire ici les opinions principales que la Commission a jugé à propos d'émettre, et ses recommandations ; ce que nous faisons en réunissant certains extraits des chapitres ci-dessus mentionnés de la 2ème Partie et du chapitre IX de la 3ème Partie.

EXTRAITS DU CHAPITRE 1er DE LA 2ème PARTIE.

INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE EN RAPPORT AVEC L'ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET TECHNIQUE.

Dans plusieurs des endroits visités le comité local, ou autre corps en tenant la place, auquel la Commission fut redevable des occasions qu'elle eut de se rendre compte du travail accompli en matière d'enseignement industriel et technique, conduisit d'abord la Commission à une école élémentaire, pour lui montrer la nature des exercices manuels qu'on y faisait faire. Ce fut le cas d'une façon plus générale en Europe qu'au Canada. Cette expérience fit naître la conviction qu'un rapport sur l'enseignement industriel et technique ne saurait donner une juste idée de ce qui se fait actuellement sans dire au moins quelque mots concernant cette partie de l'instruction élémentaire qui précède le choix d'une carrière et que l'on peut appeler préparatoire au métier.

QUELQUES CONCLUSIONS.

D'après les témoignages recueillis, il semble qu'il serait fortement à désirer, dans le but d'assurer plus d'aptitudes pour la condition future :

(1) Que tous les enfants jusqu'à l'âge de 14 ans reçussent les bienfaits d'une instruction générale élémentaire au moins égale à celle que peut donner le programme établi par les autorités scolaires de l'endroit ou de la province où ils vivent ;

(2) Que les expériences de l'école devraient tendre plus directement à inculquer et à conserver le goût du travail de production, de construction et de conservation ;

(3) Que, passé l'âge de 12 ans, pour les enfants dont les parents désirent qu'ils embrassent des professions manuelles ou le prévoient, les sujets des cours, les méthodes d'enseignement et l'expérience résultant du travail entrepris à l'école, devraient avoir des relations aussi intimes que les circonstances le per-

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

mettent avec les états de production, de construction et de conservation que les enfants exerceront après leur sortie de l'école.

La Commission, de plus, exprime l'opinion,—

(4) Que des avantages résulteraient de cet enseignement préparatoire: (a) en éveillant de l'intérêt pour les professions manuelles; (b) en aidant les élèves eux-mêmes, ainsi que les maîtres et les parents, au moyen des expériences faites à l'école, à découvrir les inclinations de chacun, ses capacités et ses aptitudes; et (c) du fait que le goût et la préférence ainsi développés porteraient les enfants à choisir des professions demandant une certaine adresse et pour lesquelles ils auraient des aptitudes;

(5) Qu'un autre avantage en découlerait, car l'intérêt éveillé chez les enfants par ce genre d'instruction les disposerait à désirer d'acquérir de plus grandes connaissances après avoir commencé à travailler, et les ferait se tenir au courant, sous une forme ou sous une autre, des efforts qui se font pour répandre l'enseignement dont ils ont besoin;

(6) Que le temps et l'attention donnés au travail manuel préparatoire ne diminuent ni ne retardent nullement le progrès dans les autres matières d'instruction générale, qui s'adressent plutôt à l'intelligence de l'élève.

CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES.

Le genre et le degré d'enseignement industriel et technique convenant à chacun et dont il pourra retirer des avantages dépendent en grande mesure de l'instruction générale préalablement reçue. Par instruction générale nous entendons ici les leçons ordinaires données sur la lecture, l'écriture, le dessin et l'arithmétique, lesquelles, jointes à l'expérience acquise au contact des autres, au travail, au jeu, dans les relations sociales et les rapports quotidiens, ont développé les facultés mentales et physiques, et constituent la somme de connaissances que chaque individu possède.

Ceux qui ont déjà cette instruction générale élémentaire prépareront le mieux leur succès dans la profession qu'ils exerceront plus tard, en ayant toujours présentes à l'esprit les propositions suivantes:

I. Il est important que la santé soit protégée et préservée.

II. Il est important de favoriser l'harmonieux développement des facultés du corps, de l'esprit et du cœur.

III. Il est important que les sens soient exercés, car ce sont les avenues des impressions, par lesquelles les connaissances nous arrivent en premier lieu.

IV. Il est important de développer le pouvoir et le désir de travailler et de se délasser avec jouissance, avec intelligence, avec adresse et avec énergie.

V. Il est important de prendre de bonnes habitudes, particulièrement des habitudes d'obéissance, de politesse, de diligence et d'application.

VI. Il est important de poursuivre un idéal élevé, et que la conduite et le caractère soient maintenus à un niveau convenable.

Les écoles du Canada font beaucoup pour arriver à ces fins; mais, pour que leurs élèves soient prêts à profiter, dans la plus grande mesure possible, de l'enseignement industriel et technique, les témoignages recueillis par la Commis-

sion nous obligent à soumettre les recommandations suivantes, au sujet de l'instruction générale élémentaire, en vue de l'améliorer, de la répandre davantage, de l'accroître et de l'enrichir.

Il devrait être pourvu aux *desiderata* suivants:

1. Exercice des sens et des muscles.
2. Plus et de meilleur dessin.
3. Plus de culture physique.
4. Sciences naturelles et expérimentales.
5. Travail de préparation au métier.
6. Plus et de meilleur chant.
7. Délassement et jeux organisés et surveillés.

DÉCHARGE DU PROGRAMME.

Ce que nous suggérons, il faut se le rappeler, n'exige l'introduction d'aucun nouveau sujet dans le cours d'étude. Il est d'une nécessité évidente de débarrasser le programme de l'encombrement causé par le grand nombre de sujets traités séparément. Le travail de la journée scolaire devrait être graduellement réparti de façon à consacrer de moins en moins de temps à telle ou telle matière à l'exclusion des autres. Il faudrait tâcher de grouper davantage les sujets d'après les métiers, les projets et les intérêts, chacun desquels deviendrait le centre d'une étude coordonnée des diverses matières, comme la lecture, la composition, le calcul, l'écriture et le dessin.

Nous faisons rapport sur les branches de l'enseignement que nous recommandons ici, d'après ce que nous avons observé dans les écoles d'autres pays. Le travail manuel est donné comme un exemple de l'influence de toutes les autres branches.

TRAVAIL MANUEL.

On admet généralement de nos jours que les exercices manuels devraient avoir leur place marquée dans les cours d'études, depuis le Jardin de l'Enfance jusqu'à la onzième ou la douzième année, dans le but de développer les facultés et de faire connaître les aptitudes des élèves. Passé cet âge, le "Travail Manuel" (nous employons ce terme dans toutes les acceptions) pourrait servir d'une façon plus définie à découvrir les aptitudes et les goûts, à développer l'adresse, et à préparer pour un emploi quelconque.

La proportion du temps consacré à des exercices dans lesquels entre quelque activité manuelle varie beaucoup. Il serait impossible d'adopter avec avantage une règle unique dans toutes les écoles et pour toutes les classes d'élèves. L'usage le plus répandu est de donner pas moins d'un quart du temps, à l'école, depuis le Jardin de l'Enfance jusqu'à l'âge de 12 ans, au travail manuel sous quelque forme, en corrélation avec les autres sujets d'étude.

Les arguments qu'on a employés en faveur des exercices manuels ressemblent quelque peu à ceux que l'on avance en faveur de l'enseignement industriel. Dans l'un comme dans l'autre cas on demande une reconnaissance plus complète du motif qui fait agir, parce que cela intéresse l'élève au travail fait à l'école.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

On demande aussi une adaptation du cours d'étude plus conforme aux besoins de la grande majorité des élèves, dans l'espoir d'arriver par là à réduire le nombre de ceux qui quittent l'école avant d'avoir terminé les cours élémentaires, et d'amener le développement des aptitudes pour la vie industrielle.

Les exercices manuels, ou exercices de la main et de l'œil, ont une valeur particulière dans la fonction biologique de l'enseignement. Ces exercices servent à développer les organes des sens, et préparent les facultés à faire face, avec intelligence et discernement, aux choses et aux forces du monde extérieur. Quant à dire si la puissance cérébrale en est accrue, c'est là une question dont la preuve nous échappe ; mais l'expérience a clairement démontré que cela contribue au bonheur de l'élève, lui fait retenir les connaissances acquises, qui seront à sa disposition quand il en aura besoin, et accélère son progrès dans les autres matières enseignées à l'écoles.

AUTRES CONCLUSIONS.

La Commission est d'avis :—

(1) Que l'enseignement devrait tenir compte du développement des facultés physiques, intellectuelles et morales concurremment ; et qu'il devrait tenir compte de la préparation de l'élève pour l'état de vie auquel il se destine plus tard, comme individu, comme travailleur salarié, comme citoyen, comme membre de la race.

(2) Qu'un enseignement devrait être donné qui répondrait aux besoins nouveaux résultant des changements survenus dans la nature des professions et les méthodes en usage, la manière de vivre et l'organisation de la société ;

(3) Que les institutions déjà existantes, autant qu'il est nécessaire, devraient être modifiées ou changées, et qu'il faudrait ajouter aux cours d'études qui s'y donnent et aux genres de travaux qui s'y font actuellement ;

(4) Que la préparation des institutions pour le ou les nouveaux genres d'enseignement est de première nécessité et un devoir, afin qu'ils soient qualifiés pour réussir dans ce travail nouveau ;

(5) Qu'en améliorant, en répandant davantage, en agrandissant et en enrichissant le système d'enseignement comme il a été indiqué, les expériences de l'école deviendraient une préparation raisonnable pour commencer la vie de travail et entreprendre un cours d'enseignement industriel et technique ; et que, sans cette préparation, aucun système d'enseignement industriel et technique ne saurait, dans une mesure considérable, réussir d'une façon permanente.

QUELQUES RECOMMANDATIONS.

La Commission est d'avis que l'enseignement du dessin, des exercices manuels, des sciences naturelles et expérimentales, et d'un travail préparatoire comprenant la science domestique ou de ménage, est d'une grande importance et d'une grande valeur, et que cet enseignement devrait se donner généralement.

Considérant ce que coûtera l'enseignement de ces diverses branches dans les écoles élémentaires, jusqu'à ce qu'il y ait des instituteurs les ayant eux-

mêmes apprises à l'école, et nous rappelant qu'on n'avait pas songé à un tel travail scolaire comme étant du domaine de l'instruction publique, lors du pacte de la Confédération, quand les provinces acceptèrent la responsabilité de légiférer pour le maintien et le contrôle de l'instruction dans les limites de leurs frontières, la Commission recommande la création d'un fonds destiné à subventionner les gouvernements provinciaux pendant une période de dix années.

La Commission suggère qu'il soit versé à ce fonds pas moins de \$350,000 par an, pendant dix ans, sous forme d'un octroi parlementaire du Dominion; et que cette somme soit divisée en neuf parts, proportionnellement à la population de chacune des neuf provinces, telle que donnée par le dernier recensement, chaque province devant recevoir la part qui lui revient en proportion de sa population.

La Commission suggère de plus qu'il soit payé à chaque province, à même le dit fonds (si et quand le montant à son crédit dans le dit fonds est suffisant pour cela) une somme ne dépassant pas 75 pour 100 du montant payé par cette province au cours du dernier exercice pour le support et l'avancement du dessin, des exercices manuels, des sciences naturelles et expérimentales, et du travail préparatoire à la carrière, y compris la science domestique ou ménagère, mais non compris les sommes votées pour la construction d'édifices.

Il semblerait à la Commission qu'un certificat du principal officier de l'instruction d'une province, donnant le détail des endroits du travail accompli, et des sommes payées par la province pour l'encouragement des matières en question, devrait être regardé comme une preuve satisfaisante pour déterminer le montant auquel cette province a droit.

Toute partie du fonds accordé à une province qui n'aura pas été payé ou gagné à la fin d'aucun exercice devra être reportée et demeurer au fonds de la dite province jusqu'à ce qu'elle ait été gagnée.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

EXTRAIT DU CHAPITRE II DE LA 2ème PARTIE.**INSTRUCTION SECONDAIRE ET SUPÉRIEURE PAR RAPPORT À
L'ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET TECHNIQUE.****ÉCOLES SECONDAIRES.**

Une critique souvent dirigée contre l'enseignement secondaire au Canada, c'est que la tendance de l'école secondaire a été d'inspirer à la jeunesse le dégoût du travail manuel, et qu'elle a diminué les inclinations vers des travaux manuels demandant de l'adresse, en ne fournissant pas les occasions de développer ces aptitudes. On lui reproche aussi d'avoir été organisée et conduite surtout en vue de préparer les élèves pour les collèges et les professions instruites, et qu'elle ne prépare pas suffisamment au travail qui les attend dans la vie ceux qui sont obligés de quitter l'école vers l'âge de 16 à 18 ans.

Une autre critique qu'on a formulée, c'est que le genre d'instruction donné dans les écoles secondaires au Canada n'a pas été de nature à offrir beaucoup d'avantages aux nombreux garçons et filles qui, plutôt lents dans les sujets purement théoriques et appris dans les livres, n'éprouvent que peu d'intérêt et n'ont qu'un talent médiocre pour ces matières, mais qui montrent plus d'intelligence et d'aptitudes pour des travaux de production et de construction. L'expérience a démontré que plusieurs qui sont négligents, manquent d'intérêt et ne réussissent guère dans les matières apprises dans les livres et purement théoriques, deviennent attentifs, diligents, s'intéressent et réussissent dès qu'ils sont mis en présence d'un travail de construction et d'expression demandant de la dextérité, une observation attentive, l'exercice du jugement, de l'initiative, et la coopération de leurs compagnons.

L'enseignement secondaire au Canada a été jusqu'ici, presque sans exception, d'un genre tel qu'il réclamait tout le temps de ceux qui le recevaient. En d'autres pays l'instruction secondaire, ou supplémentaire, se donne tandis que la jeunesse se livre à un travail payant, qu'elle occupe un emploi ou apprend un métier qui lui servira dans l'âge mûr. Ainsi, dans les écoles industrielles coopératives des États-Unis, les jeunes gens de 15 ans et plus vont, alternativement, une semaine à l'école modèle (*high school*) et une semaine à l'usine où ils travaillent. Dans les écoles de perfectionnement, en Allemagne, les jeunes gens qui travaillent à salaire vont à l'école de quatre à dix heures par semaine. Dans plusieurs États de l'Allemagne la présence à l'école doit cesser avant sept heures du soir. Souvent les patrons s'arrangent pour que les jeunes travailleurs soient libres et puissent aller à l'école le matin, ou pendant l'avant-midi, alors qu'ils sont reposés et le plus en état de profiter des occasions de s'instruire qui leur sont offertes.

ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET TECHNIQUE DANS LES COURS
COLLÉGIAUX.

La Commission s'est trouvée dans l'impossibilité de faire une étude complète de l'enseignement technique dans les cours universitaires et collégiaux. Sous ce rapport, elle dirigea ses recherches presque entièrement vers l'étude des effets de l'enseignement technique le plus avancé sur le progrès de l'industrie et du commerce. Un examen approfondi de l'organisation des institutions et des cours d'études ne fut pas entrepris. En France, en Allemagne, en Suisse et aux Etats-Unis, la puissance et l'influence de l'enseignement technique sous ses formes les plus élevées parut être plus considérable que dans le Royaume-Uni et au Canada. En Angleterre, l'avis qu'on entendit le plus souvent exprimer—et on y insista fortement—c'est que dorénavant les industries devront trouver le moyen de se procurer les services d'un plus grand nombre d'hommes possédant à un haut degré des connaissances scientifiques et ayant reçu un enseignement technique complet; sinon, les fabricants et les négociants de ce pays seront incapables de maintenir leurs positions en face de la concurrence étrangère.

Les facultés de sciences appliquées des collèges et des universités du Canada ont la réputation de préparer les ingénieurs pour le travail de leur profession d'une manière complète et satisfaisante. D'après ce qui se dit à l'étranger, on semble y être généralement d'avis qu'il conviendrait d'exiger des étudiants des collèges techniques, avant de leur décerner leurs diplômes, qu'ils aient eu une certaine expérience des matériaux, des outils, des machines et des produits de leurs professions. Par ce moyen ils comprendront clairement les principes qu'on leur aura enseignés, et ils auront une connaissance, conforme à la réalité, des conditions de production et de construction qui règnent dans les usines et les manufactures. Il n'est pas important qu'ils aient assez de pratique pour acquérir une grande adresse ni une grande célérité comme travailleurs manuels.

QUELQUES CONCLUSIONS.

La Commission est d'avis que:

(1) Il devrait être pourvu à un enseignement secondaire préparatoire à la carrière, pour les personnes qui se destinent à des professions manuelles et industrielles, à des professions de production telles que l'agriculture, à des professions de conservation telles que le soin d'un ménage, et à des professions dans le commerce et les affaires.

(2) Ces personnes devraient avoir des occasions d'acquérir une instruction secondaire qui leur serait en tout point aussi avantageuse dans leur état que l'instruction secondaire à laquelle le système scolaire général pourvoit a été avantageuse à ceux qui entrent dans les professions libérales ou autres, et à la classe riche et jouissant de loisirs.

(3) L'enseignement secondaire, pour ceux qui travaillent déjà, devrait être donné dans des classes de jour ou du soir, en rapport intime avec leur emploi

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

tandis qu'ils sont encore à apprendre, comme apprentis ou autrement, et aussi quand ils sont devenus ouvriers habiles, ou compagnons, et qu'ils sont arrivés à remplir des positions de contremaîtres, de surintendants ou de gérants.

(4) L'enseignement technique pour la préparation des ingénieurs techniques, et autres personnes se destinant à des professions analogues, serait amélioré en ajoutant au programme dans le sens indiqué par la coutume suivie en Allemagne et à l'université de Cincinnati. Ceci regarde particulièrement l'enseignement à donner aux hommes susceptibles de devenir principaux et instituteurs dans les écoles techniques moyennes et les hautes écoles techniques du Canada. La Commission recommande ce sujet à la considération des autorités des collèges techniques, croyant qu'elles ont qualité pour rendre une décision finale à cet égard.

Les universités et les collèges donnent de plus en plus de cours techniques, parce que le nombre des étudiants qui réclament ces cours va sans cesse grandissant. La rapidité avec laquelle le pays grandit et se développe, les applications nouvelles de la science et des méthodes scientifiques à toutes les formes de production, de construction, de conservation et d'administration, exigeront un nombre encore plus considérable d'élèves gradués. Par conséquent, les universités et les collèges auront certainement besoin d'une plus forte aide pécuniaire. La Commission est d'avis que cette aide devrait venir de source autre que le revenu provenant des étudiants. Il ne faudrait pas que le coût de l'enseignement fût assez élevé pour exclure des collèges et des universités la jeunesse ayant les dispositions convenables et qui rechercherait l'instruction technique la plus avancée.

EXTRAITS DU CHAPITRE IV DE LA IIÈME PARTIE.

ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET EDUCATION TECHNIQUE PAR RAPPORT AUX PROBLÈMES NATIONAUX.

L'HÉRITAGE NATIONAL.

Les peuples autonomes grandissent constamment quand les anime quelque effort dominant en vue de conserver leurs idéals par un perfectionnement incessant. Faire la renommée du Canada est affaire d'intérêt; il importe bien davantage d'en former le caractère. Il faut faire grand cas de la place d'honneur qu'il doit occuper au milieu des autres nations, de son influence et de son rôle éventuel; mais le souci de lui choisir et de lui appliquer une formation et une éducation qui rencontrent les aptitudes propres et les tendances de sa jeune population pour la tâche à accomplir et la lutte à livrer pour le droit à l'existence, doit primer tous les autres.

Vers la fin du dernier siècle, les Canadiens commencèrent à se sentir une nation, unie dans son œuvre agricole, industrielle, commerciale et professionnelle, ainsi que dans son souci de développer ses ressources minières et ses pêcheries, et apte, enfin, à se mettre chez elle.

L'histoire ne nous montre aucun exemple d'une population de sept millions d'individus se trouvant libres possesseurs d'un tel héritage. Si l'étendue de l'Europe est de onze, celle du Canada est de douze, dont une grande partie est propre à l'établissement du foyer confortable d'un peuple robuste. Où peut-on trouver ailleurs un pays plus avantageux à l'établissement d'un peuple mû comme le nôtre par le désir enraciné de se frayer un chemin par la force d'un travail intelligent, par la justice et la bonne volonté, et d'entraîner avec lui tous les nouveaux-venus.

Les qualités originelles constituent le meilleur héritage du Canada. Les pères de la génération actuelle avaient le culte inné de la liberté, l'amour de la justice et le respect des travaux de l'intelligence. Le courage, la lutte, la patience et les sacrifices leur avaient façonné cette mentalité. Il reste à l'éducation de faire valoir ce legs.

ACTIVITÉS EN QUÊTE DE QUALITÉS CONSTRUCTIVES ET CONQUÉRANTES.

Le rôle de l'activité est de conserver ce que l'humanité a parachevé. Le Canada trouve son bonheur dans une activité qui grandit son génie. Un pays neuf demande des aptitudes à construire et à conquérir aussi bien que des facultés sédentaires, réfléchies et traditionalistes.

Pendant que les grandes cités ont profité prodigieusement et sans conteste du développement industriel du Canada, les villes de moindre importance ont été laissées de l'avant et ont rivalisé de zèle. Ces dernières surtout ont été soutenues par la population rurale qui les entoure, et dont le surplus de main-d'œuvre et les relations d'affaires et de société ont identifié les intérêts avec le progrès industriel des petites villes.

NÉCESSITÉ D'UNE FORMATION PLUS COMPLÈTE.

On reconnaît partout le besoin d'une formation et d'une éducation appropriées aux circonstances, afin de préparer la jeunesse aux travaux de l'industrie et à ses exigences.

Se créer un foyer est d'une importance autrement grande que de construire des édifices, voir à l'ameublement, à la nourriture, à l'habillement et aux autres choses. C'est élever un temple dont la main n'est pas la créatrice, et qui doit servir de retraite pour y travailler au profit d'une meilleure humanité.

Eduquer et former la jeunesse est une œuvre autrement sérieuse que celle de l'initier aux arts de la lecture, de l'écriture et du calcul, tous trois outils obéissants et utiles à la disposition de l'intelligence. Jusqu'aujourd'hui, les meilleures années de la fréquentation de l'école ont été consacrées à cette dernière tâche; mais on peut d'ores et déjà voir luire au Canada l'aurore de meilleurs jours, où l'enfant acquerra ces arts volontiers et même avec agrément au moyen d'un procédé éducationnel récréatif, au lieu d'y arriver par contrainte, ennui et déboires comme à des matières d'étude isolées.

C'est alors que les professeurs pourront consacrer une plus grande partie de leur temps et de leurs efforts à soigner la santé, les habitudes, le tempérament de leurs élèves, tout en surveillant et en dirigeant leur développement physique, intellectuel et moral.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

LE CANADA EN RETARD.

Jusqu'à une époque assez rapprochée, le Canada se contentait d'être le spectateur attentif et critique des tâtonnements de l'amélioration industrielle. Les cours d'études ne pouvaient pas à la formation technique et à l'habileté de la main-d'œuvre industrielle chez les jeunes; ils ne conféraient pas à ces derniers une compréhension suffisante des principes et des sciences, qui font la base de tout commerce et de toute industrie. Quand le besoin se fit sentir d'un approvisionnement considérable et varié de marchandises manufacturées; quand les villes et les cités se mirent à progresser par bonds et par sauts, l'on découvrit qu'on avait négligé toute organisation pratique de moyens quelconques aptes à préparer les centaines de mille jeunes hommes à se mettre à la tête des artisans consommés, des fermiers et des administrateurs ménagers les plus réputés du monde. Le pays s'enrichissant constamment, on ne regardait pas au coût d'acquisition; en même temps, les méthodes éducationnelles se faisaient livresques à l'extrême; bien plus, elles se développaient en systèmes scolastiques presque totalement dépourvus de tout point de contact avec la vie industrielle, agricole et administrative, ou ce qui pouvait s'y rattacher. Les écoliers, garçons et filles, s'épuisaient dans des études livresques sans fin, tandis qu'on négligeait dans la presque totalité des écoles à leur fournir des instruments, des outils ^{assez} pour faire suivre un entraînement manuel et méthodique tel que l'étude de la nature, l'entretien de jardins d'école et autres sujets concernant l'administration ménagère, toutes choses qu'on appelait, dans le temps, des «futilités». On fermait l'oreille aux sollicitations de l'instinct et des aptitudes naturelles suscitées par la poussée des sources profondes de l'humanité, de sorte que les élèves se hâtaient pour la plupart de désertir l'école au plus tôt.

LA VOIE DU PROGRÈS NATIONAL.

Il importe de provoquer la marche en avant par des méthodes telles que les suivantes: d'abord, celles qui procurent aux élèves la joie du travail indépendamment des récompenses ou du salaire. En second lieu celles qui font aimer le travail en lui-même et avec la perspective d'une fin généralement avantageuse à atteindre. Les écoliers et les étudiants peuvent coopérer d'eux-mêmes à l'avancement industriel et social en se mêlant à la main-d'œuvre, tout comme ils peuvent acquérir une certaine habileté dans les amusements par l'association des équipes. En menant de front ces deux occupations, on obtient beaucoup plus qu'en s'adonnant avec une double ardeur à chacune d'elles en particulier. Enfin, les méthodes qui donnent de la joie à créer, construire, conserver l'œuvre par laquelle chacun s'efforce de donner une formule à son concept personnel de l'utile et du beau, tant dans le domaine concret que dans celui de la parole et autres symboles.

C'est dans la lutte sans relâche que se trouve toute vie. L'essentiel est de ne pas se tromper sur la qualité du but et des moyens. Dans le passé, le Canada a triomphé sur toute la ligne, à part quelques échecs. Il mène toujours la campagne contre l'ignorance, la couardise, la pauvreté, la maladie, le vice et le

mauvais vouloir. C'est à cette croisade que seront formés les individus par l'éducation industrielle et technique, dont la pratique arrive au summum de succès alors que l'expérimentation, qu'elle voit à procurer à chaque individu, entre dans les opérations vitales de la campagne ardue. Le déplacement continu de son champ d'action l'oblige à varier sans cesse sa stratégie, ses tactiques et ses armes. Le besoin des temps est celui d'une éducation pouvant permettre à tous et à chacun de trouver le contentement dans le travail, la subordination et la bonne volonté.

COURONNEMENT DE L'ÉDUCATION GÉNÉRALE PAR L'ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL.

L'enseignement industriel et l'éducation technique servent à parachever une éducation générale et à lui fournir un complément basé sur une expérience relative aux besoins des ouvriers de l'industrie, de l'agriculture, de la tenue de maison, du commerce, du transport, du travail des mines et autres.

Tous les deux constituent des moyens adéquats propres à permettre à l'individu, à la famille, à la société et à la nation de chercher à développer les aptitudes personnelles, à se mettre en mesure de faire face aux conditions de la vie ouvrière, de changer ces conditions dans un sens favorable à chacun, et de conserver ce qui leur paraît convenable des connaissances acquises, des coutumes, des méthodes, des institutions, des principes et des idéals.

L'ÉTAT DE L'INDIVIDU.

L'intérêt de l'Etat, considéré comme société, consiste à pouvoir assurer aux individus qui la composent, la santé, l'intelligence, la capacité, actionnées par des sentiments d'altruisme, et, par ainsi, l'aptitude et le désir de remplir leur tâche sociale, en remplissant leurs devoirs en conservant leurs droits de citoyens d'abord, puis, d'individus dans l'existence économique, et enfin, de salariés apportant leur part à la prospérité matérielle de l'Etat.

Le problème de la recherche d'un état de vie conforme aux qualités idiosyncrasiques de l'individu, celui de la préparation de ce dernier à s'acquitter de sa charge avec satisfaction et profit pour la société demeure et devient, de jour en jour, plus complexe et plus ardu.

Pour ce qui concerne l'individu, il lui faut l'éducation qu'il lui enseigne à conserver sa santé, à développer ses aptitudes, à acquérir des connaissances, à travailler au maintien de la justice et de la liberté, et à renforcer en soi le désir et la volonté agissante de mettre journallement en pratique les idées de devoir, de vérité, de beauté et de bonté.

LA NATION COMPTE SUR L'INDIVIDU.

C'est aux femmes et aux hommes intelligents et habiles qu'échoit la solution la plus satisfaisante de tous les problèmes nationaux. L'intelligence et l'habileté sont les fruits de l'éducation proportionnée à la mesure des aptitudes innées, de l'activité privée, aussi bien que de l'opportunité des circonstances. L'ensei

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

gnement et l'instruction systématisées sont les facteurs essentiels de la conservation et du développement des capacités, des aptitudes et de l'idiosyncrasie des individus.

Le prestige et l'influence individuels augmentant chaque jour dans les questions de gouvernement, soit local, provincial ou fédéral, il devient par suite nécessaire que chacun possède la somme d'éducation qui lui permette de vivre et de travailler dans des conditions plus favorables que s'il s'en trouvait privé.

QUELQUES CONCLUSIONS.

Il a donc paru à cette Commission que l'enseignement industriel et l'éducation technique devaient être poussés de l'avant, afin—

(1) Que l'intérêt bien compris des garçons et des filles à leur formation et à leur instruction puisse s'accroître et que, à partir de l'âge de douze ans, ils acquièrent une compréhension plus claire de leur position respective en face de l'œuvre à accomplir et vis-à-vis de l'existence.

(2) Afin que la période de surveillance magistrale et de l'éducation en bloc d'une demi-journée par semaine au moins, puisse se prolonger pendant la durée de l'adolescence, et que garçons et filles en viennent à souhaiter qu'on leur continue le privilège de ces avantages jusqu'à leur dix-septième ou leur dix-huitième année.

(3) Afin que chacun d'eux puisse se rendre digne, dans la pleine mesure de ses capacités, de remplir son rôle d'individu, de travailleur coopérateur, de citoyen et de membre de la société.

(4) Afin d'arriver à construire une nation plus intelligente collectivement, plus habile, plus prospère et plus unie enfin dans la tâche de regarder en face les problèmes nationaux, et de les résoudre avec sagesse à mesure qu'ils se présentent.

Cette Commission tient pour acquis que le but inclusif du Canada est de faire de son peuple un peuple grand, grand par l'âme collective et par ses aptitudes; assez grand pour être à la hauteur de l'héritage sans prix qui lui fut légué par le sang et les idéals, par la vastitude de ses possessions et la grandeur de ses institutions, par la faveur des possibilités aussi bien que par ses obligations. La grandeur de sa population composite lui permettra d'achever l'œuvre du plus beau des beaux-arts, celui de savoir vivre heureux et prospère tout en travaillant intelligemment et sans broncher vers un but idéal: le bien commun. Les chemins qui y conduiront sont entre autres l'enseignement industriel et l'éducation technique.

EXTRAITS DU CHAPITRE V DE LA 2^{ème} PARTIE.

L'ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET L'ÉDUCATION TECHNIQUE EN RAPPORT AVEC LES BESOINS, LES DEVOIRS ET LES DROITS DES INDIVIDUS.

L'UNITÉ DE LA CIVILISATION.

Vu les conditions actuelles, le mot civilisation s'emploie communément comme un terme générique, pour indiquer les formes d'organisation et l'effort commun pour arriver à atteindre le but et les idéals qui agitent l'âme et la pensée dominante d'un peuple dans une période quelconque de son existence. Pour le moment, le commerce et l'industrie requièrent exclusivement l'attention. Quant aux moyens à employer, ils changent sans cesse, tandis que l'énergie intime qui les choisit persiste, immuable. Cette énergie intime du peuple se manifesté par des qualités d'humanité et dans des conditions sociales et économiques sans cesse progressives.

Au fond de l'activité industrielle moderne qui cherche à produire à bon marché pour augmenter les profits, il fait voir trois éléments d'une importance indéniable: la matière brute, l'outillage mécanique perfectionné et l'organisation. Ces trois éléments retiennent si bien l'attention qu'ils font parfois perdre de vue les travailleurs et la condition qui leur est par là créée. Le facteur le plus important dans l'Etat réside dans la valeur individuelle des citoyens. S'il faut faire cas de la conservation des ressources naturelles et de l'avancement de l'industrie, aussi bien que du développement du commerce d'où sortent les profits réalisables, le suprême souci doit aller vers la conservation de la vie et la dextérité de l'ouvrier industriel. Immédiatement après se présente le soin de veiller à l'occurrence d'un emploi rémunérateur.

MEILLEUR RENDEMENT REQUIS DE L'ÉCOLE.

L'évolution de l'école frappe l'attention au même degré que celle de toute autre institution. L'école élémentaire, qui arriva d'abord pour suppléer à l'enseignement et à l'instruction paternels accordés à l'enfant au cours des travaux auxiliaires du foyer, fut laissée à elle-même pour entreprendre toute l'œuvre d'éducation des élèves de six à quatorze ans. De partout arrive avec insistance la demande de permettre à l'école de rencontrer les exigences grandissantes des nouvelles conditions sociales et industrielles auxquelles on lui demande de faire face.

BIEN-ETRE INDIVIDUEL ET PROSPÉRITÉ NATIONALE.

L'évidence s'affirme de plus en plus que l'éducation doit tendre à créer les vocations et à les favoriser, si l'on veut faire servir l'activité industrielle

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

d'un peuple au bénéfice de tous les individus et de l'Etat dont ils sont les membres constituants. Il ne faut pas oublier que le premier et le principal objet de l'enseignement industriel et de l'éducation technique doit être le bien-être personnel des individus que l'on y destine; vient ensuite la prospérité de l'Etat et par suite sa grandeur; enfin l'avancement intégral de l'industrie considérée en elle-même, mais dans les limites de sa dépendance et de l'apport qu'elle peut offrir aux deux autres facteurs.

En travaillant à l'organisation de cette méthode éducationnelle, on doit avoir surtout en vue de rencontrer les besoins généraux du peuple, en ayant soin que l'ouvrier ne soit pas diminué par le travail auquel on le prépare, ni privé du droit de retirer de son travail en même temps qu'une rémunération satisfaisante, un sentiment personnel de satisfaction.

QUELQUES CONCLUSIONS.

Dans l'opinion de la Commission il importe:

(1) Que les ouvriers des usines dont l'occupation principale est de voir au fonctionnement des machines, reçoivent une instruction et un enseignement tels qu'ils aient une connaissance et une habileté techniques générales, propres à élargir le champ de leurs connaissances, et à susciter chez eux une ambition qui franchisse les limites d'un travail automatique et routinier. Par là l'activité industrielle favorisera le développement de l'humanité, au lieu de rabaisser celle-ci à la seule perspective de profits aléatoires où le bien-être et le bonheur des ouvriers industriels ne comptent pas.

(2) Qu'on devrait procurer un enseignement de telle nature qu'il puisse conserver et développer certaines occupations qui requièrent l'habileté de la main-d'œuvre, et ceci au profit de l'ouvrier de même que pour la haute qualité et la nature de certains produits de l'industrie.

(3) Qu'il importe de protéger et de promouvoir autant qu'il se peut les intérêts de la population rurale au moyen de l'enseignement industriel et de l'éducation technique et suivant la nature des besoins de cette classe.

(4) Qu'on devrait s'appliquer à connaître et à satisfaire les exigences d'une instruction et d'un enseignement organisés des éléments scientifiques et artistiques accessibles aux jeunes filles et aux femmes, en tant que ces éléments favorisent l'industrie ménagère basée sur les conditions industrielles modernes. Les ménagères et les tenancières sont de tous temps l'assise d'une civilisation progressive.

(5) Qu'il faille accorder une attention de plus en plus grande aux moyens en existence ou qui peuvent survenir de conserver la vie et la santé, de développer les facultés de l'humanité de manière à faciliter aux habitants du Canada l'obtention du bonheur, de la prospérité et du contentement par une application intelligente au travail.

EXTRAITS DU CHAPITRE VI DE LA 2^{ème} PARTIE.

ORGANISATION ET ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET DE L'EDUCATION TECHNIQUE AU CANADA.

TABLEAU DES FINS À POURSUIVRE.

Les fins de l'enseignement industriel et de l'éducation technique sont exposées ci-après dans l'ordre de leur importance pour guider ceux qui désiraient se renseigner sur les cours et la nature du travail à exécuter:—

1. La préservation de la santé et de l'énergie vitale.
2. La formation d'habitudes honnêtes.
3. Le développement du sens du devoir et de la responsabilité.
4. *La préparation du corps, de l'esprit et du cœur à l'accomplissement de quelque occupation utile.*
5. *La culture des énergies intellectuelles, l'acquisition de connaissances variées, et le développement de l'instinct scientifique directement approprié à l'occupation choisie.*
6. Le perfectionnement de la bonne volonté, du désir et de l'aptitude à coopérer à l'œuvre commune.
7. La conservation du génie national et de ses idéals.
8. Comme devise ultime et suprême, le perfectionnement de l'esprit humain, l'amélioration de l'essence même de la vie, des conditions du travail, du repos et de l'existence.

MOYENS DE RÉUSSITE.

Il faut chercher à obtenir les résultats complets de l'enseignement industriel et de l'éducation technique par les moyens suivants:—

1. L'esprit de discipline développé par l'intérêt puisé à son travail et par la coopération commune dans l'œuvre des classes éducatives jusqu'à l'âge de 17 ans au moins;
2. La conservation de l'amour du travail et du contentement que procure l'œuvre achevée;
3. L'acquisition de connaissances scientifiques techniques et le développement de l'esprit scientifique;
4. La préservation et le renforcement de la volonté, pour l'acceptation et l'accomplissement du rôle qui échoit à chacun dans la société organisée, où toutes les positions sont relatives, et relatifs également les degrés d'autorité.

L'acquisition d'une simple habileté de métier ou d'emploi ne compte que pour un des moyens qui, dans l'œuvre de l'éducation, peuvent servir à atteindre des fins plus élevées. On y arrive également par une éducation générale; et il

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

ne paraît pas y avoir de différence essentielle entre la portée d'un enseignement industriel et d'une éducation technique et celle d'une éducation générale. On en trouverait la ligne de démarcation dans le fait que l'enseignement industriel et l'éducation technique couvre un champ plus restreint et se sert de moyens plus directement précis afin d'arriver à forger pour ainsi dire un être qui dans sa sphère d'activité humaine jouera le rôle de main-d'œuvre ou de patron.

CHAMPS À PARCOURIR.

De l'avis de la Commission, il est important:—

1. Qu'on considère les besoins de connaissance et d'habileté des individus dans leurs professions ou emplois respectifs, et cela dans tous les cours d'étude soutenus par les deniers publics;

2. Qu'à partir de l'âge de douze ans et plus l'éducation générale et de formation comprennent un bon enseignement professionnel;

3. Que tout en ayant en vue la fin ultime à atteindre, on devrait immédiatement diriger les efforts de façon à bien satisfaire les besoins de la situation du moment.

4. Qu'on s'efforce de donner,—

(a) Un nombre suffisant d'instituteurs compétents, renseignés et entraînés le mieux possible, qui mèneront à bonne fin le travail entrepris.

(b) Des cours d'étude et du travail dans les diverses écoles ou institutions qui prépareront les jeunes travailleurs à leurs carrières et mettront à profit l'attention éveillée chez eux en les tenant en contact avec le mouvement d'éducation qui tend à développer les qualités purement mentales et les forces morales.

(c) Un système qui s'adaptera facilement aux systèmes d'enseignement, aux institutions et écoles qui existent déjà.

La Commission ne demande pas qu'on s'efforce surtout d'adapter l'enseignement industriel et technique aux systèmes d'enseignement, aux institutions ou écoles actuelles, mais plutôt d'obtenir, autant que possible, la coopération de tous ceux qui s'intéressent à l'éducation afin d'assurer le progrès rapidement, efficacement et au plus grand avantage des élèves.

La Commission considérerait comme un malheur le conflit entre les fins, les systèmes, les institutions, les écoles et les méthodes des diverses branches de l'enseignement. Du moment que le but général est de rechercher l'avancement des élèves, de la société et de l'industrie, tout converge vers un point central, et aucun élément d'efficacité n'est perdu dans le conflit des tendances.

Le problème n'est pas de subordonner une fin à une autre, mais de les atteindre toutes. La fin particulière de l'enseignement industriel et technique ne doit pas dominer la fin générale de l'éducation, qui chez l'individu est le perfectionnement et le développement de toutes les puissances du corps et de l'âme.

PRINCIPES FONDAMENTAUX.

La Commission croit que l'enseignement industriel et technique sera le plus utile possible à l'avancement individuel, au développement industriel, aux progrès des différents centres, des diverses provinces et du Canada entier, si on l'organise et le maintient d'après les principes suivants:—

1. Il devra être sous le contrôle et la réglementation des provinces ;
2. Les citoyens, les autorités locales, les gouvernements provinciaux et fédéral devront contribuer à son maintien.
3. Les représentants locaux des industries, patrons et ouvriers, de l'agriculture, des professions féminines, particulièrement de l'économie domestique, du commerce et de l'enseignement organisé, devraient prendre une part active à son administration, à sa direction et à son contrôle ;
4. Ceux qui sont retenus au travail et ceux qui pourraient retourner à la classe pour quelque mois ou quelques années, selon les circonstances, devront pouvoir suivre un cours ou des cours de théorie et de pratique ;
5. Tous ceux qui se préparent à l'industrie, à l'agriculture et à l'économie domestique, et les ouvriers qui travaillent déjà à ces emplois, devront avoir autant que possible chances égales d'arriver ;
6. L'enseignement industriel et technique devra coopérer avec les systèmes d'enseignement présents, de manière à s'assurer l'usage des maisons d'école du matériel et des professeurs disponibles et compétents.

L'EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION LIBRE.

Une entreprise de ce genre ne peut pas être administrée avantageusement par un conseil administratif où le nombre des membres est proportionné aux sommes versées par les autorités locales et provinciales. Le but à atteindre est d'obtenir l'enseignement le plus efficace, le plus économique et le plus approprié ; et aussi d'intéresser le peuple, d'employer les énergies locales autant que possible, de les développer davantage par l'expérience qui peut s'acquérir seulement en prenant part à l'administration. Un exemple : Une assertion relativement à ceci par sir John Struthers, secrétaire du ministère de l'Education d'Ecosse, démontre bien le genre d'observations faites par la commission dans les divers pays visités. En résumé il dit que le ministère de l'Education d'Ecosse préférerait avoir mille hommes et femmes en Ecosse qui essaieraient par tous les moyens d'adapter les cours d'études et l'instruction aux exigences locales, que dix mille qui obéiraient aveuglement aux ordonnances du ministère.

Ailleurs l'expérience démontre l'avantage de laisser l'initiative, le contrôle et l'administration du travail ordinaire de l'école entre les mains des autorités locales. L'autorité centrale ou supérieure coopérera en mettant à la disposition de l'autorité locale tous les renseignements qu'elle seule pourrait avoir, et les bienfaits de la surveillance, des conseils et des avis d'experts dont elle seule pourrait se servir. L'inspection et la surveillance tendront à maintenir et à augmenter l'intérêt du peuple, et en même temps à tenir élevé le niveau de l'enseignement, et de l'élever graduellement à mesure que les élèves et les professeurs, par l'expérience acquise, pourront l'atteindre.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

ADAPTATION À L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL.

Pour qu'il y ait le moins de perte possible chez les élèves en passant de l'école élémentaire aux écoles ou classes de l'enseignement industriel et technique, et la plus grande économie dans l'emploi des maisons d'école, du matériel et des instituteurs compétents déjà au service public, il serait à souhaiter que l'autorité locale qui dirige l'enseignement industriel et technique soit identique à celle qui dirige l'enseignement élémentaire, ou ait des relations suivies avec celle-ci. Si elle est distincte, il serait avantageux qu'elle fut nommée en entier par l'autorité locale, ou qu'au moins la majorité de ses membres le soit. Ces membres seraient des représentants des industries, patrons et ouvriers, des hommes d'affaires, des fermiers pour les cantons ruraux, des femmes renseignées en économie domestique, et des éducateurs qui s'entendent bien dans l'administration des écoles.

REPRÉSENTATION DE L'ÉLÉMENT INDUSTRIEL.

L'expérience de tous les pays démontre le grand avantage d'avoir dans le conseil qui a le contrôle des études, des représentants des patrons et des ouvriers travaillant ou intéressés aux diverses occupations auxquelles se préparent ou travaillent les étudiants. La coopération de ces industriels et de ces éducateurs professionnels assurera que les cours d'études établis et le travail fait à la classe satisferont les exigences de l'industrie, les besoins personnels de l'étudiant, et seront conformes au jugement des ouvriers qui connaissent déjà par expérience ce qui leur sera le plus utile. Une telle coopération rendrait le travail non seulement agréable aux élèves et satisfaisant pour les parents, mais le mettrait aussi en harmonie avec les désirs et le jugement d'hommes déjà occupés à ces divers emplois.

Ce n'est que graduellement qu'on pourra créer les occasions qui faciliteront le développement des individus et l'entraînement des ouvriers dans les diverses occupations. De cette manière seulement ils pourront devenir une partie économique du corps public qui contribue au progrès industriel, économique, intellectuel et social de la nation.

CHANCES ÉGALES.

Quelquefois on prétend qu'un système d'enseignement favorise également tout le monde en donnant à tous les élèves accès aux mêmes classes. Si chance égale doit réellement signifier quelque chose, il faut prendre en considération les besoins variés, les goûts, les capacités et l'avenir des élèves. Le libre accès aux écoles dont les cours sont préparés, surtout pour ceux qui étudieront jusqu'à dix-huit ou vingt ans, ne comporte pas une préparation égale à un emploi ou à la vie pour ceux qui sont forcés de quitter la classe à quatorze ans. Les parents de la plupart des enfants n'ont pas besoin et ne demandent pas la permission d'envoyer leurs enfants aux écoles qui ont pour mission de préparer des chefs. Une chance égale, pour être sincère et efficace, doit mettre à la disposition des

élèves des cours qui n'enseigneront pas à tous la même chose, mais les prépareront tous également pour les emplois qu'ils tiendront et la vie qu'ils auront à mener.

On arrivera à la solution de ce problème en réunissant en de bons cours d'études ce qu'on a trouvé de bon dans l'enseignement formel avec ce qu'il y a de réellement instructif dans le travail industriel et technique. La Commission indique la manière d'arriver à ce résultat dans son chapitre sur "Quelques stipulations dans un système d'enseignement industriel et technique".

DOIT ÊTRE ATTRAYANT ET CONVENABLE.

D'abord il faut rendre les études et les classes attrayantes pour les élèves mêmes.

Pour satisfaire les besoins de tous les jeunes travailleurs, on devra faire diverses sortes de travail à la classe. Cette assertion ne peut être répétée trop souvent.

Les principes généraux maintenant reconnus comme essentiels du succès des écoles de perfectionnement industriel et technique consistent dans :—

1. La relation directe des sujets enseignés aux problèmes réels de la vie quotidienne et aux occupations des élèves.
2. La classification des élèves par groupes qui poursuivent le même but et la même fin.
3. L'expérience des professeurs dans les occupations qu'ils traitent, leur habileté, leur enthousiasme et leur sympathie dans l'enseignement.
4. Le maintien des cours sans interruption pour au moins un an et pour plusieurs années consécutives quand possible.
5. L'outillage des écoles avec un matériel capable d'illustrer et d'enseigner les choses de manière à satisfaire les besoins pratiques des élèves, d'éveiller leur imagination, et de développer leurs goûts artistiques autant que possible.
6. L'attrait, le confort et la commodité des classes, l'encouragement moral du milieu et la création d'occasions favorables aux bonnes relations sociales.

POUR SATISFAIRE LES BESOINS INDIVIDUELS, INDUSTRIELS ET NATIONAUX.

La Commission recommande:—

1. Que partout où cela sera possible qu'on établisse des écoles de perfectionnement, basées sur l'identité ou la similarité des goûts chez les élèves, plutôt que d'après l'âge ou les connaissances académiques et littéraires. L'occupation suivie indiquera de la meilleure manière la similarité des goûts. Et afin de ne pas exclure les candidats pas assez avancés pour suivre les cours, il serait bon d'établir des cours préparatoires.
2. Que les classes de perfectionnement comprennent des cours pour les apprentis en industrie, en agriculture, en commerce et en économie domestique de la localité.
3. Que les cours progressent d'année en année, et qu'on encourage les élèves à les suivre au moins durant trois ans.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

4. Qu'on établisse des classes de perfectionnement pour les ouvriers et les contremaîtres, les ouvriers et les premières ouvrières, leur permettant d'étendre leurs connaissances et de développer leurs pouvoirs d'initiative et d'administration.

5. Qu'on établisse des écoles ou cours d'enseignement technique et industriel de degré intermédiaire ou secondaire pour ceux qui peuvent continuer leurs études durant une période de deux à quatre ans après l'âge de l'éducation élémentaire.

6. Qu'on établisse des écoles ou cours techniques intermédiaires (en industrie, en agriculture et en économie domestique, pour ceux qui peuvent retourner à la classe durant une période de trois mois à trois ans après avoir travaillé au moins jusqu'à l'âge de dix-sept ans.

7. Qu'on établisse des cours convenables pour les gérants et les contremaîtres experts. Ces cours seraient de courte durée, de dix jours à un mois, suivant les besoins de l'industrie particulière ou du milieu.

8. Qu'on donne aux institutions placées au rang de collèges toute l'aide supplémentaire nécessaire qui leur permettra de tenir leur place dans un système national d'enseignement industriel et technique.

SOURCES DE L'APPUI PÉCUNIAIRE.

La proportion de l'appui pécuniaire donnée à l'établissement et au maintien de l'enseignement industriel et technique dans les différents pays visités varie tellement que des renseignements obtenus on ne peut pas déduire un principe général.

Dans certains pays comme l'Angleterre et l'Ecosse, où presque les mêmes autorités publiques se partagent le contrôle et le maintien de l'enseignement industriel et technique et l'enseignement général, les sommes versées au maintien de l'enseignement industriel et technique par l'autorité centrale sont quelquefois plus grandes et quelquefois moindres que les sommes qu'elle verse pour le maintien de l'enseignement général.

En Allemagne le gouvernement impérial et fédéral ne contribue pas au maintien de l'éducation et n'a rien à voir dans son administration, si ce n'est qu'il indique le grade d'examen à passer qui permet de ne faire qu'un an de service militaire au lieu de deux. Les garçons peuvent passer cet examen vers leur seizième année.

La proportion des sommes versées au maintien par les diverses autorités varie dans les différents Etats de l'Empire et aussi dans les diverses cités et quelquefois dans la même ville pour chaque institution ou école. Dans les cours les plus élevés ou les plus coûteux de l'enseignement industriel ou technique l'Etat, étant la plus grande et la plus riche autorité, paie la plus large part. Et la raison de ceci, c'est que le haut enseignement technique qualifie mieux celui qui le reçoit pour le service de l'Etat et l'avancement de ses intérêts que pour le service de n'importe quelle localité en particulier.

Dans les Etats-Unis les municipalités, de concert avec les comtés ou arrondissements et les divers Etats pourvoient au maintien de l'enseignement public. Le gouvernement fédéral n'a aucune juridiction sur l'éducation élémentaire

et ne contribue rien à son maintien. Par diverses ordonnances le gouvernement fédéral a versé des sommes considérables pour l'établissement et le maintien de collèges d'Etat destinés à l'agriculture et aux arts mécaniques.

Dans deux pays, visités par la Commission, les Etats-Unis et la Suisse, le gouvernement fédéral aide matériellement à l'établissement et au maintien de l'enseignement industriel et technique.

En Suisse le maintien de l'enseignement général est tout à la charge des communes et cantons. Cependant, en ces dernières années, l'autorité fédérale a contribué au maintien de l'enseignement général dans des cantons pauvres. Le gouvernement fédéral (le Bund) aide beaucoup au maintien de l'enseignement technique, et soutient de ses deniers la célèbre école polytechnique de Zurich.

CONSIDÉRATIONS À SE RAPPELER.

La Commission est d'avis que les considérations qui suivront et d'autres de moindre importance démontrent la nécessité de la coopération des individus, des corporations, des associations, des municipalités, des provinces et du Canada pour se procurer les fonds nécessaires au maintien d'un système d'enseignement industriel et technique au Canada. La Commission s'est efforcée de démontrer la manière d'arriver à ce but, à l'avantage de tous les intéressés, dans le chapitre sur «Une politique de développement pour le Canada». Les considérations mentionnées plus haut sont les suivantes:

1. Puisque l'enseignement industriel et technique a démontré partout les avantages qui en découlent pour le public et la nation, c'est juste et convenable que l'Etat et la localité aident à maintenir un tel enseignement. En plus, puisque l'élève bénéficie le premier de cet enseignement, on peut exiger que lui ou ses parents paient une partie des dépenses. Cependant les intérêts de la localité et de la province prédominent tellement, qu'afin d'éloigner tout obstacle que l'imposition d'un taux assez élevé pourrait créer, on donne gratis à l'individu l'enseignement public élémentaire et secondaire. Il y a des exceptions, mais l'opinion publique favorise les écoles gratuites et maintenues par les deniers publics. Quoique quelques universités et collèges aient des taux assez élevés, dans leur cas une grande partie du coût de l'enseignement est payé par les subventions du gouvernement provincial, les revenus de dotations, ou les contributions de sources philanthropiques.

2. On devrait tenir compte, en faisant payer pour le maintien des écoles, de la capacité de payer aussi bien que des avantages qui résulteront de l'enseignement. Ce principe devrait être appliqué en cherchant une base équitable pour se procurer les revenus nécessaires au maintien de l'enseignement industriel et technique. On peut supposer que les sommes exigées des élèves ne devraient pas être considérées comme source principale de revenu ou comme source importante, mais plutôt en vue de l'effet sur l'attitude, le zèle et l'assiduité des élèves.

3. Les grandes villes retirent les plus grands bénéfices de l'enseignement industriel et technique, et ont plus les moyens de le maintenir que les petites villes, villages et cantons ruraux. Pour ces deux raisons les grandes villes devraient payer proportionnellement plus au maintien de l'enseignement industriel et technique que les petites villes et les cantons ruraux.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

4. L'habileté professionnelle de chaque ouvrier n'est pas une valeur simplement pour lui-même pour l'industrie à laquelle il travaille, pour le milieu où il vit, mais pour la nation entière. En plus, les moyens faciles de transport, et les fréquents déplacements, démontrent qu'un individu tout en bénéficiant, de l'enseignement industriel et technique donné dans un endroit, peut travailler à son emploi dans un autre lieu éloigné. Ceci serait fréquent et probable ici, à cause de la grande et rapide croissance et du développement du Canada.

5. L'accroissement considérable de la population du Canada par l'immigration augmente les dépenses à encourir pour l'éducation élémentaire par les provinces et les municipalités. Les revenus publics augmentés par l'immigration vont en grande partie dans les trésors de l'Etat. L'augmentation du chiffre des affaires rapporte de plus gros revenus aux douanes. Ceci démontre que le gouvernement devrait en grande partie se charger des dépenses à encourir pour le maintien de l'enseignement industriel et technique, et le faire sur une échelle assez vaste pour permettre cet enseignement à tout individu âgé de quatorze à dix-huit ans.

6. Le travail fait à la ferme expérimentale, quoique la plupart du temps consacré aux expériences, ressemble à une partie de l'enseignement technique donné dans certains pays comme partie du système d'enseignement.

Les nombreux et précieux bulletins publiés, le grand nombre de conférences instructives données à des réunions de cultivateurs ou ailleurs par des employés de la ferme, les visites de milliers de fermiers à la ferme expérimentale, ont tous pour but de faire connaître aux fermiers les différentes méthodes de cultiver et leurs principes fondamentaux.

7. Le travail du commissaire de l'industrie laitière et l'emmagasinage à froid, du commissaire des bestiaux, et du commissaire des grains de semence, est aussi d'une haute portée éducative, quoique de nom il ne le soit pas.

8. Ces instituteurs et ces bureaux, et le travail des officiers eux-mêmes, ont pour but d'augmenter les connaissances et l'habileté de la classe agricole, de la renseigner sur la manière de faire les travaux, et en général de développer l'énergie des ouvriers en leur enseignant la manière de diriger leurs affaires intelligemment et habilement. Le progrès dans l'agriculture et l'éducation des fermiers durant le dernier quart de siècle démontre amplement qu'ils ont atteint leur but.

9. A la session de 1912-13 la Chambre a approuvé une loi fédérale ayant pour objet de contribuer au progrès de l'enseignement agricole dans les provinces. Le troisième article de cette loi (Loi d'Enseignement agricole) se lit comme suit:

3. Dans le but de favoriser et d'améliorer l'industrie agricole par l'enseignement de l'agriculture et pour les autres fins spécifiées dans cette loi, les sommes suivantes, formant un total de dix millions de dollars, seront prises et payées à même le fonds consolidé des revenus du Canada à chaque exercice durant une période de dix ans, la première année à compter étant celle qui finit le trente et un mars mil neuf cent quatorze. La répartition se fera de la manière suivante:

Durant l'exercice expirant le trente et un mars mil neuf cent quatorze, on distribuera la somme de sept cent mille dollars;

la somme de huit cent mille dollars durant l'exercice expirant le trente et un mars mil neuf cent quinze;

la somme de neuf cent mille dollars durant l'exercice expirant le trente et un mars mil neuf cent seize;

la somme de un million de dollars durant l'exercice expirant le trente et un mars mil neuf cent dix-sept;

la somme de un million cent mille dollars durant l'exercice expirant le trente et un mars mil neuf cent dix-huit;

Et la même somme de un million cent mille dollars durant chacun des exercices suivants, jusqu'à l'expiration de l'exercice se terminant le trente et un mars mil neuf cent vingt-trois.

Toute partie de quelqu'une des sommes mentionnées ci-dessus qui, à l'expiration d'un des exercices précités, antérieur au dernier, n'aurait pas encore été versée, sera reportée et demeurera utilisable aux fins prévues par cette loi durant l'exercice ou les exercices subséquents.

RÉITÉRATION DE QUELQUES PRINCIPES.

Au jugement des membres de cette Commission :—

1. Les pouvoirs publics et les individus, les corporations et les associations, tous les intéressés qui les premiers bénéficieront des progrès réalisés, devraient apporter une aide financière.

2. Des quatre classes appelées, semble-t-il, à fournir cette contribution, savoir: (a) les particuliers, les corporations et les associations, (b) les organisations locales: de village, de ville ou de comté, (c) la province et (d) le Dominion, chacune devrait verser une somme mesurée équitablement aux profits en perspective pour elle, et aux moyens qu'elle a de payer.

3. En déterminant ce que doivent contribuer les différents pouvoirs publics au coût de l'enseignement industriel et technique, il conviendrait de tenir compte non seulement du profit que retirera de cet enseignement telle localité, mais aussi des moyens qu'a cette localité, et jusqu'à un certain point de la volonté qu'elle a de fournir un enseignement approprié et suffisant.

4. Il est à propos et à désirer que le pouvoir public possédant les plus abondantes ressources financières soutienne la plus forte partie du coût, dans les localités où la population est le plus disséminée et où la propriété imposable selon le nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école donne le plus faible rendement.

5. L'absence de progrès dans une localité et chez ses habitants, qui provient du retard à leur procurer un enseignement convenable—jusqu'au jour où une population plus nombreuse devienne capable et désireuse d'améliorer ces conditions,—affecte non seulement l'endroit lui-même, mais la province et le pays tout entier. Il suit, au point de vue économique comme à tous les points de vue, que le pouvoir public, gouvernement provincial ou fédéral, qui est en état de secourir généreusement une communauté faible en ressources, fera un excellent placement en prêtant son concours. L'enseignement industriel et technique opérera son œuvre au sein de cette communauté et la mettra bientôt en

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

état de prendre une plus large part au soutien de cet enseignement et à l'instruction des autres services publics.

6. Il appartiendrait aux autorités qui ont fourni cette assistance financière de faire une étude sérieuse et suivie des résultats obtenus, afin de décider d'une façon intelligente et équitable s'il y a lieu de continuer, de diminuer ou d'augmenter la somme d'assistance.

7. Les lois gouvernant cette assistance financière devraient être telles qu'elles encourageraient les individus et les communautés à consacrer une somme de temps et d'argent considérable au progrès de l'enseignement industriel et technique, en leur donnant foi en la stabilité de l'entreprise. C'est pourquoi il importe beaucoup qu'une clause particulière de la loi garantisse aux professeurs et à leurs aides, ayant qualité pour tenir ce rôle, une rémunération suffisante et un emploi permanent.

8. L'argent ainsi versé aux autorités locales à même le trésor provincial ou fédéral devrait servir principalement, sinon entièrement, à payer une partie des salaires des professeurs et les instruments nécessaires à l'enseignement.

MANIÈRE DE PROCÉDER DANS LES DIVERSES LOCALITÉS.

Au jugement des membres de cette Commission :—

1. Dans les petites villes, la première chose à faire serait d'établir des cours de séance industrielle, de dessin et de calcul, en fournissant aux élèves l'occasion de s'exercer à travailler le bois, les métaux, les tissus, ou autres matériaux qui font partie des industries les plus importantes du voisinage. Cet enseignement pratique amènerait la création de classes et de cours répondant aux besoins particuliers des ouvriers employés dans ces diverses industries.

2. Dans les villes plus grandes, il serait à propos d'ouvrir des cours destinés à l'étude des industries fondamentales, construction, métallurgie et machinerie, menuiserie, électricité, tissage, confection de vêtements, de chaussures, imprimerie et lithographie, tannerie, ganterie et sellerie, papeterie, et des arts industriels.

3. Une fois ces cours établis, on pourrait créer graduellement des cours particuliers ayant pour objet les branches de chaque industrie. Ainsi dans la division réservée à la construction, s'ouvriraient des cours de maçonnerie, de briqueterie, de charpente, de peinture et autres. Dans la division de la métallurgie et de la machinerie, des classes particulières fonctionneraient pour les mécaniciens, les mouleurs, les forgerons et autres. De même encore, dans la division de la menuiserie, il y aurait des classes pour les ébénistes, les modeleurs, les fabricants d'ustensiles de bois et d'outils, et ainsi de suite. Dans la division de l'enseignement textile, des cours spéciaux seraient offerts aux fileurs, aux tisserands, aux passementiers et aux ouvriers brodeurs.

4. Dans chaque cas un comité de progrès civique ou un autre organisme local ayant autorité devrait dresser ou faire dresser un relevé des besoins de la population, tenant compte du nombre, de l'âge et de l'occupation des individus, et un autre relevé des conditions existantes quant à l'aménagement d'écoles industrielles ou techniques (s'il y en a), et quant au mérite et à l'efficacité de l'ensei-

gnement. La comparaison d'un relevé avec l'autre permettrait d'arriver à des conclusions profitables à tous les intéressés. A ce sujet, on ne devrait pas négliger d'étudier ce qui a été fait à Leeds et à Edimbourg.

5. On devrait voir au plus tôt à ce que les professeurs et les démonstrateurs qui enseigneront dans les écoles industrielles et techniques reçoivent la meilleure préparation possible.

6. Des classes devraient être formées pour les contremaîtres et pour les ouvriers intelligents et particulièrement habiles, dont l'objet immédiat serait de qualifier mieux encore ces hommes pour leur emploi respectif. Tout en poursuivant en premier lieu ce but utilitaire, ces classes permettraient de découvrir des élèves ayant un talent naturel pour l'enseignement. Ceux-ci consentiraient sans doute les années suivantes à enseigner dans les classes de perfectionnement, et ils suivraient naturellement dans une large mesure la méthode d'après laquelle on les aurait formés. Il sera donc indispensable au début de ces classes de s'assurer les services de plusieurs professeurs éminemment qualifiés et ayant de l'expérience dans cette sphère.

7. On offrirait des avantages particuliers aux professeurs possédant les connaissances voulues et ayant un goût marqué pour les études industrielles et techniques, afin de les engager à s'employer quelque temps à du travail pratique dans des fabriques et des ateliers semblables à ceux de l'endroit où doit se faire leur enseignement.

8. En peu de temps, grâce à la combinaison de ces deux méthodes, un bon nombre d'endroits posséderaient en leur sein des hommes compétents pour diriger des classes de perfectionnement et donner des cours de métier dans les écoles techniques élémentaires. Les hautes positions dans les écoles techniques supérieures et dans les écoles techniques intermédiaires iraient naturellement à des hommes possédant une instruction plus méthodique et plus achevée.

Il n'y a pas de court chemin pour se procurer un corps suffisant de professeurs de science industrielle pour chaque industrie et pour tous les ouvriers qui entrent dans chaque branche de cette industrie. Le meilleur système est peut-être encore celui où le futur professeur a appris tout le long de son cours, depuis sa première année d'étude, les matières et le travail qu'il aura à enseigner et d'après des méthodes telles qu'il est supposé devoir employer dans son enseignement. Un grand nombre se feront plutôt à la méthode qui les a formés qu'à leur propre talent pour mettre en pratique les principes de leur science.

EXTRAITS DU CHAPITRE VII DE LA 2^{ème} PARTIE.

UNE POLITIQUE DE PROGRÈS POUR LE DOMINION.

CONSIDÉRATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.

1. Il importe d'adopter un plan qui attire la *confiance du public*, le fasse *s'intéresser* et vouloir *coopérer*, au plus haut degré possible.

2. Il importe d'adopter un plan qui sauvegarde l'*autorité du gouvernement provincial*, et qui encourage l'*initiative des municipalités* et développe en elles le sens de la *responsabilité*.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

3. Il importe qu'il y ait *un grand nombre de personnes* représentant les industries manufacturières, les métiers, le commerce, les compagnies de transport, l'agriculture, les industries forestières et minières, les pêcheries, les domaines de l'économie domestique et de l'éducation, *prêts à prendre l'initiative* dans les entreprises municipales et *pouvant dans une entente commune* répondre aux besoins qu'auraient les localités d'une aide financière ou autre. Selon les membres de cette Commission, une politique n'obtiendrait guère de résultats de longues années durant qui ne serait prise en œuvre que par l'autorité directrice s'exerçant absolument ou en majeure partie aux quartiers généraux, et qui laisserait aux organismes locaux peu ou point d'initiative et de responsabilité.

4. Dans chaque province il importe toutefois qu'il existe un *Conseil ou bureau général* grâce auquel les projets venant des organismes locaux pourront bénéficier des connaissances étendues et de l'expérience pratique *d'hommes et de femmes distingués*, au fait des questions de l'instruction publique et des problèmes touchant à l'industrie, à l'agriculture et à l'économie domestique. Ce conseil général fournirait des renseignements propres à diriger les autorités locales au début de leur travail, et pourrait aussi agir comme aviseur en mettant à leur disposition les plus habiles experts. Grâce aux réunions et aux discussions de ce conseil général, les officiers permanents ayant charge de l'administration se tiendraient en contact avec l'opinion publique quant aux besoins des localités, à *l'opportunité et à la possibilité* de réaliser les projets émis, et ils jugeraient s'il convient d'appuyer et de faire exécuter ces projets. Ce conseil général servirait encore à mettre en balance dans toute question le pour et le contre, et les résultats d'un essai fait dans un certain endroit seraient connus dans d'autres et appréciés à leur valeur.

5. Il importe d'adopter un plan qui amène le Dominion, les provinces, les municipalités et les individus à *coopérer et à contribuer tous* dans une mesure répartie équitablement au *coût* des entreprises d'amélioration. Une organisation qui verrait à ce que l'aide financière des communautés soit raisonnablement en rapport des subventions provinciales ou fédérales, contribuerait à établir un système *efficace et stable*. Dans le domaine de l'éducation, il faut du temps avant d'arriver à des résultats tangibles, et il est essentiel que l'effort soit continu si l'on veut faire face à tous les besoins. Il faudrait dresser un plan de façon à ce que les conseils généraux et locaux marchent ensemble de l'avant vers le même but. Il devrait exister une clause soumettant tous les comptes à une *vérification d'expert*, afin que tous les contribuants aient l'assurance que l'argent a été employé pour les fins auxquelles il était destiné et que le travail a été bien fait.

6. Il importe d'adopter un plan qui préservera les intérêts généraux tout en faisant le compte des intérêts locaux.

7. Il importe d'établir un *Comité consultatif* pour le Dominion, qui mettrait au service de toutes les provinces les connaissances les plus étendues et l'expérience la plus complète, et qui en arriverait ainsi à exercer sur les problèmes et sur les entreprises une influence précieuse et souveraine.

8. Il importe qu'il y ait un *Bureau national* possédant la compétence voulue pour coopérer avec les autorités provinciales, qui mettrait une *science expérimentée* au service de toute province n'ayant pas l'organisation et le personnel voulus

pour apporter un pareil concours aux municipalités et aux industries sous sa tutelle. Ce bureau national aurait également pour objet d'encourager *les recherches scientifiques dans l'industrie* et de travailler à la diffusion des connaissances acquises.

RECOMMANDATIONS FAITES PAR LES MEMBRES DE LA COMMISSION.

Les membres de cette Commission recommandent que l'on forme des comités d'amélioration municipal^s et provinciale d'après le plan suivant:—

I.—Comités locaux pour l'avancement industriel des villes.

II.—Comités locaux pour l'avancement rural.

III.—Conseils pour l'avancement provincial.

IV.—Commissions pour l'avancement provincial.

Les membres de cette Commission recommandent en outre que l'on institue,

V.—Une Conférence pour l'avancement du Dominion.

VI.—Une Commission pour l'avancement du Dominion.

I.—COMITÉS LOCAUX POUR L'AVANCEMENT INDUSTRIEL DES VILLES.

Attributions—

1. Recherches dans leur région respective ce qui dans l'enseignement industriel et technique favoriserait le plus l'avancement des ouvriers, le progrès des industries et l'amélioration des emplois.

2. Emettre des suggestions, faire des demandes et des recommandations au conseil établi pour l'avancement provincial, ou à toute autre autorité instituée par le gouvernement provincial pour s'occuper de ces questions.

3. Procurer et maintenir un enseignement industriel et technique au moyen d'institutions, de classes et de cours, ou autrement, ayant égard aux règlements du gouvernement de la province.

4. Diriger, par les moyens qu'ils jugeront à propos d'employer, la jeunesse de leur région vers les carrières industrielles.

5. Administrer les subventions reçues pour des fins susmentionnées.

Constitution—

Telle qu'y aura pourvu chaque province par un arrêté ministériel ou par une loi à cet effet.

Recommandations—

Que chaque comité soit nommé de préférence par l'autorité locale scolaire ou municipale; ou bien, s'il n'est pas choisi entièrement ainsi, qu'il y en ait les deux tiers d'élus par l'autorité locale ou les autorités locales, et l'autre tiers par l'autorité provinciale chargée de l'enseignement industriel et technique.

Que chaque comité renferme un ou deux membres représentant les autorités scolaires de l'endroit, les autres membres devant représenter:—

(1) Les patrons et les ouvriers dans des industries manufacturières, les métiers, le commerce, les mines, les pêcheries et les compagnies de transport.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

- (2) L'économie domestique.
- (3) L'instruction publique.

Que les nominations, étant donné l'importance d'une politique suivie, se fassent de préférence pour un nombre d'années, une partie des membres se retirant chaque année et étant rééligibles.

Chaque comité trouvera probablement profit à former des sous-comités, ce qui rendra le travail plus efficace. Les lignes de division à suivre semblent devoir être l'industrie, l'économie domestique, et le choix d'une vocation, avec telles autres divisions et subdivisions que les circonstances demanderaient.

II.—COMITÉS LOCAUX POUR L'AVANCEMENT RURAL.

Attributions—

1. Rechercher dans leur région respective ce qui dans l'enseignement industriel et technique favoriserait le plus l'avancement des ouvriers, le progrès de l'agriculture, des industries rurales, et l'amélioration des conditions de la vie domestique et des emplois dans les divisions rurales.

2. Emettre des suggestions, faire des demandes et des recommandations au conseil établi pour l'avancement provincial, ou à toute autre autorité instituée par le gouvernement provincial pour s'occuper de ces questions.

3. Procurer et maintenir un enseignement industriel et technique au moyen d'institutions, de classes et de cours, ou autrement, ayant égard aux règlements du gouvernement de la province.

4. Administrer les subventions reçues pour les fins susmentionnées.

Là où les conditions le permettent, il semblerait à désirer que le comité établi pour l'avancement rural ait pour champ d'opération le comté même où il siège. Dans certains cas on jugerait peut-être à propos d'unir un comté à un autre, ou à une partie d'un autre, ou à des parties de plusieurs comtés.

Quant à l'élection des membres du comité, que les deux tiers soient nommés de préférence par les autorités scolaires ou les autorités municipales de l'endroit, l'autre tiers étant choisi par l'autorité provinciale chargée de l'enseignement industriel et technique.

Que chaque comité représente:

- (1) L'agriculture;
- (2) Les industries;
- (3) L'économie domestique;
- (4) L'instruction publique.

Que les nominations, étant donné l'importance d'une politique suivie, se fassent pour un nombre d'années, une partie des membres se retirant chaque année et étant rééligibles.

Chaque comité trouvera probablement profit à former des sous-comités, ce qui rendra le travail plus efficace. Les lignes de division à suivre semblent devoir être l'agriculture, les industries rurales et l'économie domestique, avec telles autres divisions et subdivisions que les circonstances demanderaient.

III.—CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT PROVINCIAL.

Devoirs—

1. Etudier les systèmes et les projets d'entraînement industriel et technique en vue du développement et de l'amélioration des travailleurs, des industries, de l'agriculture, de la conduite d'une maison et des occupations dans la province.

2. Faire des suggestions à la commission de développement provincial ou au gouvernement de la province à ce sujet.

3. Faire toute autre chose que le gouvernement de la province peut demander au sujet de l'entraînement industriel et technique.

4. Faire des suggestions à la Commission de développement fédérale.

Constitution—

Ainsi qu'établie par la province par arrêté du conseil ou par législation.

Recommandations—

Deux tiers des membres pourraient être élus par des commissions de développement locales, et un tiers nommé par le gouvernement provincial en vue de représenter:

(1) Les industries manufacturières, les métiers, le commerce, les mines, les pêcheries et les moyens de transport (patrons et employés).

(2) L'agriculture et la sylviculture.

(3) La conduite d'une maison.

(4) L'éducation.

Ou, les membres pourraient tous être nommés par le gouvernement provincial afin de représenter les intérêts susdits.

Les nominations ou élections devraient être faites de préférence pour un terme d'au moins six ans, un certain nombre des membres se retirant tous les deux ans et demeurant éligibles pour être nommés ou élus de nouveau.

Un conseil de développement provincial trouverait sans doute expédient de promouvoir son travail au moyen de comités tels que comité d'industrie, comité d'agriculture et comité de conduite de maison, avec toutes les autres divisions ou subdivisions qu'on pourrait trouver désirables.

IV. COMMISSIONS DE DÉVELOPPEMENT PROVINCIALES.

Devoirs—

1. Etudier ce qui peut être nécessaire ou avantageux au développement et à l'amélioration des travailleurs, des industries, de l'agriculture, de la conduite d'une maison et autres occupations dans la province au moyen de l'enseignement industriel et de l'instruction technique.

2. Coopérer avec le département provincial d'éducation et avec les autres autorités dans la province en vue de l'organisation, de l'administration et de l'entretien de l'enseignement industriel et technique dans la province.

3. Etablir le service d'experts pour conseiller les autorités locales et pour les autres fins qui pourraient être expédientes.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

4. Inspecter le travail de toutes les classes, écoles et institutions au sujet desquelles il est accordé quelque subvention à même les fonds publics affectés à l'enseignement industriel et technique et en faire rapport, et faire des suggestions au gouvernement provincial au sujet de l'administration de toutes subventions ou autres secours en aide à l'enseignement industriel et technique.

Constitution—

Les membres devront être nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

V.—UNE CONFÉRENCE DE DÉVELOPPEMENT FÉDÉRAL.

Devoirs—

1. Considérer les questions d'enseignement industriel et technique en vue du développement fédéral au sujet des travailleurs, des industries, de l'agriculture, de la conduite d'une maison et des occupations qui lui sont référées par les conseils de développement provincial, ou toutes les autres autorités établies par les gouvernements provinciaux à ce sujet, et pour conseiller chaque autorité provinciale sur ces questions.

2. Etudier les questions qui lui sont référées par la Commission de développement fédéral et en faire rapport.

Constitution—

Membres représentants.

(a) Représentants élus par les conseils de développement provinciaux.

Base de représentation recommandée: 3 membres de chaque conseil provincial, avec un membre pour chaque population de 300,000 ou fraction au-dessus de 300,000 dans la province telle que déterminée par le dernier recensement décennal.

Membres officiels:

(a) Un membre de chaque gouvernement provincial ou un député a crédit par lui.

(c) Un membre de chaque commission de développement provinciale.

(d) Les membres de la commission de développement fédérale.

VI.—COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT FÉDÉRALE.

Devoirs.

1. Coopérer avec les autorités provinciales et locales, tels que les conseils et commission de développement provinciaux, les bureaux de développement locaux, et toute autre autorité constituée par un gouvernement provincial en vue du développement et de l'amélioration des industries, de l'agriculture, de la conduite d'une maison et des occupations au moyen de l'enseignement industriel et technique.

2. Etablir des experts dont les services pour conseils seraient avantageux aux autorités provinciales et locales.

3. Encourager les recherches scientifiques et industrielles et la diffusion des connaissances en résultant.

4. Etablir et entretenir et aider à établir et entretenir des institutions centrales en vue d'ajouter au travail fait par les autorités provinciales et locales, si la commission de développement fédérale approuve ces institutions centrales.

5. Faire des suggestions en vue de l'administration du fonds de développement fédéral.

Constitution—

Les membres devront être nommés par le Gouverneur général en conseil.

PRÉVISIONS D'UN SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET TECHNIQUE.

La Commission considère que les prévisions qui sont indiquées ci-après sous les noms de classes, cours, écoles, instituts et collèges, sont nécessaires dans un système ou dans des systèmes d'enseignement industriel et technique pour le Canada.

On a adopté le plan d'énumération par classes (ou écoles) parce qu'on croit que ce moyen aidera beaucoup les autorités locales et provinciales à coordonner les prévisions qui existent maintenant avec ce qui doit être établi, en autant que cela est désirable, et *vice versa*.

Les prévisions ont été disposées sous trois principales rubriques:—

Pour ceux qui doivent continuer à étudier dans les sociétés urbaines.

Pour ceux qui ont travaillé dans les sociétés urbaines.

Pour les sociétés rurales.

Les prévisions recommandées sont comme suit:—

POUR CEUX QUI DOIVENT CONTINUER À ÉTUDIER DANS LES DIVISIONS URBAINES.

I^{ère} division. Classes (ou écoles) industrielles intermédiaires.

II^e division. Classes (ou écoles) techniques coordonnées.

III^e “ Ecoles supérieures techniques.

IV^e “ Ecoles d'apprentissage.

V^e “ Institutions industrielles et techniques.

VI^e “ Collèges techniques d'économie domestique et de beaux-arts.

POUR CEUX QUI ONT TRAVAILLÉ DANS LES DIVISIONS URBAINES.

I^{ère} division. Classes (ou écoles) de perfectionnement.

II^e “ Classes (ou écoles) techniques coordonnées.

III^e “ Classes (ou écoles) techniques moyennes.

IV^e “ Classes (ou écoles) d'apprentissage dans les ateliers.

V^e “ Institutions industrielles et techniques.

VI^e “ Cours d'étude par correspondance.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

POUR LES DIVISIONS RURALES.

Ière division.	Classes (ou écoles) rurales intermédiaires.
IIe	“ Ecoles supérieures rurales.
IIIe	“ Classes (ou écoles) d'agriculture de perfectionnement sous des instituteurs de district en résidence ou qui voyagent.
IVe	“ Classes (ou écoles) de conduite de maison de perfectionnement sous des institutrices de district en résidence ou qui voyagent.
Ve	“ Ecoles d'agriculture et de conduite de maison de comté ou de district.
VIe	“ Ecoles de service social pour les jeunes.
VIIe	“ Ecoles pour les apprentis agriculteurs.
VIIIe	“ Collège d'agriculture et d'économie domestique.
IXe	“ Cours d'études par correspondance.

TIRER LE PLUS GRAND PARTI DES PRÉVISIONS DÉJÀ ÉTABLIES.

Quelques-unes des prévisions recommandées dans le présent rapport existent déjà sous une forme plus ou moins organisée en certains endroits. En ce qui concerne les institutions supérieures, telles que les collèges techniques, les collèges d'agriculture et les écoles de science domestique ou ménagère, il semble que le Canada en possède un nombre suffisant. Toutes pourraient donner la plus grande somme de résultats et être d'un grand avantage en ce qui concerne l'éducation des instituteurs et autres chefs dans tous les départements de l'enseignement industriel et technique.

On ne doit pas conclure que les classes (ou écoles) de n'importe quelle division ont besoin pour elles-mêmes d'édifices, d'un équipement ou d'un personnel tout à fait séparé de ce qui est requis par les classes (ou écoles) en d'autres divisions. La question de savoir si une institution devrait avoir des installations et aménagements pour plus d'une espèce de classes (ou d'écoles) est une question que les conditions locales trancheront. Il y a des avantages incontestables dans le fait d'avoir des classes de différentes divisions et de différentes espèces dans la même division, dans une institution, et il est aussi avantageux d'avoir les classes plus élémentaires dans un édifice ou dans des édifices rapprochés des maisons des écoliers. Les besoins locaux ainsi que les conditions et les ressources locales fournissent les seules données suffisantes pour toute gouverne à ce sujet.

La Commission recommande d'agir énergiquement dans toutes les provinces dans la préparation des classes, et conseille une sage réflexion avant d'entreprendre la construction d'édifices nouveaux et permanents. Un an ou deux d'expérience dans des quartiers provisoires permettraient à l'autorité locale d'éviter de sérieuses erreurs. Des recommandations d'experts et des critiques qu'on pourrait obtenir des quartiers généraux l'aideraient à pourvoir à ses besoins d'une manière économique, suffisante et effective. Par exemple, dans la ville de Belfast, on travailla avec succès pendant six ans avant que l'institut municipal technique fut terminé. A la fin de ces six ans on trouva que ces installations

et cet équipement étaient justement ce qu'on pouvait désirer de mieux comme aménagements. Ils sont devenus un tribut à la sagesse et à l'habileté de ceux qui les dirigent, et un modèle pour les autres villes et cités.

UN FONDS DE DÉVELOPPEMENT FÉDÉRAL.

La Commission suggère que la somme de \$3,000,000 soit fournie annuellement pour un terme de dix ans par le parlement du Canada et qu'elle soit payée chaque année au fonds de développement fédéral.

NOTES:—

1. Au moins 75 pour 100 du montant payé chaque année au fonds de développement fédéral, de la dite somme, sera divisé en neuf parties, en proportion de la population dans chacune des neuf provinces telle que déterminée par le dernier recensement, et accordé à chaque province pour ses entreprises de développement. Chacune des neuf parties susdites du fonds sera administrée comme le (nom de la province) compte du fonds de développement fédéral; et le reste du fonds sera administré comme le compte général du fonds de développement fédéral.

2. Toute partie du fonds accordé à une province qui n'aura pas été méritée ou payée à la fin de tout exercice sera reportée et restera dans le compte de la province jusqu'à ce qu'elle soit requise pour développement dans cette province.

3. Toute partie du fonds dans le compte général qui n'aura pas été dépensé à la fin de tout exercice devra être reportée et restera dans le "compte général" jusqu'à ce qu'elle soit requise pour développement sur recommandation de la Commission de développement fédérale.

4. Les paiements devront être faits aux autorités de développement dans toute province à même les fonds dans le compte de cette province et à même les fonds dans le "compte général" seulement sur la recommandation de la Commission de développement fédérale.

5. Pour qu'un gouvernement provincial ou l'autorité locale de développement ait droit de recevoir un paiement à même les fonds dans un compte provincial du fonds de développement fédéral, il faudra :—

(a) Que le service (c'est-à-dire l'entreprise de développement projetée par l'autorité de développement) et le budget pour l'exercice pour lequel le paiement est demandé ait été approuvé par une commission de développement provinciale ou autre autorité établie par le gouvernement provincial à cette fin ; et qu'une copie du dit budget et une copie du certificat d'approbation par l'autorité provinciale du service projeté ait été reçue par la commission de développement fédérale.

(b) Q'un certificat ait été émis par une commission de développement provinciale ou autre autorité reconnue par le gouvernement provincial comme capable de faire un examen efficace, à l'effet que la dite autorité de développement administre le service d'une manière suffisante et efficace et selon les règlements autorisés, et qu'une copie du dit certificat de l'examen efficace ait été reçue par la Commission de développement fédérale.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

6. Chaque fois qu'une autorité de développement n'aura pas entretenu et conduit à bonne fin le service (c'est-à-dire l'entreprise de développement prévue par le budget) d'une manière suffisante et avec une efficacité raisonnable, le certificat de l'examen d'efficacité énoncera jusqu'à quel point l'entreprise n'aura pas été entretenue et conduite à bonne fin et d'une manière efficace et satisfaisante ; et le certificat énoncera en outre si l'autorité de développement prend quelques mesures pour remédier aux défauts existants.

7. Si la Commission de développement fédérale n'est pas convaincue que l'autorité de développement entretient et conduit à bonne fin le service d'une manière suffisante et avec une efficacité raisonnable, elle pourra selon son bon plaisir retrancher tel montant qu'elle croit convenable du montant de la subvention du fonds de développement fédéral qui aurait été payable en tout autre cas et donner un certificat déclarant son mécontentement et le montant du dit retrait, et dans ce cas seulement le montant de la subvention ainsi réduit sera payable à l'autorité de développement en question.

• 8. Avant qu'un paiement soit fait à un service de développement dans la seconde ou toute autre année subséquente de son existence, il devra faire parvenir à la Commission de développement fédérale un rapport dûment examiné et détaillé des recettes de toutes origines pour l'entretien du dit service et de la dépense réelle de ce même service pour l'exercice précédent.

9. Le trésorier peut recevoir des dons faits au fonds de développement fédéral pour toutes les fins pour lesquelles des paiements peuvent être faits à même les comptes des provinces ou à même le compte général.

SOMMAIRE DES USAGES DU FONDS.

Les paiements devraient être réglés de manière à obtenir aussi rapidement que possible :—

1. Le service dans chaque province d'un nombre suffisant de personnes (professeurs, instituteurs, expérimentateurs, officiers de l'exécutif) aptes à conduire à bonne fin l'entraînement industriel et technique.

RECOMMANDATION.—Soixante-quinze pour cent du coût de l'enseignement pourraient être payés.

2. L'établissement ou l'agrandissement et l'entretien de classes, cours, écoles ou autres institutions ou expédients pour l'enseignement industriel et technique.

RECOMMANDATION.—On pourrait payer une certaine proportion des salaires des professeurs, instituteurs, expérimentateurs et membres de l'exécutif selon des budgets approuvés variant de la moitié dans les cités, aux deux tiers dans les villes, et trois quarts dans les villages et les districts ruraux.

3. L'établissement d'aménagement, appareils et équipement convenables et suffisants pour l'instruction, mais ne comprenant pas les édifices et l'ameublement des écoles ou les denrées.

RECOMMANDATION.—Soixante-quinze pour cent des budgets approuvés pourraient être payés.

4. L'établissement de bourses afin d'égaliser les chances des jeunes gens et autres travailleurs de profiter des classes, cours, écoles ou autres institutions.

5. L'établissement d'experts dans l'enseignement industriel et technique dont les autorités provinciales et locales pourraient s'assurer les services et conseils.

6. Le service d'institutions centrales où et quand elles pourraient être requises afin d'ajouter au travail fait par les diverses autorités de développement provinciales et locales soit en pourvoyant ou entretenant ou en aidant à pourvoir et entretenir ces institutions centrales.

7. L'encouragement de recherches scientifiques, industrielles et de la conduite d'une maison et la diffusion des connaissances en résultant.

EXTRAITS DU CHAPITRE IX DE LA 2^{ème} PARTIE.

ÉDUCATION POUR LES SOCIÉTÉS RURALES.

INTRODUCTION.

Le Canada n'est pas tout à fait sans inquiétude concernant le mouvement de la population venant de la campagne dans les villes et les cités. La population totale a augmenté de 5,371,315 en 1901 à 7,204,838, en 1911, ou 34 pour 100. De 1901 à 1911 la population urbaine a augmenté de 2,021,799 à 3,280,444, ou 62 pour 100 ; la population rurale a augmenté dans la même période de 3,259,516 à 3,924,394, ou 20 pour 100.

C'est-à-dire que, malgré la mise en culture et l'occupation de vastes superficies de terres vierges dans les provinces de l'ouest, le total de la population rurale du Canada a augmenté de 664,875 âmes en dix ans, tandis que la population urbaine a augmenté de 1,258,645 durant la même période de temps.

Un mouvement semblable de la population des campagnes aux villes existe dans tous les autres pays visités, à l'exception du Danemark.

Parmi les facteurs indiscutables qui causent une affluence de la population agricole vers les autres métiers, on trouve: (1) l'emploi de machines perfectionnées grâce auxquelles le nombre d'unités humaines demandées par la terre pour produire une quantité déterminée de nourriture est moins grand qu'auparavant; (2) le désir qu'ont plusieurs cultivateurs de quitter les campagnes pour les villes afin d'obtenir ce qu'ils croient être une meilleure occasion de faire donner l'éducation à leurs enfants; (3) le fait que l'argent circule plus facilement dans les villes que dans les campagnes; (4) l'attrait pour les jeunes gens que possèdent les amusements et les plaisirs qu'offrent les villes et les cités.

LES AVANTAGES DE LA VIE RURALE ET DE L'AGRICULTURE.

Il peut exister une diversité d'opinion quant aux remèdes à apporter à cet état de choses, mais on s'accorde en général à constater qu'il serait plus avan-

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

tageux de voir une grande partie de la population habitant les campagnes se livrer à l'agriculture ou aux autres occupations rurales. On insiste là-dessus sur quatre considérations principales :

(1) La vie rurale contribue fortement à la vitalité de la race, physiquement et moralement.

(2) L'agriculture est un moyen de créer chaque année des richesses provenant des ressources naturelles sans épuisement conséquent de la fertilité du sol. Les pays où l'agriculture a des siècles d'existence, tels que l'Angleterre, l'Ecosse, la France et l'Allemagne, annoncent des récoltes plus abondantes à l'acre que toutes celles qu'ils ont eues dans leur histoire.

(3) La culture réussie établit et maintient une base de prospérité pour l'industrie, les transports et les autres négoce, en même temps qu'elle donne un support stable à toutes les entreprises nationales sages.

(4) L'augmentation du coût de la vie dans les villes et les cités devient un problème pressant. Une plus grande production de denrées alimentaires au Canada pourrait ne pas réduire immédiatement les prix de détail, mais une organisation plus étendue des producteurs et des consommateurs, afin de rendre leurs transactions plus intimes, réduirait les sommes qui sont absorbées au cours du voyage des denrées de la ferme à la table du consommateur.

Les principales récompenses que tout ouvrier cherche à obtenir de son labeur sont la possession d'objets matériels, l'occasion de trouver des plaisirs sociaux, et le plaisir retiré du travail même en outre des salaires ou des argents provenant du produit. Tout ce qui peut permettre aux populations rurales d'obtenir une satisfaction méritée sous ce rapport doit être recherché pour leur avantage, comme pour l'avantage du pays tout entier.

La législation ne saurait rien faire pour forcer le peuple à habiter les campagnes, mais on peut faire beaucoup par l'éducation, qui les fera préférer demeurer là: Le dicton «Le peuple est toujours victime de son imprévoyance» (*Where there is no vision the people perish*) n'a jamais été plus vrai qu'à l'heure actuelle, quand il s'applique à l'exode des campagnes et à la diminution de la vie rurale au Canada.

L'ÉDUCATION PAR SOI-MÊME.

Que le mouvement de la population, affluant actuellement des campagnes aux villes, se continue, cesse ou prenne une direction opposée, les populations rurales ont droit et doivent avoir une éducation convenant aux besoins de tous leurs membres. L'éducation ne peut leur être conférée; elle ne peut leur être avantageusement imposée; elle doit venir d'eux-mêmes, et, s'il est nécessaire, par des mesures d'abnégation, avec l'aide coopérative des gouvernements.

C'est un des principaux devoirs de toute la nation que de conserver une population vigoureuse, intelligente et prospère dans les campagnes, et toute dépense nécessaire dans ce but peut être considérée comme sage placement national. Les fins pratiques vers lesquelles nous devons viser, comme les plus propres à l'accomplissement de cette tâche nationale, se résument dans les paroles attribuées à sir Horace Plunkett: «De meilleure culture, de meilleures affaires, une existence meilleure». Une instruction agréable, une éducation

proportionnée, une direction capable et une loyale coopération en forment les moyens nécessaires.

Dans tous les pays de progrès l'éducation s'adapte aux besoins des enfants de la population rurale, afin de les intéresser dans la vie des campagnes et de leur permettre de la suivre avantageusement. On surveille aussi attentivement les moyens d'instruction et de conduite de la population adulte. La France, l'Allemagne et le Danemark sont des exemples frappants de ce qui a été fait sous ce rapport. Plus récemment encore, l'Irlande et l'Angleterre ont dirigé, parfois avec succès, leurs énergies vers le même but. La question domine d'une manière significative aux Etats-Unis.

LES PROFESSEURS DEVRAIENT ÊTRE PERMANENTS.

La Commission sait que pour diriger l'école rurale de la façon suggérée, il est nécessaire d'avoir un habile professeur, un professeur qu'on puisse raisonnablement s'attendre à garder au service de la même école durant une période d'années considérable. Tout ce qui pourrait faire réussir cette condition serait à la fois entièrement avantageux et tout à fait désirable.

Dans les écoles techniques supérieures en particulier, comme les écoles d'art industriel et autres écoles techniques à l'étranger, on permet non seulement aux instructeurs de suivre le métier ou l'art qu'ils enseignent, et de se créer ainsi des revenus supplémentaires, mais on les y encourage afin qu'ils se maintiennent en contact actif et direct avec le côté pratique et commercial de l'industrie ou de l'art. Si le cultivateur bien entraîné et disposé quant aux qualités pouvait en même temps enseigner dans l'école rurale, surtout dans l'école supérieure rurale, ses capacités comme professeur, et sa force et son influence dirigeantes dans la localité, seraient augmentées plutôt que diminuées. Tout ce qui pourrait servir à rendre ses services comme professeur permanents dans la localité serait avantageux.

SALAIRES ET LIEUX DE RÉSIDENCE.

Si les salaires que la population de la localité consent à payer ne sont pas suffisants pour atteindre le but cherché, il est sage de noter quels autres motifs, attrait, rémunération ou satisfaction on peut offrir au professeur. Une demeure près de ou à l'école et un terrain dont une partie pourrait servir de jardin—ainsi qu'il est fait en France—serviraient à attacher le professeur et induirait des jeunes gens à choisir l'enseignement à la campagne comme occupation permanente. Dans le cas des écoles rurales supérieures en particulier, la maison du ou des professeurs forme une partie essentielle de l'outillage éducationnel, et, dans les conditions actuelles au Canada, leur construction et leur entretien seraient un travail de développement d'une grande valeur et d'un grand avantage pour l'Etat; plus, peut-être, que le travail de développement qui s'occupe uniquement ou principalement des ressources matérielles et des résultats qu'on en peut obtenir.

La Commission a été frappée par le fait qu'en Allemagne la permanence des professeurs est un des principaux facteurs de l'efficacité de leurs écoles. Toutes les dépenses qui seraient nécessaires pour assurer l'entraînement des

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

jeunes gens de manière à les rendre habiles à la vie rurale et à la leur faire aimer peuvent être comptées comme placement avantageux pour la société et pour l'Etat. Heureux sont les peuples qui apprennent à se servir et préfèrent se servir de leur fortune matérielle pour l'enrichissement de la vie elle-même et l'amélioration des avantages mis à la portée des jeunes garçons et des jeunes filles de la campagne.

AUTRES INTÉRÊTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION.

Il ne suffit pas de donner de l'aide à la population adulte en ce qui regarde les choses tenant directement à leurs écoles ou leurs métiers seulement. L'expérience acquise d'autres pays montre la distinction à faire entre le développement de l'agriculture et le relèvement de la vie rurale. Il faut tenir compte de toutes les phases de la vie rurale. Les problèmes de la ferme elle-même, en ce qui touche les récoltes, la fertilité, les herbes nuisibles, le travail et les profits, passent en premier lieu. Immédiatement après, viennent les problèmes du foyer de la ferme. L'agriculture, plus qu'aucun autre métier, est aussi bien un mode d'existence qu'une occupation. Le foyer y joue un rôle très important, comme il le fait dans la vie sociale et domestique de la société.

L'école rurale peut rendre d'immenses services en pourvoyant aux besoins intellectuels, sociaux et spirituels de la population. L'instruction et l'entraînement des adolescents pour les rendre aptes à embrasser la vie rurale sous une direction capable et acceptable devient une obligation nécessaire de la plus haute importance.

Il est nécessaire de faciliter les récréations saines et de diriger l'esprit public en leur faveur. Le profit à retirer de la culture est éminemment important, mais il ne suffit pas. Il faut que la vie rurale intéresse et satisfasse les gens jeunes. La surrexcitation et les plaisirs sensationnels des villes agissent comme un aimant sur beaucoup de natures. Une concurrence dans ce genre de distractions n'est ni possible ni à souhaiter dans les campagnes. La musique vraiment belle saura toujours étouffer le chant des sirènes. Donc, les plaisirs de jouer, travailler et rire à la campagne, la possibilité d'aider à fournir ces plaisirs, et la préférence de s'attacher au sol pour les goûter, doivent être conservés et développés chez la jeunesse.

LA COOPÉRATION EST DE TOUT AVANTAGE.

Dans les affaires, on s'est rendu compte que la coopération était avantageuse financièrement, intellectuellement et socialement. Des hommes ou des femmes qui s'associent dans les affaires pour atteindre un but avantageux à leur bien commun gagnent le respect et la confiance des uns des autres en venant en contact. Les chefs naturels trouvent leur poste de service volontaire dans la société. Les bénéfices appartenant à la société ne viennent pas en opposition aux avantages personnels. L'effort individuel trouve son meilleur champ dans un milieu prospère, et la prospérité partagée ajoute à la richesse de l'existence aussi bien qu'à la fortune possédée.

Il est grand temps qu'on reconnaisse au Canada la différence qui existe entre les conditions primitives d'un pays non développé et la complexité de la vie rurale avancée dans une civilisation démocratique. On arrive à la satisfaction et au succès dans la vie rurale par l'union des intelligences, l'habileté aux affaires et l'esprit social du voisinage. Ensuite, avec l'aide locale, provinciale et fédérale, on peut organiser ce fonds illimité de l'aide personnelle qui s'applique à toute la société.

Les problèmes qui se posent à certaine population et les besoins qu'elle ressent sont en substance les mêmes que ceux du canton, du comté, de la province et de la nation. Le problème national est si vaste qu'il semble dépasser les capacités de tout individu et de toute organisation. D'un autre côté l'amélioration de la situation dans un milieu donné est entre les mains de ceux qui l'habitent. On peut promouvoir cette amélioration par l'effort commun, une direction capable, l'aide financière et l'enthousiasme que provoque la tâche accomplie et qui donne la confiance et la force pour les tâches plus étendues de l'avenir.

CE QUE LA COMMISSION RECOMMANDE AU CANADA.

ECOLES RURALES ÉLÉMENTAIRES.

L'obtention de professeurs et la formation d'un programme sont de première importance pour les écoles rurales élémentaires. On a fait beaucoup dans plusieurs provinces, surtout dans celles qui possèdent des collèges d'agriculture et fournissent des programmes scolaires spéciaux pour les professeurs ruraux, mais le travail à accomplir demande des années.

ECOLES RURALES INTERMÉDIAIRES ET SECONDAIRES.

On devrait immédiatement faire des efforts pour établir ou agrandir les classes (ou écoles) intermédiaires ainsi que les écoles rurales secondaires pour les élèves des deux sexes, à partir de 13 ans et plus.

CLASSES OU ÉCOLES RURALES INTERMÉDIAIRES.

L'entraînement donné dans ces écoles devrait préparer les élèves à se livrer à la culture et aux soins de la maison, en même temps qu'il donnerait accès au cours de troisième année des écoles rurales secondaires.

Les qualités requises pour l'admission seraient: l'âge de 13 ans ou plus; l'accomplissement du cours élémentaire ou des connaissances jugées suffisantes par le principal ou le comité d'entrée sur la lecture, l'écriture, le dessin et le calcul. Certaines des classes seraient séparées pour les deux sexes. Le cours durerait deux années de cinq à sept mois chacune, et le reste de l'année se passerait sur la ferme ou à la maison, selon les conditions locales.

Le travail exécuté à l'école comprendrait des séries d'expériences convenablement graduées et ayant égard aux conditions de culture et de soins ménagers dans la localité.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

BUT PRINCIPAL DU COURS.

L'école aurait pour but de préparer à la culture en général et au succès de l'existence dans une région rurale. Le programme du cours devrait avoir ce but, et les méthodes d'instruction à suivre lui seraient subordonnées. La méthode suivie dans les écoles rurales et autres a trop souvent été celle qui semblait la meilleure pour passer des examens où la seule qualité requise était l'exercice d'une excellente mémoire verbale. Il devrait se faire un maximum de travail pratique arrangé par séries graduées afin de développer l'élève, en même temps qu'il se compléterait par l'usage des livres. Pour ce qui bénéficierait à l'élève, ce minimum de temps donné aux textes des livres résulterait certainement en un usage des livres qui rendrait à l'élève le maximum de services possibles.

Durant toute la durée du cours et pendant tout le travail ou l'étude, on devra tenir compte du développement des habitudes et du bon esprit civique. La meilleure manière d'y arriver, pour l'étudiant, est de participer aux diverses manifestations actives qui font partie de la vie sociale de la population et de la vie sociale et intellectuelle de l'école prise comme institution.

ECOLES RURALES SECONDAIRES.

L'école rurale secondaire, avec ses cours de quatre ans, donnerait une base solide d'entraînement général sur lequel on pourrait asseoir des études et un travail plus avancés. C'est une institution qui devrait donner une éducation excellente et appropriée à la vie rurale et devrait préparer à l'examen d'admission des collèges d'agriculture.

Le cours durerait quatre ans. Pendant les deux premières années le travail à exécuter serait semblable à celui des écoles intermédiaires, avec cette différence que l'école secondaire pourrait continuer plus longtemps chaque année.

Les sujets scientifiques seraient enseignés au point de vue de leur application au travail rural, des problèmes ruraux et des principes fondamentaux des systèmes, méthodes et opérations de la culture et de la science ménagère.

Du côté littéraire, social et artistique, on devrait donner un soin particulier à la langue, la littérature, l'histoire, la culture physique, le chant et tels autres perfectionnements qui peuvent contribuer à enrichir et rendre plus complète la vie intellectuelle et sociale dans les districts ruraux.

En général l'entraînement donné par ces écoles préparerait les élèves aux métiers ruraux, à la science ménagère comme à l'entrée dans les collèges d'agriculture, de science ménagère et d'art.

QUELQUES-UNS DES AVANTAGES.

Quand on n'a pas pourvu pour conduire un travail systématique et productif assimilé aux études organisées de l'école, l'élève n'a pas pu réunir les divers éléments nécessaires à son avancement en intelligence ou en habileté. Quand le sujet d'étude a été poussé de lui-même, sans égard à la manipulation pratique du travail qui s'y rapporte, quelques élèves seulement

sont à même de profiter des renseignements acquis. Quand tous les deux sont conduits en même temps, et que l'élève tient un journal de tout de qu'il a observé, tout ce qu'il a projeté ou raisonné et de tout ce qu'il a exécuté, ce journal ou registre provoque et prouve en même temps les idées claires et suivies de la part de l'élève. L'habitude de coucher par écrit les idées conçues est en soi-même un bon exercice mental et fait mieux connaître à l'élève les pensées ou idées exprimées.

Le progrès que l'on doit attendre du jeune garçon même pourraient en fait se résumer en cinq parties :—

(1) Développement de l'esprit d'observation et étude par des tentatives d'accomplir une tâche utile et définie dans laquelle l'intérêt est vif et continu.

(2) Développement de l'habileté pratique de l'élève par des essais et des expériences nécessaires pour mettre à exécution ses plans ; développement de l'adresse au travail et de la conduite du labeur sans perte de temps ni de force et en se servant des outils, machines ou matériaux de la manière la plus avantageuse.

(3) La création d'un esprit de recherche sur lequel il pourrait se fier pour comprendre les principes fondamentaux de ce qu'il projette ou tente d'exécuter. Ceci serait encouragé par des discussions avec son père, ses professeurs et d'autres sur la meilleure manière d'arriver au but désiré ; par des conférences ou des discussions avec les autres élèves occupés à des projets de culture, et par le projet-étude de la lecture et de l'étude des matières graduées de manière à lui offrir un plus vaste champ de connaissances qui lui serviront dans le projet de culture qu'il a lui-même entre les mains.

(4) L'établissement d'habitudes propres à former des jugements et des opinions raisonnés sur les situations, conditions, théories, principes et méthodes du travail de la ferme et de sa direction.

(5) Développement d'une volonté énergique lui permettant de mettre à effet ses décisions, et d'un désir comme d'une habileté à coopérer avec les autres dans des entreprises utiles.

INSTRUCTEURS RÉSIDENTS OU VISITEURS.

On devrait avoir, aussitôt que possible, des instructeurs résidents ou voyageurs de culture ou de science ménagère dans les comtés ou les districts. Ces instructeurs poursuivraient une tâche semblable à celle qui est accomplie actuellement par les représentants agricoles de districts dans les provinces d'Ontario et de Québec. La nature et l'étendue du travail seraient adaptées aux conditions du district et devraient suivre les lignes indiquées plus loin. Dès que les écoles rurales intermédiaires et secondaires seront établies les instructeurs devraient y être affiliés. Leur utilité serait surtout d'aider la coordination du travail dans les fermes avec les études de l'école—les projets agricoles et les projets éducationnels.

Il serait avantageux, et c'est devenu presque une nécessité, pour l'instructeur de comté ou de district d'avoir à la fois des quartiers généraux convenables et un personnel suffisant en nombre et capable.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

Dès que les instructeurs de comté ou de district pourront être affiliés et associés aux fermes de démonstration comme celles qui ont été établies par le Comité des Terres de la Commission de Conservation, il serait possible de développer les diverses divisions du travail d'une manière bien plus avantageuse. Les Associations de Développement des Milieux, qui coopèrent avec l'expert au développement des fermes de démonstration, seraient d'excellentes organisations locales pour l'accomplissement du travail.

Pour faire face aux conditions, aux exigences et aux besoins locaux, les représentants de districts doivent entreprendre des ouvrages divers selon les diverses localités. Les devoirs du représentant de district sont aussi variés que les conditions de la vie rurale dans l'endroit où il se trouve. Ici le représentant est appelé à donner une ou plusieurs conférences, puis de conduire une démonstration pratique et là de donner des avis pratiques sur quelque problème de culture particulier. Il ne semble pas possible qu'un seul et même individu puisse entreprendre ces devoirs multiples d'une manière effective et satisfaisante, surtout quand on considère que les demandes sont de plus en plus nombreuses dans chaque division.

PLAN DU TRAVAIL DANS UN COMTÉ.

Les matières les plus importantes qu'il faut, à l'heure actuelle, procurer au Canada, sont :

(1) Des visites d'inspection, d'instruction et de conseils aux cultivateurs sur leurs propres terres.

(2) Des assemblées sur les terres pour les cultivateurs au sujet des récoltes, de l'horticulture du bétail, etc.

(3) Intéresser les professeurs ruraux à l'éducation rurale élémentaire conduite de manière à servir la vie agricole et rurale.

(4) Organisation et coopération des professeurs ruraux dans des cours d'instruction rurale élémentaire et de jardinage, cours tenus dans des centres propices.

(5) Organisation de réunions annuelles et d'expositions pour faire voir les travaux de l'année et les progrès accomplis en éducation agricole.

(6) L'organisation de cours abrégés de deux à quatre jours, dans les centres les plus propices, par tout le comté ou le district.

(7) L'organisation de cours plus longs pour enseignement systématique durant quatre mois d'hiver.

Ces cours pourraient être calqués sur les cours abrégés d'Irlande, employant deux demi-journées par semaine à chaque endroit, les cours étant donnés concurremment dans trois centres différents la même semaine.

(8) L'organisation de séries de conférences devant les associations de fermiers, cercles agricoles et autres organisations locales.

(9) Consultations par correspondance sur spécimens d'insectes nuisibles, mauvaises herbes, variétés de sol, etc., envoyés pour examen.

(10) Distribution de bulletins et autres imprimés des ministères de l'Agriculture et de l'Instruction publique.

(II) En général, ces instructeurs feraient un travail semblable à celui des conférenciers agricoles et représentants de districts dans Ontario et Québec; ce travail serait plus ou moins poussé, suivant les conditions du district.

ÉCOLES DE NOVICES EN AGRICULTURE.

Dans les écoles de ce genre sur le continent européen, en Irlande, et quelque peu en Angleterre, on porte une attention toute spéciale à développer chez les élèves l'habileté dans les travaux manuels et à les familiariser avec les diverses opérations du travail courant de la ferme, telles que le labourage, les semailles, l'entassage, le battage, etc.

Cet enseignement des travaux ordinaires de la ferme n'est nécessaire que dans ces parties du Canada ouvertes à la colonisation depuis une date relativement récente. Dans les régions plus anciennes, avant qu'un élève soit admis à l'école d'agriculture du comté ou district, il devra avoir consacré aux travaux de la ferme un temps suffisant pour en connaître bien toutes les opérations rudimentaires. En même temps il faut se rappeler que les méthodes d'exploitation de la ferme, dans plusieurs parties du Canada, sont beaucoup en dessous du niveau des mêmes méthodes en Angleterre, Ecosse, Allemagne, France et Danemark. Le remède à cet état de choses ne peut être que graduel et comparativement lent. Le meilleur moyen de l'accélérer serait peut-être la coordination de plans de culture se rattachant aux écoles rurales intermédiaires et les écoles rurales secondaires. L'influence et l'enseignement d'instructeurs ambulants aurait aussi, sans aucun doute, un effet visible sur l'habileté déployée dans les travaux de la ferme et sur leur efficacité.

ÉCOLES D'AGRICULTURE.

Le meilleur endroit où apprendre l'agriculture, c'est une ferme exploitée sur un pied d'affaires dans le but de pourvoir aux besoins de la vie et à l'amélioration des conditions de la vie du propriétaire ou de celui qui y travaille. Des écoles d'agriculture, où les jeunes gens pourraient apprendre les travaux de la ferme et les meilleures méthodes d'administration, seraient avantageuses pour les colons venus d'autres pays sans aucune expérience des travaux de la ferme dans les conditions climatériques du Canada ou avec les outils et instruments en usage au Canada. Dans les districts colonisés par des gens venus de pays dont le sol ou le climat aussi bien que les méthodes agricoles sont différentes de tout ce que nous avons au Canada, il serait particulièrement avantageux de désigner une « Ferme de Démonstration », où ces nouveaux-venus pourraient recevoir des cours abrégés, d'une semaine de durée à la fois, ou d'une plus longue période, suivant leurs besoins.

La Commission recommande, pour de tels districts, "une Ferme de Démonstration" sur un plan à peu près semblable à celles établies par le comité des terres de la Commission de Conservation.

Un instructeur ambulant pourrait avoir ses quartiers généraux à cette ferme. Pour compléter l'enseignement et les conseils donnés par l'instructeur aux colons sur leurs propres terres, l'instructeur pourrait convoquer les nouveaux-

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

venus par groupes, de temps à autre, à la Ferme de Démonstration, pour leur montrer des exemples des opérations et méthodes de culture les plus profitables au district et selon les ressources de ceux qui s'y établissent. Les pertes de temps très fréquentes, les pertes de récoltes qui en découlent, et les déceptions qui pour un ou deux ans découragent les commençants, pourraient être évitées en grande partie. Tout ce qui tendrait à cet effet serait un avantage économique pour tous, non seulement par l'épargne immédiate et la protection contre les pertes, mais aussi par l'habileté, les connaissances et le courage qui se développeraient chez ces colons. Il y aurait profit pour les individus eux-mêmes, pour leur région et pour le commerce et les voituriers publics.

ÉCOLES MÉNAGÈRES ET AGRICOLES DE COMTÉ.

En même temps, on devrait commencer à préparer l'établissement d'écoles ménagères et écoles agricoles de comté ou de district pour garçons et filles de dix-sept ans et plus. Ces écoles seraient en quelque sorte semblables, quant au but et quant à l'organisation, aux écoles d'agriculture danoises et aux écoles agricoles de comté, de district ou d'Etat des Etats-Unis. De ces dernières il y a actuellement plus de cent, réparties dans dix-sept Etats différents, qui les soutiennent en tout ou en partie. Elles sont distinctes des collèges d'agriculture. Deux caractéristiques distinguent ces écoles ménagères et écoles agricoles de comté ou de district. Les cours y sont succincts, mais chacun d'eux est complet, et, directement et spécifiquement, complète les notions de ceux qui ont déjà eu quelques années d'expérience dans le travail pratique. Les élèves doivent habiter à l'école pendant le cours.

COLLÈGES AGRICOLES.

Les collèges agricoles d'Europe n'ont pas, avec les collèges agricoles du Canada, de différences assez marquées pour qu'il soit nécessaire d'en décrire ici le détail des cours. Une des principales différences se trouve dans le fait que les collèges agricoles canadiens ont toujours et ouvertement cherché à induire les jeunes gens à retourner à la terre pour en faire la culture, et qu'ils se réclament du mérite d'avoir, dans une certaine mesure, atteint leur but. D'un autre côté, les collèges agricoles d'Europe s'efforcent, avant tout, de préparer les jeunes gens dans des spécialités se rattachant à la vie agricole et rurale.

La Commission croit que le temps est venu de rechercher ce même but, en donnant la même préparation, dans les collèges agricoles du Canada. Le besoin d'hommes entraînés et expérimentés est déjà si grand que nos collèges agricoles ne pourront suffire à la demande pour un grand nombre d'années.

POUR ÉDUQUER LES SERVITEURS PUBLICS.

Pour faire face à ce besoin, la Commission croit que les collèges agricoles subventionnés par les pouvoirs publics, devraient s'efforcer surtout à bien préparer ceux qui doivent se consacrer au service des populations rurales.

Dans les conditions actuelles, il ne paraît pas probable que beaucoup des ouvriers des champs puissent quitter momentanément leur occupation et aient le temps ou l'occasion de suivre un cours complet dans un collège agricole. Les secours d'un collège agricole peuvent être disséminés par toute la région par les travaux, les connaissances et le caractère d'hommes et de femmes préparés au collège pour le professorat; et la population rurale sera beaucoup mieux servie par l'éducation de ces hommes et de ces femmes.

Les écoles élémentaires, les écoles rurales intermédiaires et les écoles rurales secondaires, suivies de quelques cours abrégés dans les chefs-lieux de districts, tous très accessibles au fermier et à l'ouvrier des fermes, devraient suffire à leur préparation et à leur éducation. Le fermier qui pourra suivre un cours complet dans un collège agricole en retirera toujours un grand avantage personnel.

Ce sont les grandes lignes suivies dans les systèmes d'enseignement technique et industriel pour les ouvriers techniques et industriels d'Allemagne et d'autres pays. L'ouvrier et son contremaître, au chantier ou à l'usine, reçoivent leur enseignement à des cours supplémentaires des écoles techniques élémentaires ou secondaires. Ceux-là seuls qui doivent devenir capitaines de l'industrie et diriger des travaux sur une grande échelle, ou ceux qui doivent se consacrer à l'enseignement, suivent un cours complet dans un collège technique.

On suit encore les mêmes lignes au Danemark et en Allemagne pour l'éducation des cultivateurs dans les divisions rurales.

UNE RÉELLE RARETÉ D'HOMMES ENTRAÎNÉS.

A l'heure actuelle, le nombre d'hommes compétents et disponibles comme instructeurs en agriculture est loin d'être suffisant pour faire face à la demande. Il importe que des hommes entraînés à fond soient toujours à la main. Ceux qui se destinent à ce travail d'enseignement doivent avoir reçu une éducation libérale et posséder une expérience pratique des travaux du service qu'ils doivent diriger. Leur éducation générale doit leur avoir donné de bons éléments des sciences naturelles, spécialement dans leurs rapports avec la science et l'art de l'agriculture. Ils doivent avoir une bonne connaissance de l'agriculture théorique et pratique et bien connaître les importantes questions d'économie et de sociologie en tant qu'applicables aux populations rurales. Il est également important qu'ils aient une solide connaissance de l'art d'enseigner et de tous les principes qui en forment la base.

Il semblerait nécessaire que l'instructeur de district soit un diplômé d'un collège agricole, ou qu'après avoir passé par une école rurale secondaire, il soit diplômé en sciences d'un collège supérieur. Les connaissances d'un professeur d'école rurale secondaire, ou d'une école agricole de comté ou de district, doivent être très étendus.

LE PREMIER DEVOIR DES COLLÈGES AGRICOLES.

Quand les collèges agricoles donneront beaucoup plus d'attention à la préparation des hommes et des femmes qui se destinent à l'enseignement, ou

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

à devenir instructeurs ou officiers quelconques dans le système organisé d'enseignement agricole, il ne sera pas nécessaire, et il ne serait peut-être pas avantageux pour eux, de négliger les cours de deux ans et les autres cours plus abrégés.

Le maintien des cours abrégés dans chaque collège agricole continuerait à attirer un grand nombre d'élèves qui pourraient ne pas suivre les cours abrégés dans leur propre localité, et d'autres pour qui un cours plus avancé pourrait être donné aux quartiers généraux.

Il n'est pas suggéré que les collèges agricoles discontinuent un seul des cours donnés jusqu'à présent, mais que chaque collège considère comme son premier devoir d'employer tous ses efforts à donner les cours nécessaires aux hommes et femmes requis par le professorat et autres positions officielles qui se multiplieront dans le développement de l'agriculture et de l'éducation agricole.

Il serait désirable que les cours de quatre ans soient pour ceux qui se préparent à un service professionnel et permanent dans une position publique; que les cours de deux ans soient pour les hommes et femmes se destinant aux services publics aussi bien que pour ceux qui ont l'intention de retourner sur la ferme et y gagner leur vie; que les cours d'un an servent aussi à ceux qui doivent occuper des positions demandant une longue expérience pratique et une connaissance approfondie de l'administration d'une ferme, avec moins de connaissances scientifiques requises pour les fermes de démonstration et les travaux de comté.

L'ENTRAÎNEMENT DES EXPERTS.

D'après ce qui se voit en Allemagne, en France, en Angleterre, en Irlande et aux Etats-Unis, il est évident que l'Etat considère une équipe suffisante de professeurs compétents et entraînés à fond, de spécialistes et de directeurs, comme une première nécessité à la promotion de l'enseignement agricole et à l'amélioration constante de l'agriculture et des conditions rurales.

Quoique la Commission reconnaisse l'excellence du travail fait jusqu'à présent par plusieurs collèges agricoles au Canada, elle est d'opinion que leur champ d'opération devrait être plus vaste, de manière à couvrir les besoins toujours grandissants des populations agricoles et à être en état de répondre à la demande qui sera créée par les mesures recommandées pour l'éducation des centres ruraux. Des mesures devraient être prises immédiatement d'après les lignes suivantes:—

1. Création de cours pour la préparation de professeurs qualifiés pour l'enseignement théorique et pratique des sciences dans les écoles rurales intermédiaires, les écoles rurales secondaires et les écoles d'agriculture de comté ou de district.

2. Création de cours pour la préparation d'instructeurs de district; qui, en outre de leur instruction technique et pratique en agriculture, recevraient un entraînement dans l'art d'enseigner et dans l'art d'administrer les affaires des communautés rurales.

ORGANISATION DE BUREAUX LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT RURAL.

Pendant que seront en réalisation ces mesures pour l'entraînement, dans les collèges agricoles et ailleurs, d'hommes compétents pour remplir les positions dirigeantes, ainsi que celles de professeurs et instructeurs, on devrait s'occuper de l'organisation de bureaux locaux de développement rural.

La première mesure à adopter dans un comté, après la formation d'un bureau local de développement rural, devrait être un recensement donnant un relevé du nombre, de l'âge et de l'instruction déjà acquise des jeunes gens encore susceptibles de se perfectionner. Dans les débuts de son travail d'investigation et d'organisation, le bureau de développement local devrait consulter un ou plusieurs experts, de préférence par des entrevues personnelles et après avoir bien inspecté tout le territoire.

Ensuite un exposé du plan conçu pour le service de développement et de son budget doit être transmis à l'autorité provinciale. Après cela, l'expérience, la discussion, les bons conseils et la coopération devraient paver et éclairer le sentier à suivre.

De cette manière le Canada pourrait mettre en pleine activité un système d'instruction pour les populations rurales plus complet que celui de n'importe quel pays, mais pas encore trop élaboré pour faire face aux conditions locales. Le Canada a besoin d'un tel système; il a les moyens de se le procurer, et les hommes et femmes pour le rendre effectif.

EXTRAITS DU CHAPITRE X DE LA PARTIE II.

L'ÉDUCATION POUR LES OCCUPATIONS MÉNAGÈRES.

Que les occupations du peuple ont une influence très étendue et de nombreux effets sur la qualité de la vie nationale, voilà une vérité sur laquelle on ne saurait trop insister. Les familles sont les unités sur lesquelles la civilisation se base et grandit. Il y a donc une infinité de raisons pour lesquelles les filles et les femmes aient une occasion de développer systématiquement et scientifiquement leurs aptitudes aux occupations ménagères.

L'influence de la famille sur les enfants est directe et continue. Les intérieurs bien tenus ajoutent au bien-être des gens en entourant les enfants de toutes les conditions requises pour qu'ils soient en bonne santé, robustes et heureux, tout en dirigeant leurs instincts vers des ambitions et des aspirations légitimes. L'influence du chez-soi sur le niveau de la population est semblable à l'influence de la lune sur le niveau des mers. Des efforts individuels dans une direction donnée peuvent élever une personne au sommet, mais ce n'est que la crête de la vague dépassant un peu le niveau des eaux entraînées par les marées. De bons intérieurs maintiennent le courant de la vie à un niveau plus élevé pour toute la société et pour l'État.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

LES AUTRES PAYS FONT BEAUCOUP.

En Europe, on a donné beaucoup d'attention, en ces dernières années, à l'éducation de la femme au point de vue ménager.

Un aperçu de quelques-unes des mesures prises en Allemagne est donné dans le rapport sur ce pays. Dans le royaume de Prusse seulement, il y a cinquante écoles ménagères stationnaires, quarante et une écoles semblables ambulantes, et 3,781 écoles rurales où des cours supplémentaires d'art ménager sont donnés.

En Angleterre, des leçons sur les questions domestiques sont données dans les écoles élémentaires et secondaires, de même que dans un nombre d'écoles polytechniques spéciales, particulièrement pour l'entraînement des professeurs et des personnes dirigeantes.

En Irlande le ministère de l'Agriculture et de l'Instruction Technique donne beaucoup de son attention à cet enseignement.

Les Etats-Unis ont été considérés depuis des années comme à la tête de l'éducation des femmes dans les sciences ménagères et domestiques. S'il est un point quelconque sur lequel les mérites comparés sont tout à l'avantage de l'Europe, c'est dans l'entraînement de la préparation de ceux qui se destinent à l'enseignement. Les pays européens ont pour principe de donner un entraînement prolongé et complet à ceux qui doivent enseigner, alors qu'aux Etats-Unis, comme au Canada, on attache une grande importance aux multiples manières d'en faire accroire au public.

LE CONSEIL NATIONAL DES FEMMES.

Dans tous les pays des associations volontaires de femmes se sont mises à la tête du mouvement pour demander et presser l'exécution d'améliorations dans l'éducation des filles et des femmes, et de ce fait elles ont accompli beaucoup. Leurs efforts ont abouti à la création, par les autorités publiques, de classes et d'écoles spéciales. La plus grande partie des progrès faits en Allemagne est due au travail de ces associations volontaires. Le rapport sur l'Allemagne mentionne la Société des Femmes de Lette-Verein, la Société des Femmes Souabes et la Société des Femmes de Francfort.

Au Canada plusieurs associations de femmes, particulièrement le Conseil National des Femmes, se sont occupées activement de faire instituer des cours de sciences ménagères et domestiques dans les écoles élémentaires et secondaires pour filles. Melle Lyle a comparu devant la Commission, à Hamilton, Ont., avec plusieurs autres représentants du Conseil Local des Femmes de Hamilton. Ses représentations peuvent être considérées comme l'exposé complet de l'attitude et des désirs des autres femmes qui ont paru devant la Commission.

Voici quelques-uns des principaux points de sa déposition:—

Dans une ville comme Hamilton, si l'on veut obtenir en abondance de bons résultats de l'éducation du bas âge dans les écoles, il faut qu'il y ait des classes où les filles qui ne vont pas au *Collegiate Institute* et qui doivent gagner leur vie puissent recevoir un enseignement plus avancé.

Une grande partie des filles laissent l'école à l'âge de quatorze ans quand elles ont terminé leur cours à l'école publique, plusieurs d'entre elles allant dans les usines ou dans les magasins. Le conseil local des femmes voudrait la création de classes du jour et du soir à l'école technique, où les jeunes filles pourraient continuer leurs études jusqu'à ce qu'elles soient capables de suivre des cours supérieurs, tels que cours d'art ménager embrassant chaque phase des travaux domestiques dans un intérieur bien conduit. Ces classes devraient être accessibles aux enfants de familles à l'aise aussi bien qu'aux filles obligées de travailler pour gagner leur vie; celles-là aussi bien que celles-ci ont besoin d'un supplément à ce qu'elles ont appris à l'école.

Les difficultés actuelles à Hamilton sont au nombre de deux:—

1. Nombre d'élèves, à cause de circonstances diverses, n'entrent jamais au *Collegiate Institute*, et elles sont privées de l'instruction qui s'y donne.

2. Le manque d'entraînement dans les sujets domestiques leur interdit l'entrée de l'Institut Macdonald ou du Collège Macdonald.

Le conseil local des femmes voudrait voir les travaux domestiques de l'intérieur élevés au même niveau que les travaux professionnels de l'infirmière.

Le conseil ne croit pas que l'intérieur du chez-soi doive continuer à être le seul endroit pour lequel un entraînement spécial ne semble pas nécessaire.

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

La Commission est d'avis que toute fille, à partir de l'âge de 11 ou 12 ans, devrait recevoir, dans tous ses cours, une préparation aux occupations ménagères. Cette préparation dans les cours ne serait qu'un développement d'aptitudes à l'enseignement ménager. On donne déjà de ces cours dans un grand nombre d'écoles élémentaires de toutes les provinces du Canada. Ils sont également donnés sous forme de cours supplémentaires dans les écoles publiques d'Écosse, et dans plusieurs écoles d'Angleterre et de France.

Il est bon de mentionner ici deux exceptions à la forme ordinaire d'organisation: dans l'Aberdeen, les filles consacrent trois semaines consécutives à l'entraînement pratique des occupations domestiques avant de quitter l'école élémentaire. On trouve un autre exemple dans une école créée par le comité d'éducation du comté, à Northampton, Angleterre. Dans ce dernier cas, les élèves des écoles rurales élémentaires peuvent gagner des bourses leur donnant droit à un cours de trois mois de sciences domestiques à l'école résidentielle du comté. Le coût total payé par le comité d'éducation du comté, sans compter les intérêts sur le capital, est d'un peu moins que \$2 par semaine par élève. L'école a une présence moyenne de trente élèves. Plusieurs autres comtés en Angleterre ont des institutions semblables.

ÉCOLES SECONDAIRES.

La Commission est d'opinion qu'il est désirable de pourvoir à l'éducation secondaire des filles avec une attention particulière à l'entraînement dans la préparation des aliments, la confection, le nettoyage et l'usage des vêtements, les soins de l'intérieur, tels que ventilation, chauffage, éclairage et hygiène.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

Ce travail peut être accompli dans la division d'économie domestique d'une école de hautes études techniques ou bien à une école supérieure de campagne avec quelque coordination entre le travail au foyer et à l'école.

COURS PERMANENTS.

Il est de l'avis de la Commission qu'il devrait y avoir dans chaque ville des cours permanents pour l'instruction et l'entraînement en économie domestique des jeunes filles. Si elles ne reçoivent aucune autre forme d'éducation, elles devront suivre ces cours pendant au moins quelques jours par semaine jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Ces cours permanents peuvent être organisés en rapport avec le système de l'école publique, ou avec celui de l'école des études techniques, ou dans une école séparée telle que celle des cours moyens en économie domestique.

COURS MOYENS EN ENSEIGNEMENT MÉNAGER.

La Commission recommande que des cours soient fournis :

- (a) Aux femmes de ménage qui pourront suivre une ou deux classes par semaine pendant un terme de trois mois.
- (b) Aux jeunes filles qui ont quitté l'école et qui désirent suivre un cours d'entraînement comme ménagères ou aides.
- (c) Aux femmes qui sont actuellement en service domestique ou qui désirent se qualifier comme telles.
- (d) Aux femmes qui sont occupées pendant le jour à des travaux industriels ou commerciaux.

Pour celles qui ont déjà l'expérience du ménage, ces cours prendront surtout la forme de démonstrations, d'instructions, de conférences et de lecture. À l'exemple des écoles allemandes, une attention toute particulière sera donnée à l'étude du coût et de la valeur, à l'analyse et à la répartition des revenus à différentes catégories de dépenses et à la tenue des livres.

Pour celles qui en auraient besoin, ces cours devront comporter assez de pratique dans l'art ménager, dans la couture, dans les modes et dans l'économie domestique, pour leur permettre de profiter de ces leçons.

Pour celles qui en auraient les moyens à leur disposition, le travail du ménage de chaque jour pourra avantageusement faire partie du cours tel que donné à l'école.

Cette école pourrait être affiliée à une école technique aux cours moyens; mais il semblerait préférable que cette première institution fut indépendante dans son administration.

Dans l'administration d'une telle école, il nous semblerait préférable de consacrer le matin pour les femmes en charge de leur propre ménage, et l'après-midi pour les jeunes filles, pour les ménagères et les filles désirant se qualifier pour le service, et les soirs pour celles qui pendant le jour seraient occupées à des emplois industriels ou commerciaux.

L'ENTRAÎNEMENT DES AIDES-MÉNAGÈRES.

Il est de l'avis de la Commission que des dispositions devraient être prises pour assurer l'instruction et l'entraînement des jeunes filles qui désirent se qualifier comme ménagères dans des résidences privées. Quelques témoignages de différents endroits furent soumis à la Commission, certifiant que des jeunes femmes compétentes ne veulent pas accepter des positions de ménagères dans des maisons privées, parce que les expressions «domestique», «fille à gages» ou «servante à domicile», sont interprétées comme indiquant un rang d'infériorité sociale qu'elles ne veulent pas accepter. Il est à souhaiter, dans l'intérêt du droit des gens, que ce préjugé, qui a été ainsi propagé, soit enlevé et qu'il soit donné à ces ménagères l'occasion de se qualifier entièrement pour leurs devoirs.

La Commission recommande que des cours limités d'instruction et d'entraînement en économie domestique soient fournis. Ces cours pourront être de un à six mois de durée. L'élève qui aurait suivi le cours avec satisfaction recevrait, après examen, un certificat de compétence de première, seconde ou troisième classe comme ménagère ou aide.

On dit vulgairement que le peuple est poussé à l'action, plus par instinct, par préjugé et par la mode que par le jugement. Cette idée dangereuse s'est répandue et se répand encore par tout le pays, que le travail de la servante ou de la ménagère salariée est moins propre aux jeunes filles et moins digne d'elles que le travail au bureau, au magasin ou à la manufacture. Tous les hommes et les femmes qui y sont intéressés devraient grouper leurs efforts pour l'extirpation d'un tel préjugé.

INSTRUCTRICES RÉSIDANTES OU VOYAGEUSES DE DISTRICT EN ENSEIGNEMENT MÉNAGER.

La Commission recommande, dans l'intérêt ménager des districts ruraux, l'emploi d'institutrices pour faire le même travail qu'ont entrepris les instituteurs résidents ou voyageurs de district en agriculture.

Comme début, une institutrice voyageuse en économie domestique pourrait rencontrer, un demi-jour par semaine pendant vingt semaines, une classe de femmes, organisée pour elle au préalable par un institut de dames ou par quelque autre association locale.

La seconde partie de ce jour de classe, l'institutrice voyageuse pourrait travailler en collaboration avec les filles et l'institutrice de l'école (élémentaire, intermédiaire ou supérieure) de la localité.

Elles devraient être associées, au besoin, avec l'œuvre poursuivie à la maison par les élèves qui fréquentent les écoles rurales intermédiaires et les écoles supérieures rurales.

Ces institutrices devraient donner des conférences démonstratives dans l'art de la cuisine et de l'économie ménagère, surtout dans le but d'attirer l'attention du public sur la nécessité du travail de l'instruction systématique.

Dès qu'il y aura possibilité, elles devront s'associer aux petits cours de l'école du district ou de l'école d'enseignement ménager au cours moyen.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

Aussi, elles devront s'associer au travail de quelque association d'embellissement locale et à celui d'une ferme modèle pour la localité, semblables à celles qui sont entretenues par la Commission des Terres et celle de la Conservation.

COURS D'ENTRAÎNEMENT POUR PROFESSEURS ET DIRECTEURS.

La Commission est d'avis que les institutions où l'économie domestique et ménagère est enseignée devraient être pourvues d'un cours d'enseignement supérieur pour l'entraînement des professeurs, des instructeurs et des directeurs devant plus tard servir comme experts en la matière. Ces institutions, au moyen de petits et longs cours prépareraient les professeurs et les instructeurs au travail de l'instruction ménagère dans les cités et les villes, et aussi fourniraient aux instructrices voyageuses l'enseignement nécessaire à leur travail vis-à-vis la population adulte dans les districts ruraux. De tels cours seraient semblables à ceux déjà fournis par certaines écoles d'entraînement pédagogique du pays, par l'institut MacDonald en rapport avec l'O.A.C., de Guelph, Ontario, et par le collège MacDonald dans Québec.

A cette fin, il serait bon d'examiner l'organisation et les cours d'études donnés à l'institut Munster, à Cork, et à l'École centrale d'enseignement en économie domestique, à St. Keom's Park, Dublin. Il serait aussi avantageux d'étudier les cours donnés et le travail fait par l'école Marguerite Morrison Carnegie à Pittsburg, Pa. Il y aurait aussi quelques renseignements utiles dans l'étude des cours donnés par l'école de la Science, l'Art et l'Industrie domestiques attachée au collège des professeurs à New-York. Il ne serait pas à négliger non plus d'étudier l'organisation d'un cours supérieur d'entraînement fourni par la Faculté de la Science domestique à l'Université de Toronto.

EXTRAITS DU CHAPITRE IX DE LA III^{me} PARTIE.

ÉCOLES POUR PÊCHEURS ET ÉCOLES DE NAVIGATION.

INTRODUCTION.

Les pêcheries du Canada sont importantes non seulement à cause de la valeur annuelle de la prise et des sous-produits, mais à cause du grand nombre d'individus qui y sont employés et de la population qui dépend des revenus qui en dérivent. Pour démontrer ceci, la citation suivante est tirée du témoignage donné à la Commission par M. John Sinclair, député, qui était président du comité parlementaire sur les pêcheries à cette époque:—

Nul système d'enseignement technique en Nouvelle-Ecosse ne serait complet s'il ne traitait pas d'une façon quelconque de l'industrie de la pêche, qui produit chaque année quelque huit millions. La Nouvelle-Ecosse tient la tête des provinces canadiennes dans cette industrie, où elle emploie 25,000 hommes qui représentent 125,000 individus, soit le quart de la population de la province. Les pêcheurs sont dispersés tout le long de la côte dans des villages de l'Atlantique, du golfe et de la baie de Fundy. Les affaires ont changées ces années dernières par suite de l'utilisation des canots automobiles; il est nécessaire que les pêcheurs connaissent le fonctionnement du mécanisme, construisent leurs propres bateaux, et s'occupent eux-mêmes de la vente et du caquage de leur prise.

Le témoignage donné par M. Howard H. Smith, de Halifax, à la Commission, prouve qu'il y a motif et besoin d'amélioration quant au mode de saler et de préparer autrement le poisson pour le marché. Les choses suivantes sont empruntées à ses affirmations :—

Le gouvernement devrait recueillir et distribuer des notions plus intelligentes sur les habitudes et les migrations du maquereau, du hareng, de la morue, etc. Les vents dominants, les courants et la température de l'eau affectent tous le poisson à boitte et gouvernent les mouvements des poissons comestibles. Nos pêcheurs ignorent le fait patent que le poisson ne se prend qu'à certaine température de l'eau, et que c'est perdre son temps que de chercher à en prendre autrement.

Le gouvernement norvégien accorde un intérêt paternel à l'industrie, et obtient, pour ses pêcheurs, les meilleurs résultats par l'enseignement technique et par la démonstration pratique. Les Norvégiens ne songent jamais à jeter le filet au maquereau, au hareng, etc., sans avoir pris la température de l'eau. Ils ouvrent leur poisson mariné quelques heures après la prise, et le lavent à l'eau courante, enlevant ainsi tout le sang et blanchissant complètement la chair ; puis ils le caquent immédiatement pour l'exportation, lui conservant ainsi le marinage et le fumet primitifs. Résultat : le maquereau de Norvège commande cent pour cent de plus, en argent, que celui mariné en Nouvelle-Ecosse, pourtant aussi gras et tout à fait semblable (hors de l'eau).

Nos pêcheurs placent le maquereau dans des barriques, le laissent baigner dans l'eau ensanglanté et ne le caquent que des semaines plus tard, perdant ainsi tout le fumet du poisson. Ils prétendent économiser en achetant un piètre baril qui ne garde pas la saumure. Résultat : poisson rouillé, décoloré, valant \$6.00 le baril au lieu de \$15.00. Ceci semble étrange, mais c'est absolument vrai.

Ecoutez encore. Un terreneuvier de Lunenburg lavera 1,000 quintaux de poisson frais dans la même eau pour épargner quelques barils de déchets comme fertilisants : valeur, 50 cents par baril ; total, \$2.50 ; il diminue la valeur de sa prise de \$0.50 le quintal ; total, \$500.00 ; perte nette, \$497.50. Je puis prouver l'absolue vérité de ce fait fréquent. Les vieux pêcheurs refusent de changer leurs vieilles méthodes ; le gouvernement devra instruire les élèves en préparant plusieurs jeunes gens enthousiastes et intelligents qui donneront leur temps à l'enseignement de procédés modernes aux pêcheurs et leurs enfants.

La même question, appliquée à une autre espèce de poisson, est touchée dans le témoignage du docteur Edward Prince, commissaire fédéral des pêcheries. Quant au hareng, il dit que plusieurs moyens avaient été essayés par le gouvernement pour améliorer le salage et le caquage.

Dans l'un il s'agissait d'améliorer le hareng de mer salé du Canada, caqué dans des barils qui ne rapportaient que \$3 à \$4, alors que le hareng écossais se vendait de \$10.00 à \$15.00 le baril. Quand on demanda pourquoi le hareng canadien se vendait si peu cher et recevait si peu d'estime, on répondit qu'il était inférieur, que nos harengs canadiens ne valent pas les harengs écossais dans la mer, et que le hareng frais écossais était un meilleur poisson. Sur ma recommandation au Ministre de la Marine et des Pêcheries, on a fait venir un saleur et un tonnelier experts, avec six ou huit saleurs qui vident les harengs—on les appelle "gutters" en Ecosse ; on les a stationnés à Canso et à Clark's-Harbour. D'autres sont allés en Colombie-Britannique et en différents endroits. Ils ont établi un petit entrepôt pour salaison et ont préparé des harengs. Plusieurs pêcheurs s'y sont rendus, ont vu le travail, et l'expérience a eu comme résultat qu'un produit égal à n'importe quel hareng salé du monde a été obtenu de notre hareng canadien. On a exporté à New-York, à St-Petersbourg et ailleurs d'excellentes caques de hareng.

QUELQUES CONCLUSIONS.

D'après les témoignages soumis à la Commission, les besoins de ceux qui sont directement occupés aux pêcheries, sont de deux sortes. Les uns se rapportent à la prise, au salage, au caquage et à la vente du poisson ; les autres touchent à la manutention des engins et autres mécanismes des bateaux modernes, et à la connaissance suffisante de la navigation.

La Commission est d'avis que dans l'intérêt des pêcheurs et des pêcheries du Canada, on devrait davantage améliorer et accroître le travail actuel par les moyens suivants :—

1. Publier des bulletins simples et bien illustrés pour l'utilité des pêcheurs, tout comme cela se fait dans les fermes modèles et dans les collèges d'agriculture.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

2. Employer des instructeurs voyageurs pour donner des cours concis de démonstration à l'usage des pêcheurs dans les centres qui leur sont d'accès facile.

3. L'établissement de cours d'une à deux semaines, comme ceux qu'on dit être donnés à Piel, près Barrow-sur-Furness, Angleterre, et à Aberdeen, Ecosse.

4. Inclure des leçons de choses, touchant les pêcheries et la vie maritime, et quelque travail pratique pour les élèves des écoles élémentaires et secondaires des localités de pêche.

5. Etablir des écoles d'hiver pour les pêcheurs avec cours de deux sortes ; l'une s'occupant principalement de la vie des habitudes du poisson, des méthodes de prise, de salage, de caquage et de vente ; l'autre s'intéressant à la navigation, et comprenant des leçons sur le fonctionnement des engins, des machines et des mécanismes généraux employés dans l'industrie.

6. Etablir une ou plusieurs écoles centrales (a) pour les provinces maritimes, (b) pour le St-Laurent, (c) pour les grands lacs, (d) pour le littoral du Pacifique, où l'on donnerait des cours semblables à celui des écoles d'hiver, mais d'un caractère plus développé.

Après quelque temps une ou plusieurs de ces écoles centrales pourraient donner un enseignement des plus scientifiques à ceux dont on aurait besoin comme experts en technique. Les écoles d'hiver, ou bien ces écoles centrales, si elles étaient établies près d'une station de pisciculture, pourraient servir aux officiers pisciculteurs pour l'instruction technique et scientifique.

REMERCIEMENTS.

Nous avons déjà dit que nous avons eu des "conversations" avec plusieurs hommes et femmes de marque dans l'enseignement des nombreux pays que nous avons visités. Nous apprécions beaucoup les services qu'ils nous ont rendus, et nous espérons que la publicité donnée aux renseignements contenues dans le rapport de ces "conversations" pourra être très utile à un grand nombre de personnes au Canada, et peut-être même davantage dans ces autres pays. Nous reconnaissons que leur collaboration est l'un des éléments les plus importants du rapport entier.

Nous regrettons qu'un membre de la Commission, M. Gaspard de Serres, de Montréal, n'ait pu accompagner ses collègues pendant leur enquête en Europe et aux Etats-Unis. Durant ces voyages il a été remplacé par M. Ernest Bélanger, B.A., B.Sc., de Montréal. Nous désirons réitérer notre reconnaissance à M. Bélanger pour la diligence, la compétence et la perfection de l'aide qu'il a donnée à la Commission dans l'accomplissement de son devoir. Son rapport sur l'enquête en France nous a rendu des services signalés.

Au cours de l'enquête dans le Royaume-Uni et dans l'Europe continentale, M. Frédéric H. Sexton, directeur de l'enseignement technique et principal du collège technique de la Nouvelle-Ecosse, accompagnait la Commission. M. Sexton était délégué par le gouvernement néo-écossais, qui soldait ses frais de déplacement. Il avait demandé la permission de suivre la Commission. Elle lui fut accordée avec entente que cette permission ne durerait qu'en tant que le

3 GEORGE V, A. 1913

travail de la Commission n'en serait aucunement affecté ou retardé. Au fait, la présence du professeur Sexton, pendant tout le temps de sa permission, nous a été d'un grand secours, surtout pendant l'enquête en Allemagne. Nous désirons exprimer publiquement notre appréciation de la science professionnelle, l'aide utile et l'entregent du professeur Sexton.

Nous ne saurions parler trop hautement de la diligence et des bons services rendus sans cesse par M. Thomas Benbough, C.S.R., de Toronto, secrétaire et rapporteur de la Commission.

NOTRE DERNIER MOT.

Il ne ressort pas, de tout ce que la Commission a été à même d'apprendre dans son étude des conditions d'industrie, de vie domestique, d'agriculture et d'enseignement, que la génération présente puisse pleinement accomplir ses devoirs envers la vie et ses autres héritages, ou jouir entièrement des droits et des occasions favorables en payant simplement en argent son instruction. Les formes variées de l'enseignement doivent être, plus que jamais, appuyées par la volonté et l'attention des parents et des autres. Il faut que ceci soit fait pour l'instruction et l'éducation des jeunes, en même temps que l'appui financier approprié soit donné aux écoles.

En terminant nous désirons apprécier l'occasion qui nous a été donnée de rendre un service utile et durable au Canada, et reconnaître l'attention incessante que le ministre du Travail et son personnel nous ont accordée.

Le tout très respectueusement soumis,

Fait à Ottawa, le 31 mai 1913.

JAS. W. ROBERTSON, *Président.*

JOHN N. ARMSTONG,
GEORGE BRYCE,
G. DE SERRES,
G. M. MURRAY,
DAVID FORSYTH,
JAMES SIMPSON.

THOS. BENBOUGH,
Secrétaire.

RAPPORT INTERIMAIRE DE LA COMMISSION.

OTTAWA, le 28 mars 1911.

A l'Honorable W. L. MACKENZIE KING,
Ministre du Travail.

MONSIEUR LE MINISTRE,—Nous avons l'honneur de vous soumettre le compte rendu du travail fait par la Commission jusqu'aujourd'hui. Ce rapport fut préparé dans l'ordre suivant:—

1° Le plan du travail adopté et un sommaire de l'enquête faite par la Commission.

2° L'ensemble des accessoires nécessaires à l'enseignement industriel et technique, tels que remarqués au Canada.

3° La revue des témoignages reçus aux différentes sessions de la Commission.

I. LE PLAN DU TRAVAIL ADOPTÉ ET UN SOMMAIRE DE L'ENQUÊTE FAITE PAR LA COMMISSION.

Nous ne croyons pas nécessaire de répéter ici les causes qui ont inspiré le gouvernement fédéral dans la nomination de la Commission, mais pour rendre ce rapport clair et complet, nous avons cru devoir y attacher une copie de l'ordonnance du Conseil et de la Commission elle-même. Nous y attachons aussi une copie de la correspondance, relativement à cette question, échangée entre vous-même, comme Ministre du Travail, et les premiers ministres des différentes provinces.

Dès que les membres de la Commission eurent reçu avis de leur nomination, ils ont été invités à se rendre à vos bureaux au département du Travail, le 6 juillet 1910. Tous les membres, avec le secrétaire et le rapporteur de la Commission, étaient présents. Après avoir entendu, M. le Ministre, la lecture de votre rapport traçant le travail attendu de la Commission et indiquant la nature de l'enquête qu'elle devait poursuivre, la Commission fut dûment constituée et se mit immédiatement à l'œuvre afin de déterminer la marche à suivre pour s'acquitter des devoirs qui lui étaient confiés aussi bien par l'ordonnance créant la Commission que par les instructions données dans votre rapport.

Il fut convenu de visiter les principaux centres industriels et commerciaux du Canada, à partir de Halifax, N.-E., et traversant le pays, jusqu'à l'île Vancouver. Des itinéraires furent tracés, et des avis de visite de la Commission furent à l'avance envoyés, dans chaque localité, au maire, au président de la Chambre de Commerce, et à d'autres personnes directement ou indirectement engagées dans les industries et l'éducation.

Tel qu'énoncé dans l'arrêté du conseil et par la commission elle-même, notre devoir exige que nous poursuivions une investigation complète dans les affaires de l'instruction industrielle et technique, car de celle-ci dépend l'efficacité industrielle qui est de si haute importance dans le développement du Canada et dans l'avancement du commerce canadien, au pays comme à l'étranger, en concurrence avec celui des autres pays.

Dans l'accomplissement de ce devoir, la Commission s'est occupée des industries manufacturières, de l'agriculture, des travaux domestiques, des mines, des pêcheries, du commerce du bois, des métiers de la construction, de même que de l'enseignement technique nécessaire à la poursuite des affaires en général.

La Commission a également pris des renseignements sur les besoins des industries existantes au point de vue de la main-d'œuvre, sur la qualité de la main-d'œuvre qui est disponible, et sur ce qu'il faut faire à cette main-d'œuvre pour l'enseignement industriel et technique.

La Commission a commencé son travail d'enquête à Halifax, N.-E., le 18 juillet 1910, et elle a continué ses visites dans les provinces maritimes jusqu'au 26 août. Après cette date, le président quitta la Commission pendant un certain temps afin de tenir un engagement qu'il avait avec le gouvernement de Terre-Neuve. Durant cet intervalle, les autres membres de la Commission se rendirent à l'Exposition Nationale Canadienne, à Toronto.

Du 30 août au 16 septembre, la Commission fit son travail en deux divisions, visitant quatorze des petites villes industrielles de la province d'Ontario.

Le 19 septembre la Commission se réunit de nouveau au complet à Montréal, consacrant toute cette semaine à la ville de Montréal, au collège Macdonald et à la ville de Québec. A Montréal on tint des conférences avec les représentants de toutes les classes, hommes et femmes, et l'on prit des mesures pour recevoir à une date ultérieure les témoignages des citoyens intéressés à la cause de l'enseignement industriel et technique à Montréal et dans ses environs.

Au 26 septembre, la Commission reprenait sa tournée dans le province d'Ontario.

Du premier novembre à la première semaine de décembre, la Commission visita les centres de l'ouest du Canada, commençant à Port-Arthur, Ont., et s'arrêtant à Victoria, C.-B.

Au retour, les membres ont visité les villes des Etats de l'Ouest où des écoles manuelles où autres méthodes d'enseignement industriel avaient été établies. Une liste des endroits visités, avec quelques notes sur les institutions dont l'inspection a été faite, accompagne ce rapport. Le rapport complet sur ces institutions sera compris dans les rapports des visites d'enquête que nous devons faire aux Etats-Unis après notre retour d'Europe.

Durant janvier et pendant une partie de février la Commission séjourna de nouveau à Toronto; poursuivit son enquête au Saut-Ste-Marie, Ont., et dans les localités de la province de Québec. Elle tint ses dernières séances à Ottawa.

La Commission a visité 100 endroits (cités, villes et localités importantes). Cent soixante-quatorze séances ont été consacrées à recevoir les dépositions. Elle a recueilli, par écrit, les témoignages de 1,470 personnes, hommes et femmes. Un certain nombre de ces témoins ont offert ou ont fourni, sur demande, des

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

mémoires par écrit. La Commission a reçu cent quatre-vingts de ces documents, qu'elle conserve au dossier; il lui en arrive encore d'autres.

Dans chaque province la Commission sollicita une audience auprès du gouvernement provincial; elle fut reçue par le Premier ministre, accompagné d'autres membres du cabinet provincial, ou par quelque autre membre du cabinet désigné à cette fin par le gouvernement provincial. Selon nos instructions, le président transmis aux gouvernements provinciaux le message exprimant l'appréciation du gouvernement fédéral pour les offres de coopération et aide faites à la Commission par les autorités provinciales. Dans chaque province, la Commission a reçu non seulement les assurances de bonne volonté, mais elle a aussi amplement bénéficié d'un concours à la fois bienveillant et précieux.

Dans chaque cas les autorités locales avaient mis à la disposition de la Commission des salles ou chambres pour les séances. Suit la nomenclature des locaux mis à la disposition des commissaires dans d'autres centres:

Halifax, N.-E.—Collège Technique Provincial.

St-Jean, N.-B.—Salle de la Chambre de Commerce.

Fredericton, N.-B.—Chambre de l'Assemblée Législative.

Charlottetown, I.-P.-E.—Chambre de l'Assemblée Législative.

Montréal, P. Q.—*Salle du Conseil de Ville.

Québec, P. Q.—Salle du Conseil de Ville.

Toronto, Ont.—Salle du Conseil de Ville.

Dans ces différentes localités, la visite des établissements industriels et des institutions éducationnelles par la Commission se faisait l'avant-midi ou l'après-midi, et parfois toute la journée. Les séances pour la réception des témoignages étaient tenues durant la soirée; ces séances, quand il était nécessaire, étaient aussi tenues l'après-midi ou l'avant-midi, remplaçant alors les visites d'inspection. A son arrivée, dans une localité, la Commission était généralement reçue par le maire de l'endroit et les membres d'un comité de réception, représentant le Conseil de Ville, la Chambre de Commerce, l'Association des Manufacturiers, les maisons d'éducation et les organisations ouvrières.

Règle générale, les autorités locales fournirent des voitures—le plus souvent des automobiles—pour se rendre aux divers établissements à visiter, et ce sans frais pour les membres de la Commission.

A chaque endroit visité, la première séance était ouverte par la lecture de la Commission du Roi. Cette lecture était suivie d'une courte adresse de bienvenue et d'un exposé de la situation générale de la cité ou ville, au point de vue des industries et de l'enseignement, par le maire ou le président du comité de réception. Le président de la Commission expliquait ensuite l'objet de la Commission et la façon dont elle devait procéder. Au préalable, on avait obtenu du comité local une liste des principaux citoyens, hommes et femmes, en mesure de fournir des renseignements sur les besoins et l'outillage actuel de la localité en ce qui concerne l'enseignement industriel et technique. Ces dépositions étaient prises sous serment ou sous déclaration solennelle, et l'on obtenait les renseignements au moyen de questions et réponses. L'interrogatoire principal était conduit

*Séances tenues aussi au Monument National, à l'Université McGill et à la Chambre de Commerce.

par le président, chacun des autres commissaires questionnant ensuite le témoin tour à tour et quand ils le jugeaient à propos. On laissait au témoin la faculté de faire toute déclaration qu'il désirait sur les questions abordées et de compléter sa déposition orale par un mémoire écrit. On demanda à plusieurs personnes occupant d'importantes positions dans les sphères de l'activité industrielle et de l'administration éducationnelle de fournir des mémoires par écrit. Tout citoyen désireux de témoigner devant la Commission avait le privilège de le faire, soit oralement ou par écrit, et personne ne reçut l'ordre de paraître devant la Commission. Les principaux citoyens, hommes et femmes, furent invités à exposer leurs vues.

Ceux qui ont rendu témoignage le firent avec une franchise apparente, et avec la satisfaction d'avoir fait leur quote-part pour l'avancement de l'enseignement industriel et technique, pour le développement des industries et le bien-être des jeunes gens et de la classe ouvrière de la localité.

Les membres de la Commission ont été frappés des nombreuses industries prospères dans certaines villes de population relativement restreinte. Aussi, dans les provinces de l'est les commissaires visitèrent plusieurs établissements dont les produits étaient expédiés sur tous les marchés du Dominion. Pourtant, ces villes ne semblaient pas spécialement favorisées au point de vue des facilités de transport, ni jouissaient-elles d'avantages particuliers pour l'obtention de la force motrice à bon marché et pour la proximité des sources d'approvisionnement de matière première. Grâce à leur esprit d'entreprise et leur initiative quelques hommes ont pu, après des débuts modestes, créer des établissements où l'on emploie maintenant de 50 à 200 personnes. Ces fabriques sont situées dans les endroits où la lumière et l'air abondent et où les ouvriers ont pu se créer un foyer sain et confortable pour eux et leur famille. Comme exemples, nous citerons une manufacture de meubles, située à Windsor, N.-E., et qui expédie ses produits par tout le Canada, près de la moitié à l'ouest de Winnipeg et une partie à Terre-Neuve. Windsor, N.-E., n'est pas même sur la ligne principale d'un chemin de fer direct.

A Truro, N.-E., il y a une fabrique de casquettes que l'on dit fournir près de la moitié des casquettes nécessaires au commerce canadien. Cette manufacture progresse rapidement, en dépit de la concurrence existante.

A Charlottetown, I.-P.-E., la moitié des moteurs à gazoline fabriqués par une certaine usine sont expédiés à l'ouest de Winnipeg. Cet établissement employait environ 100 hommes et l'on y faisait du travail supplémentaire.

A Sackville, N.-B., une fabrique de poêles approvisionnait le commerce local et fournissait aussi de ses produits au Nord-Ouest. D'après le gérant, la fraîcheur des étés et d'autres facteurs favorables pour les ouvriers contribuaient sensiblement à l'expansion de ses affaires.

A Fredericton, N.-B., une fabrique de chaussures employant plus de 100 ouvriers, était à expédier des chaussures à Montréal, à Mossejaw et à d'autres centres de l'ouest.

A Victoriaville, Qué., nous avons visité quatre industries prospères—fabriques de meubles, de chaises, de lits en fer et de vêtements—toutes établies au cours des sept dernières années. Les produits de chacune de ces manufactures sont

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

expédiés par tout le Canada, et dans chaque cas la moitié environ à des centres situés à l'ouest de Winnipeg. Nous avons vu deux de ces établissements expédier un plein wagon de marchandises à Vancouver, C.-B.

Nous pourrions citer d'une dizaine de localités d'Ontario des exemples de pareil développement et d'expansion commerciale. C'est là un indice que le développement industriel du Canada ne se poursuit pas seulement dans les grands centres.

La Commission a eu l'occasion de constater la création et les progrès de certaines industries relativement nouvelles, et dans leurs dépositions les administrateurs de ces établissements ont déclaré qu'ils avaient besoin de plus en plus d'ouvriers d'une haute compétence et ayant suivi un cour d'enseignement technique, comme, par exemple, pour les usines électriques et les manufactures d'automobiles.

II. LES ÉTABLISSEMENTS AU CANADA OÙ L'ON DONNE L'ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET TECHNIQUE.

On a fait des résumés provisoires des renseignements recueillis sur l'outillage actuel du Dominion au point de vue de l'enseignement industriel et technique. Ces résumés, répartis comme ci-dessous, sont soumis avec le présent rapport :

A. Universités, collèges et stations expérimentales.

B. L'outillage et les cours aux écoles secondaires et aux écoles publiques, avec mention spéciale du travail d'atelier, de l'enseignement manuel, de la science domestique et de l'étude de la nature à l'aide des jardins scolaires.

C. Ecoles du soir et classes du soir pour l'enseignement industriel et technique. Un aperçu provisoire de ces résumés démontre qu'en plusieurs endroits du Canada, y énumérés, il s'est fait un bon commencement. Dans les classes élémentaires de plusieurs écoles, du jardin de l'enfance aux classes plus élevés, il se fait quelque travail manuel, forme d'enseignement ou l'œil et la main jouent le plus grand rôle. Dans certaines villes, on donne des cours d'enseignement manuel et de science domestique et ailleurs, il est question de fonder des cours similaires. C'est là une partie de l'enseignement général propre à développer l'intelligence des élèves et en faire de bons citoyens. C'est aussi une éducation préparatoire sur laquelle l'enseignement industriel et technique se greffera sans perte pour l'élève.

A Montréal, Toronto, Hamilton, Saut-Ste-Marie et Halifax, on a fait un premier pas dans l'enseignement technique aux écoles secondaires. Les écoles techniques et des hautes études commerciales de Montréal et Toronto ont des cours du jour et du soir. L'assistance aux classes du soir se compose presque entièrement de jeunes hommes ou femmes qui, durant le jour, travaillent à l'usine ou dans quelque bureau ou exercent quelque métier de construction. De nouvelles écoles techniques ont été établies à Montréal et à Québec, mais on n'a pas encore commencé à y donner des cours. Winnipeg est à construire deux nouvelles écoles techniques, au coût de \$700,000. Dans les grandes villes,

comme Montréal, Québec, Toronto et Vancouver, il y a de bonnes écoles du soir pour les ouvriers, mais dans les autres villes moins importantes, il n'y a pas beaucoup d'accommodation pour ces classes du soir, où l'ouvrier qui vit de son travail ou dans l'industrie pourrait se perfectionner davantage.

Plusieurs collèges et universités donnent des cours d'une nature en partie technique pour ce que l'on appelle les professions techniques. Le principal Falconer, de l'université de Toronto, était plutôt d'avis que l'on devait qualifier de «professionnel et non technique» l'enseignement que donnait autrefois l'École des Sciences Pratiques et que donne maintenant la faculté des Sciences Appliquées de l'université. Les institutions où l'on donne les cours les plus avancés sont l'université de Toronto, l'université McGill, l'école polytechnique de l'université Laval, l'école des mines de l'université Queen, le collège technique de la Nouvelle-Ecosse et l'université du Nouveau-Brunswick.

Les collèges agricoles dont la principale raison d'être est de fournir aux cultivateurs un enseignement technique donnent aussi des cours aux élèves qui veulent se qualifier pour le professorat dans quelque spécialité se rapportant à l'agriculture.

Le Collège Agricole d'Ontario, à Guelph, et l'Institut Macdonald, situé sur un terrain contigu, reçoivent des élèves des deux sexes. Les cours portent sur les différentes branches de l'agriculture, la science domestique, et l'enseignement manuel. Une école rurale de démonstration des plus complètes vient compléter ces cours. Depuis quelques années, un certain nombre des professeurs-élèves des écoles normales d'Ontario vont suivre un cours spécial de dix semaines au Collège Agricole d'Ontario pour y étudier la nature et acquérir des notions nécessaires sur l'agriculture.

Le Collège Macdonald, à Ste-Anne de Bellevue, Qué. (lequel est un collège affilié à l'université McGill), comprend trois écoles: l'école d'agriculture, l'école pour les professeurs et l'école de la science domestique. Il y a aussi l'école Macdonald de Démonstration et un jardin scolaire modèle.

Les collèges agricoles de Truro, N.-E., et de Winnipeg, Man. poursuivent un semblable travail approprié aux exigences de leurs provinces. A Saskatoon, on est à construire le Collège d'Agriculture, lequel doit faire partie de l'université de Saskatchewan. Dans toutes les provinces, ce sont les collèges agricoles qui prennent l'initiative et soutiennent l'enseignement et le travail de démonstration pour les populations rurales.

III. UN APERÇU DES TÉMOIGNAGES RECUEILLIS AUX SÉANCES DE LA COMMISSION.

Des 1,470 personnes, hommes et femmes, entendues comme témoins, les unes occupent des positions élevées dans l'industrie, l'agriculture, les mines, le commerce du bois et les pêcheries; d'autres s'occupent d'enseignement, y compris des surintendants d'instruction, des administrateurs d'universités et de collèges, et des professeurs dans des institutions ou écoles de tous rangs; d'autres enfin représentent les métiers ou occupations d'ordre divers.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

La transcription des dépositions reçues par la Commission, au cours de ses 174 séances, couvre environ 4,030 pages dactylographiées de papier ministre. On en a fait une première analyse et préparé des résumés avec indications en marge, d'après le mode adopté pour les feuilles ci-jointes.

En général, des dépositions reçues il ressort que peu d'endroits, toute proportion gardée, sont outillés pour l'enseignement industriel et technique dans les établissements industriels et les autres institutions, et qu'à ces mêmes endroits les moyens dont on dispose à cette fin sont, dans une mesure, insuffisants pour les besoins de la population industrielle.

Quelques-unes des principales questions soulevées par les témoins devant la Commission, sont soumises dans les paragraphes suivants, en autant que ces dépositions, relatives à des industries ou à des localités particulières, peuvent se résumer d'une façon générale.

On abandonne peu à peu le système, en usage autrefois, de mettre les jeunes garçons et les jeunes filles en apprentissage. Dans certains métiers, ce système est complètement disparu, et les commençants doivent se familiariser avec leur métier du mieux qu'ils peuvent. On attribue la cause principale de ce changement au fait que depuis l'introduction des machines le travail mécanique remplace le travail manuel d'autrefois. Dans quelques usines, notamment dans les ateliers des compagnies de chemins de fer, on a établi des cours d'enseignement systématique pour le travail à la main et aux machines, afin de se conformer à ce nouvel état de choses.

Avec le développement rapide du pays et l'expansion des villes, les garçons et les filles de 14 ans et moins éprouvent un attrait particulier pour des salaires relativement élevés, ce qui les pousse à laisser l'école à bonne heure. Bien souvent ces jeunes gens commencent à un travail qui n'exige que peu de préparation et dans l'accomplissement duquel l'expérience ne saurait conduire à une habileté qui leur assurerait un travail permanent ou plus approprié à un âge mûr. Des écoles ou des cours d'étude, où l'on enseignait plus de travail à la main et d'un genre méthodique, remédieraient, en partie du moins, à cet état de choses.

Tous les témoins ont été unanimes à déclarer qu'en substance les besoins immédiats du peuple, en ce qui concerne l'enseignement industriel et technique, étaient les suivants:

(1) L'avantage, dans toutes les écoles, pour les garçons âgés de plus de douze ans, d'acquérir de l'expérience dans le travail de construction, à la main tout aussi bien que par théorie, à l'aide de manuels. De cette façon, un élève peut se rendre compte lui-même de ses progrès, de même que manifester à son professeur et à ses parents là où tendent ses aptitudes, indices qui lui serviront de guide dans le choix de sa position et des moyens les plus propres à se préparer au travail de toute sa vie.

(2) Pour les garçons de douze à seize ans qui se proposent d'exercer un métier particulier, l'avantage d'apprendre, à l'école, à se servir des principaux outils à travailler le bois et le fer et de se familiariser avec les qualités des matériaux les plus usités. Ce sont là quelques-unes des connaissances fondamentales se rattachant à la plupart des occupations industrielles.

(3) Des cours ou des écoles, du rang d'école de hautes études ou d'académie, pour les garçons se préparant à entrer dans une carrière industrielle. Ces écoles ou cours les prépareraient pour le travail de l'avenir tout comme dans les écoles de hautes études, les jeunes gens qui se préparent pour les professions.

(4) Un enseignement au moyen duquel le jeune homme, une fois qu'il aura commencé à travailler, pourrait acquérir les connaissances qu'il ne possède pas encore faute d'un système d'apprentissage. Ces classes, qu'il suivrait l'avant-midi, l'après-midi ou le soir, lui fourniraient l'occasion de se renseigner davantage sur les mathématiques et les principes de la mécanique. A cela, on pourrait ajouter quelques notions variées sur le travail d'atelier, afin d'acquérir cette habileté générale que dans un métier les apprentis parvenaient autrefois à posséder à la suite d'une préparation de longue durée et pratique.

Les manufacturiers et les autres patrons se sont déclarés prêts à coopérer au succès de ces cours spéciaux.

(5) Dans les centres moins peuplés, des classes du soir pour les ouvriers qui veulent se qualifier pour l'avancement ou la promotion.

(6) Quelques améliorations ou nouvelles dispositions permettant aux enfants des cultivateurs d'acquérir les notions élémentaires des travaux de la campagne, tels, par exemple, la croissance des récoltes, l'alimentation du bétail, la lutte contre les mauvaises herbes, les insectes et les maladies des plantes, la conservation de la fertilité du sol et de sa beauté. Les cultivateurs eux-mêmes pourraient suivre ces cours sous une forme plus avancée et plus appropriée.

(7) Un enseignement—les moyens et les avantages d'un enseignement—de même nature, approprié à la vie et aux occupations des pêcheurs et de ceux qui sont employés dans l'industrie minière.

(8) Des classes et des cours d'enseignement pour les femmes et les jeunes filles afin de leur inculquer les vraies notions des conditions hygiéniques qui assurent au foyer le bien-être et l'économie; les moyens les plus économiques de se procurer les aliments et les vêtements et de se servir des combustibles; elles y cultiveraient aussi les arts domestiques, étude qui les aidera davantage à manifester leur amour pour le beau et d'en jouir en exécutant de jolies choses pour l'ornementation de la maison.

(9) Des cours d'étude par correspondance pour ceux qui ne peuvent se rendre aux écoles ou aux classes du soir, avec l'avantage de rendre visite aux professeurs attachés à ces institutions.

(A ce propos, il convient de signaler, que d'après maintes déclarations faites devant la Commission, les canadiens ont versé plusieurs centaines de mille dollars aux institutions américaines qui donnent ces cours par correspondance. Ceux qui avaient suivi ces cours ou qui les suivaient ont déclaré en avoir bénéficié; toutefois, un faible pourcentage d'entre eux semble avoir persisté à prendre ces leçons jusqu'à la fin du cours.)

(10) Des relations plus suivies et une coopération plus intime entre les administrateurs d'industries et d'ateliers, les hommes et les femmes les plus habiles dans leurs métiers ou occupations et les directeurs des écoles et des cours où les ouvriers reçoivent leur enseignement.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

On a aussi recueilli de nombreux témoignages démontrant qu'un enseignement manuel et visuel bien organisé avec le travail d'expérimentation, contribue sensiblement au développement des aptitudes de l'enfance à partir du jardin de l'enfance jusqu'aux classes plus avancées. Les professeurs d'expérience en la matière l'apprécient hautement pour préparer les enfants à commencer le travail du banc dans l'étude de la science domestique et dans l'enseignement manuel à un âge plus avancé. Ils sont aussi d'opinion que le travail manuel aide beaucoup au progrès des élèves dans ce qu'ils appellent l'étude par le livre.

Par tout le Canada, la tournée d'inspection faite par la Commission a soulevé un très vif intérêt sur cette question de l'enseignement industriel et technique.

Les représentants de toutes les sphères d'activité industrielle et autre, qui ont témoigné devant la Commission, ont laissé cette dernière sous l'impression que, d'après le vœu général, dans toutes les provinces on pourra sous peu prendre les mesures nécessaires pour répondre aux besoins exposés au cours de leurs dépositions.

Nombre de personnes, occupant d'importantes positions dans l'industrie et l'enseignement, ont exprimé l'opinion que le gouvernement du Dominion devrait en quelque façon contribuer à l'avancement de l'enseignement technique et industriel en lui accordant son appui financier.

Le tout respectueusement soumis. Par ordre de la Commission.

JAS. W. ROBERTSON,

Président

INDEX DE LA PARTIE I.

A

	Page.
Agriculture, recommandations au sujet des écoles d'.....	46
Aides-ménagères, l'entraînement des.....	58
Allemagne, permanence des professeurs.....	44
" " esprit solidaire caractérisant le sentiment de citoyenneté.....	6
Appui pécuniaire, considérations pour le Canada.....	28
" " principes applicables au Canada.....	30
" " sources de l'.....	27
Assistance obligatoire.....	5 et 6
Avantages des écoles rurales secondaires.....	47

B

Bélanger, M. Ernest, reconnaissance des services qu'il a rendus à la Commission.....	61
Bien être individuel et prospérité nationale.....	18, 20

C

Canada en retard sous le rapport de l'éducation.....	17
Champs de l'enseignement industriel et technique.....	23
Chances égales.....	25
Civilisation, l'unité de la.....	20
Classes, cours et écoles instituts et collèges, nécessaires au Canada.....	38
Collèges d'agriculture, leurs fonctions.....	51, 52
Collèges agricoles, leur premier devoir.....	52
Commerce et transport.....	18
Commission de développement fédéral—fonctions, constitution.....	36
Conclusions de la Commission relativement à:—	
Politique de développement pour le Dominion.....	32 à 42
Enseignement pour les sociétés rurales.....	38
Enseignement pour les pêcheurs et écoles de navigation.....	59
Enseignement pour les occupations ménagères.....	54
Instruction élémentaire par rapport à l'enseignement industriel et technique.....	8 à 12
" " " aux problèmes nationaux.....	15
" " " aux besoins, aux devoirs et aux droits des individus.....	20
" " " à l'instruction secondaire.....	13
Organisation et administration pour le Canada.....	22 à 32
Système d'enseignement industriel et technique —mesures recommandées.....	38
Conseils de développement provincial, attributions, constitution, recommandations.....	36
Commission royale, texte de la.....	iv
Conférence de développement fédéral—devoirs, Constitution.....	37
Conseils de développement rural, organisation locale des.....	35
Conseils locaux, de développement provincial et fédéral.....	34
" locaux pour l'avancement industriel des villes, attributions, constitution, recommandations.....	34
" locaux pour l'avancement rural, attributions, constitution, recommandations.....	35, 54
Conseil national des femmes.....	50
Conservation de la vie de l'ouvrier et des occasions qui peuvent se présenter.....	20
Coopération dans la vie rurale.....	42, 43, 44, 45
Coopération de différentes autorités pour l'efficacité.....	24, 25
Cours, quelques principes généraux au sujet des.....	26
Cours suggérés pour les petites villes, pour les villes plus grandes et pour des métiers particuliers.....	31
Coût de l'enseignement, comment on devrait le regarder.....	28
Culture et science ménagère, instructeurs résidents ou voyageurs.....	43

D

Devoirs de la Commission.....	1
Directeurs et instructeurs en agriculture.....	51, 52

E

Ecoles d'agriculture.....	50
Ecoles d'industries intermédiaires.....	38
Ecoles rurales et écoles rurales secondaires.....	47
Ecoles ménagères et agricoles de comté.....	51

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

P

Partie II.—Sujets traités dans la.....	6
Patrons et employés, devraient être associés aux instituteurs.....	24, 25
Pêcheries, intérêts des.....	59
Pêcheurs, écoles pour pêcheurs et écoles de navigation.....	59, 60
Plan du travail dans un comté.....	49
Politique de développement fédéral, considérations générales.....	32
Population du Canada—mouvement de la population venant de la campagne dans les villes.....	42
Prévisions pour les sociétés rurales.....	38
“ pour ceux qui doivent continuer d’étudier aux écoles des villes.....	38
“ pour ceux qui travaillent dans les sociétés urbaines.....	38
“ d’un système d’enseignement industriel et technique.....	38
Progrès national, la voie du.....	17, 18
“ quelques conclusions à ce sujet.....	19

R

Rapport intérimaire de la Commission, 28 mars 1911.....	63
Réception de la Commission dans les autres pays.....	3, 4
Recherches scientifiques, industrielles, occupations ménagères.....	38, 42
Relevé dressé des besoins de la population.....	31
Relèvement de la vie rurale.....	45
Remerciements.....	61
Réponses des Premiers des provinces au ministre du Travail.....	viii

S

Santé, habitudes et niveau de conduite des élèves.....	9, 16, 22
Sexton, prof. F. H.	61
Sociétés rurales, éducation pour les.....	39, 42
Sociétés urbaines, dispositions pour les.....	38

T

Témoins, précieux renseignements obtenus des.....	2
Travail manuel.....	10

U

Utilisation des dispositions déjà établies.....	39
---	----

V

Vie rurale et agriculture, chose désirable.....	42
---	----